

**L'ECHARP**  
**ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS**  
**EN PARTENARIAT AVEC**

**LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB**

**ET**

**LE CENTRE ALBERT MARINUS**

**VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »**

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES  
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

**NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP**

**Bibliothèque Centrale du  
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400  
Nivelles  
+32 67/893.589  
bibcentrale.mediation@cfwb.be  
www.escapages.cfwb.be

**Echarp**

Entente des Cercles  
d'Histoire et d'Archéologie  
du Roman Païs  
+32 479/245.148  
echarp@gmail.com  
www.echarp.be

**Centre Albert Marinus**

Musée communal de Woluwe  
-Saint-Lambert  
40, rue de la Charrette  
1200 Bruxelles  
+32 2/762.62.14  
fondationmarinus@hotmail.com  
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la  
Province de  
Brabant Wallon

Prix : 12 fr.

---

---

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques du Brabant

# LE FOLKLORE BRABANÇON



Saint Servais d'après un sceau en ivoire qui paraît  
avoir servi à l'église de Maestricht.

Halle au Blé, Bruxelles -

# Le Folklore Brabançon

## SOMMAIRE

Les trésors cachés, les légendes de la chèvre d'or. — L'escalier de l'île Saint-Géry à Bruxelles. — La légende de saint Servais et son culte en Hainaut. — Le Général Legros. — Rotselaer. — Enseignés nivelloises. — Quelques particularités sur le régime espagnol dans les Pays-Bas. — Menus Faits. — Bibliographie. — Le Mouvement Folklorique. — Nos excursions. — Nécrologie.

### Les trésors cachés.

### Les légendes de la chèvre d'or.

par JULES VANDEREUSE.

#### I. — Avant-propos.

De tous temps, l'homme avide de richesse, a voué à l'or un culte fervent. Dans l'antiquité, les Hébreux adorèrent le veau d'or qu'ils avaient érigé au pied du Mont Sinaï.

Malgré le ravage des siècles, ce souvenir du paganisme n'est pas entièrement effacé. On retrouve encore de ci de là, des légendes attestant l'existence d'un veau d'or. Le plus souvent, cependant, la tradition nous parle d'une chèvre d'or (*gate d'ôr* en Wallonie, *cabro d'or* en Provence).

Il n'est pour ainsi dire pas de ruine de vieux château ou de souterrain, tant dans la Haute Belgique que dans certaines provinces françaises, à propos de laquelle on ne raconte qu'il s'y trouve un trésor caché ; souvent, il s'agit

Prix : 12 fr.

---

---

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques du Brabant

# LE FOLKLORE BRABANÇON



Saint Servais d'après un sceau en ivoire qui paraît  
avoir servi à l'église de Maestricht.

---

17<sup>e</sup> année  
N<sup>os</sup> 99-100 -

- 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles -

---

---

# Le Folklore Brabançon

## SOMMAIRE

Les trésors cachés, les légendes de la chèvre d'or. — L'escalier de l'île Saint-Géry à Bruxelles. — La légende de saint Servais et son culte en Hainaut. — Le Général Legros. — Rotselaer. — Enseignes nivelloises. — Quelques particularités sur le régime espagnol dans les Pays-Bas. — Menus Faits. — Bibliographie. — Le Mouvement Folklorique. — Nos excursions. — Nécrologie.

### Les trésors cachés.

### Les légendes de la chèvre d'or.

par JULES VANDEREUSE.

#### I. — Avant-propos.

De tous temps, l'homme avide de richesse, a voué à l'or un culte fervent. Dans l'antiquité, les Hébreux adorèrent le veau d'or qu'ils avaient érigé au pied du Mont Sinaï.

Malgré le ravage des siècles, ce souvenir du paganisme n'est pas entièrement effacé. On retrouve encore de ci de là, des légendes attestant l'existence d'un veau d'or. Le plus souvent, cependant, la tradition nous parle d'une chèvre d'or (*gate d'or* en Wallonie, *cabro d'or* en Provence).

Il n'est pour ainsi dire pas de ruine de vieux château ou de souterrain, tant dans la Haute Belgique que dans certaines provinces françaises, à propos de laquelle on ne raconte qu'il s'y trouve un trésor caché ; souvent, il s'agit

d'une chèvre d'or. Parfois, l'animal est en or massif et constitue lui-même le trésor imprenable. Parfois aussi, seules ses cornes ou ses crottes sont en or. Parfois encore, la chèvre porte simplement des bijoux d'or.

D'après certaines légendes, la *gale d'or* est en vie ; d'après d'autres, ou bien elle ne constitue qu'une masse inerte, ou, encore, il s'agit simplement d'un lingot d'or ayant vaguement la forme caprine.

Dans certains cas, la tradition rapporte qu'une *gale d'or* aurait été adorée jadis.

Cet animal légendaire est parfois considéré comme un revenant, ancien habitant du château, intendant infidèle ou châtelaine cupide, qui revient sous cette forme en punition de ses péchés.

Le fabuleux trésor est aussi connu sous une autre forme que celle d'une chèvre : veau, poule avec poussins, berceau, lion, tonne, statue, cheval, le tout en or ; parfois encore le magot est enfermé dans un coffre en fer se trouvant au fond d'un puits.

Presque partout, pour réussir à s'emparer de l'animal mystérieux ou du trésor qui nous occupe, il faut se présenter à minuit et garder le silence le plus complet. La moindre parole fait échouer l'entreprise. Parfois, d'autres conditions sont nécessaires : être né un dimanche, avoir dépassé la cinquantaine, prononcer certaines paroles, dire une oraison jaculatoire à St-Antoine, se confesser et communier, ne pas faire usage de pioche, etc.

Parmi ceux qui voulurent tenter de se saisir de ces trésors, plusieurs payèrent de leur vie leur témérité ; d'autres s'en tirèrent à meilleur compte et furent simplement roués de coups.

Souvent, ou le trésor appartient au diable et il faut lui vendre son âme pour le ravir, ou encore Satan lui-même en est le gardien. Dans ce cas, il prend la forme du bouc, du chat ou d'un autre animal.

Ordinairement, la chèvre d'or ne se montre qu'à certains jours déterminés : Noël, Saint Jean, samedi saint. Ailleurs, elle ne peut dormir que pendant la nuit de Noël.

Il est curieux de noter que cette mystérieuse légende apparaît partout où se trouvent des traces d'habitations romaines. Nos populations wallonnes croient, le plus sou-

vent, que ces trésors insaisissables ont été enfouis par les Sarrazins, et, sous ce nom, nos paysans désignent communément les anciens peuples, tels que les Romains, les Francs, etc. Ils attribuent aussi aux Sarrazins les vieilles monnaies trouvées dans le sol. Dans bien des cas, la découverte de pièces de monnaies anciennes dans les champs, a dû être une des causes de localisation de la légende.

Les trésors cachés dans des souterrains que gardent des fées, des lutins, ou dans des cavernes dont l'ouverture a été bouchée à la suite d'un cataclysme quelconque, sont très nombreux dans le monde entier.

Mais nulle part, en dehors d'une partie de notre Wallonie, des Ardennes françaises, des départements de l'Aisne, du Gard, de la Savoie, du Dauphiné et de l'ancienne Provence, n'existe, pensons-nous, cette croyance à une chèvre d'or. En Belgique même, elle est inconnue dans la partie flamande du pays, ainsi que dans le Brabant wallon, le Borinage et le Centre.

Les légendes au sujet de ce trésor fabuleux sont aussi nombreuses que variées. Mais elles ont une tendance à disparaître. Les journaux et la T. S. F. ont tué les « chîjes » au cours desquelles se transmettaient oralement les jolis contes venus de la nuit des temps.

L'esprit des nouvelles générations est plus matérialiste et terre à terre ; le mystérieux n'a plus de prise sur elles. Même les vieillards vous regardent d'un air narquois lorsque vous leur parlez de la *gale d'or*.

Pour traiter cette question, force est donc de s'en rapporter presque exclusivement aux sources écrites et de faire confiance à nos prédécesseurs qui ont eu la bonne fortune d'être mis en rapport avec des personnes plus naïves et plus crédules.

Je n'ai évidemment pas la prétention de connaître toutes les légendes ayant trait à la *gale d'or* ou aux autres trésors cachés. Celles qui vont suivre suffiront pour donner au lecteur une idée du grand nombre et de la variété de ces croyances.

## II. — Que faut-il entendre par *gate d'ôr* ?

Il est d'usage, en Wallonie, d'appeler *gate d'ôr* tout trésor trouvé en terre, dans une caverne, etc.

En voici un exemple : S. BORMANS dans un rapport sur les fouilles archéologiques de Jusleville, signale (1) qu'en 1848, un valet de ferme, en labourant une terre, rencontre une tombe formée de dalles de pierre ; il la fouille et trouve des vases. L'intéressé croit être sur la trace d'un trésor, non pas archéologique, mais en bonnes espèces sonnantes — *ine gate d'ôr*.

Partant de là, certains estiment que le mot *gate* ne doit pas être pris au sens de chèvre. Il faut plutôt y voir, selon eux, le mot wallon donné à un morceau de pierre, de bois, d'or, d'argent, etc. (2). Il convient, cependant, d'éviter de généraliser. Si la légende n'était connue que dans les Ardennes, où le mot *gate* signifie indifféremment chèvre ou lingot, ce raisonnement aurait quelque apparence de vérité, mais force est bien d'écarter cette interprétation lorsque, dans la tradition, il est question d'un animal en vie comme à Fagnolles, à Somzée, dans le pays de Namur, à Grimbiémont, etc.

D'un autre côté, la Provence connaît également la *cabro d'or* et là, aucune confusion n'est possible : *cabro* voulant dire exclusivement chèvre.

D'autres hypothèses auxquelles il convient de ne pas trop s'arrêter, ont été avancées : argent monnayé renfermé dans des peaux de chèvres (3) ; route d'or (*gate* venant du germanique *gasse*, *gat*, ayant le sens de chemin, passage) (4) ; tonne d'or (*gate* serait synonyme du mot flamand *vat*, tonneau, tonne) (5). Enfin, certains ne voient qu'un symbole dans la chèvre d'or ; ce nom désignerait :

(1) B. I. A. L., t. IX, p. 431.

(2) Wallonia, XXI, p. 108 ; Harou II, p. 56.

(3) A. S. A. N. t. II, p. 376, note ; B. I. A. L., t. I, p. 424 ; Cavernes, p. 850 ; cfr. Jadis, t. XV, p. 114 et 158.

(4) Jadis, t. II (1898), pp. 111 et 112 ; Journal « La Défense Wallonne » (Bruxelles), n° du 6-12-25.

(5) A. S. A. N., t. II, p. 58, note 3.

a) tous les biens de la terre, tenus pour méprisables en comparaison de l'amour (1) ; b) l'âme provençale (2).

Nous devons donc chercher ailleurs si nous voulons trouver une explication vraisemblable.

Quelque deux mille ans avant l'ère chrétienne, nos ancêtres adoraient certaines divinités telles que le soleil, la lune, les étoiles fixes, les planètes, le temps, les saisons, les éléments, les intelligences, les productions mêmes de la nature.

Les noms de ces choses déifiées, donnés à différents personnages, firent prendre pour des hommes, les êtres allégoriques que les noms désignaient.

La plupart des idoles de l'antiquité étaient faites à l'imitation de Bel et d'Astaroth ; on les appelait veaux d'or, génisses d'or, *gates d'or* parce qu'elles avaient au moins la tête d'un bœuf ou d'un bélier, environnée de rayons figurés par les cornes naissantes, les oreilles et les poils hérissés (3).

D'autre part, dans le savant traité de magie, publié à Louvain, en 1599, sous le titre : *Disquisitionum magicarum libri sex, auctore Martino Delrio, societatis jesu presbytero* (4), l'auteur consacre plusieurs pages aux génies des mines et des cavernes, aux esprits souterrains. Il les range dans la dix-septième classe des démons, tandis qu'il place dans la quatorzième les dames blanches et les fées. Il en est de deux sortes : les unes (et ce n'est bien probablement que le feu grisou personnifié) sont le fléau des mines, ont l'aspect terrible, tuent d'un souffle les ouvriers mineurs par douzaines ; ils se cachent parfois sous un capuchon noir ; parfois aussi, ils apparaissent sous la forme d'une chèvre aux cornes d'or.

(1) CHARLES MAURRAS, dans l'étude sur la vie et les œuvres de PAUL ARÈNE, qui précède le roman *La chèvre d'or*, de ce dernier. Paris, éd. Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, p. 21.

(2) Mercure, p. 22.

(3) J. B. LAMBIÈZ, *Histoire monumentaire du nord des Gaules*, t. I, Mons, éd. Hoyois, s. d. (fin du 18<sup>e</sup> siècle), p. 134.

(4) Cité par B. I. A. L., t. I, p. 264.

Ainsi que nous le verrons plus loin, en règle générale pour s'approprier les riches trésors que constituent les *gates d'ôr*, il faut avoir recours à la magie, aux sorts et aux devins. Bien souvent, le diable ne s'en dessaisit que moyennant le gain d'une âme.

Dans ces conditions, une conclusion ne s'impose-t-elle pas ? La *gate d'ôr* n'est que l'une des formes que prend l'esprit malin pour nous tenter.

### III. — Formes que revêt le trésor caché.

#### a. 1. Chèvre d'or vivante.

Dans les souterrains du vieux château de Fagnolles, dont il ne reste que des ruines, se trouve, d'après la tradition, une *gate d'ôr*. Des Neutons l'ont coulée, dit-on, avec un trésor que le diable cachait dans les caves ; une fée lui donne la vie. Elle sort de sa cachette à minuit (1).

Les ruines de Beaufort (commune de Ben-Ahin) ont également leur chèvre d'or qui se soustrait aux regards et ne se montre que rarement (2). Outre, la *gate d'ôr*, il s'y trouve aussi un trésor destiné à échoir un jour à qui ne le cherchera pas (3).

Le lieu-dit « Les Jardins d'Auvillers », à Somzée, recèle de nombreux vestiges de l'époque romaine. La tradition locale affirmait qu'une *gate d'ôr* était cachée dans les monceaux de scories dits « crayats des sarrazins ». La nuit on l'apercevait parfois bondissant, dans les champs voisins, mais c'est en vain que les plus adroits chasseurs cherchèrent à s'en emparer (4).

A Buresse (commune de Hamois), on remarque les vestiges d'un ancien édifice en pierres. Une *gate d'ôr* se cache, dit-on, dans ces ruines (5).

(1) Chot. pp. 7 à 32.

(2) Joly, t. II (1857), p. 132 ; Bovy, t. I (1838), p. 190, note et t. II (1839), p. 129.

(3) Pimp. t. II (1858), p. 209.

(4) *Le Guetteur wallon* (Namur), 1<sup>ère</sup> année, n° 18 du 1<sup>er</sup> décembre 1924, p. 236.

(5) A. S. A. N., t. IV (1855-1856), p. 387.

A Moha, à Franchimont, à Amblève, comme presque partout où il y a de vieux châteaux avec souterrains, la croyance vulgaire est qu'il y habite une âme malheureuse qui apparaît de temps en temps sous la forme d'une *chèvre d'or* et que cette apparition est l'indice certain de l'existence d'un riche trésor enfoui dans ces cavités (1).

La légende de la chèvre d'or, en vie, est également connue en plusieurs endroits en Provence (2).

A Montmajour, près d'Arles, la tradition veut que la *chèvre d'or* apparaisse chaque matin dans les ruines de l'abbaye, au soleil levant (3).

Sur une colline qui domine Suze-la-Rousse, en Vaucluse, une tour en ruines passe pour avoir appartenu aux Templiers. Sous cette ruine, s'ouvre une grotte où serait la *chèvre d'or* qui, la nuit, vient boire dans une rivière appelée le Lez (4).

La grotte de la *chèvre d'or*, à Vernègues (Bouches-du-Rhône), est particulièrement célèbre. Elle est surmontée d'un inscription : T I I R, qui figure au *Corpus Inscr. Latinarum*, mais qui n'a jamais été élucidée (5).

La chèvre d'or doit parfois son existence à la cupidité. En voici un exemple qui se serait passé en 1320, s'il faut en croire la légende.

La femme d'un serf qui n'avait pour tout bien qu'une chèvre, s'écria un matin, en la conduisant aux champs : « Qu'au moins nous ayons du pain, le diable vint-il nous l'apporter ! » — Me voici, dit Satan, qui appa-

(1) Bovy, t. II (1839), p. 129.

(2) PAUL ARÈNE a écrit sur ce sujet, un gentil roman « La chèvre d'or » (Paris, éd. Plon). ALPHONSE DAUDET parle aussi de cette légende dans « Les lettres de mon moulin », conte « Les Étoiles » (Paris, Charpentier, 1908, p. 55). Il est également question de la *cabro d'or* dans « Mirèio » (chant deuxième) de MISTRAL, lorsque Vincent déclare son amour à Mireille. Enfin, je signalerai différents contes qui ont paru dans les journaux : « Contes de Provence » par KATHELINE ; « La chèvre d'or » par TANCRÈDE MARTEL ; etc.

(3) *Mercur*, p. 22.

(4) *Ibid.*, p. 23.

(5) *Ibid.*, p. 24.

rut aussitôt : « Vends moi ton âme, je te la paierai ce que tu demanderas ». — « Prends-la donc, et fais que ma chèvre soit transformée en chèvre d'or ». — Qu'il en soit ainsi et quand tu mourras, je viendrai chercher ton âme ». Puis il disparut, laissant la chèvre changée en une chèvre d'or ; la femme voulut l'emporter, elle était devenue aussi lourde que du plomb. « Mon doux Jésus ! cria-t-elle à bout de fatigue, aidez-moi à reprendre ma chèvre ». A peine avait-elle dit ces mots que la terre s'entr'ouvrit, et qu'elle fut précipitée avec sa chèvre d'or, dans un souterrain sans issue, en même temps qu'une énorme pierre bouchait la fissure par où elles étaient disparues. Mais en punition de son péché, elle restera toujours vivante sous terre, pleurant et gémissant ; la nuit, parfois, on entend des plaintes sortir de ces cavités du château de la Roche, où depuis cette aventure, nul n'a pu pénétrer. Les anciens d'Eteignères racontent que cette chèvre d'or apparaissait quelquefois la nuit ; on supposait, autrefois, qu'elle gardait dans de longs souterrains, des trésors immenses (1).

## 2. Chèvre d'or non vivante.

Antérieurement à 1835, environ, existait dans un bois de Froidchapelle, une « pierre qui tourne ». En y allant seul, à minuit, on pouvait trouver la *gate d'or* et gagner la fortune (2).

A Pry, la tradition porte qu'une *gate d'or* se trouve dans un puits au lieu appelé « Puits Naiveaux » (3). Les vieux se souviennent encore très bien qu'on en parlait au temps de leur jeunesse.

Le village de Dourbes possède de curieuses ruines au sommet d'une montagne escarpée ; ce sont les restes d'un vieux château appelé château de Hauteroche ; il possède aussi sa *gate d'or* (4).

(1) Meyrac, pp. 351, 352.

(2) M. S. H. année 1878, p. 442.

(3) A. S. A. N., t. XIII (1875), p. 17.

(4) Pimp. t. I (1856), p. 251 ; cfr. *Education populaire* (Charleroi), n° 18 du 3 mai 1894.

Une *gate d'or* existe également sous les ruines de Château-Thierry, en face du château de Waulsort (1).

Vers 1850, existait à Gomechenne (Dinant), les ruines d'une villa. Des paysans allaient les fouiller dans l'espoir d'y découvrir une *gate d'or* (2).

A Ransart existe un monticule que les habitants nomment le « Fort des Sarrazins » et au sujet duquel ils répètent la légende de la *gate d'or* enfouie dans un puits caché (3).

Sur le « Pierry » (lieu-dit de Langlire), était situé un château, aujourd'hui disparu. D'après la tradition, il cachait également une *gate d'or* (4).

A Champion, dans un petit bois nommé « bois des Tombes », existe quatre tombelles où sont inhumés quatre capitaines romains dont les noms sont ignorés (5). La tradition populaire a jeté du merveilleux sur l'existence de ces monuments du passé. Là a été enfoui, racontent les vieillards (et se trouve probablement encore enfoui), un trésor des plus précieux, consistant en une *gate d'or* (6).

Comme dans tous nos castels, une *gate d'or* est enfouie dans les ruines de Samson (Namur). Où est-elle ? Nous l'ignorons ; mais gardez-vous bien de la chercher, car elle est protégée par l'esprit malin qui ne manquerait pas de jouer un mauvais tour au dénicheur de trésor (7).

A Tourinnes-les-Ourdons existait jadis un puits, aujourd'hui comblé, qui porte depuis longtemps le nom de « Puits des Turcs » et au sujet duquel on raconte la fameuse légende de la *gate d'or* (8).

(1) A. S. A. N., t. X (1868-1869), p. 279.

(2) A. S. A. N., t. V (1857-1858), pp. 38-39 ; cfr. A. S. A. N., t. II (1851), p. 376.

(3) B. C. R. A. A., 4<sup>e</sup> année (1865), p. 203 ; D. R. S. P. A. C., t. III (1870), pp. 60-61 ; Lambot, t. I (1923), p. 18 et t. II (1925), p. 299.

(4) Tandel, t. IV (1891), p. 551.

(5) *Délices du Pays de Liège*, t. II, p. 138.

(6) A. S. A. N., t. II (1851), p. 58.

(7) A. S. A. N., t. IX (1865-1866), p. 376 ; Pimp. t. II (1858), p. 206.

(8) Tarlier, t. V (1865), p. 104.

A Hastodon (Saint-Servais, Namur) où des antiquités romaines ont été découvertes, une *gate d'or* est enfouie dans le sol (1).

Le château d'Hastimoulin aurait, d'après la légende, été assiégé du temps des Sarrazins et une *gate d'or* doit y avoir été enterrée (2).

Depuis un grand nombre d'années, d'aucuns prétendaient qu'il y avait au centre du village de Merlemont (Namur), un vaste souterrain dans lequel, au dire de leurs ancêtres, se trouvait une *chèvre en or massif* (3).

A Héblon, territoire de Hotton, un cultivateur trouva un jour la *gate d'or* dont on parle encore ; c'était une chevrette couchée qui avait probablement appartenu à une statue de Diane. Quoiqu'elle fut en or massif, elle roulait depuis longtemps parmi les terres et servait à appesantir la herse du laboureur. Un jour, vers 1750, après s'être servi de ce lingot qui était confondu avec les scories de fers antiques si communes dans nos champs, un cultivateur de Hampteau nommé Michel Collard, l'oublia sur son traîneau, traversa l'Ourthe et s'aperçut en jetant cette masse par terre, qu'il y avait des points brillants ; c'était une chèvre d'or. Avec ce trésor, il fit bâtir une maison de ferme qui existe encore à Hampteau et acquit des terres. Ses descendants sont à Hotton et ont affirmé que c'était la source de leur aisance (4).

A Trooz-Forêt, au sommet d'un rocher, existent encore les ruines du château de Miermont. La tradition veut que dans les souterrains, se trouve un immense coffre en fer contenant, notamment, un lingot d'or représentant une chèvre. On l'appelle *li gate d'or* (5).

(1) A. S. A. N., t. IX (1867-68), p. 293.

(2) Ibid., p. 301.

(3) Harou II, p. 58.

(4) Tandel, t. V, p. 131 ; A. S. C. M. H., t. II (1852), p. 193.

(5) M. ADRIEN CRAHAY, de Trooz, a brodé sur cette légende, une comédie intitulée « Li gate d'or ». Présentée en trois actes, au concours permanent de la « Société de littérature wallonne », elle y a obtenu une mention honorable. A la demande de M. M. les jurés, cette pièce a été réduite en deux actes après avoir subi quelques changements. La création en a eu lieu au Théâtre Communal Wallon, de Liège, le 24 novembre 1912. Cfr. *Revue Wallonne* (Liège), n° de mai-juin 1913, p. 118.

Dans l'Aisne, les murs de constructions sarrazines, nom que portent en ce pays comme dans le Midi, les monuments romains, ont été fouillés plus d'une fois pour y trouver la *cabre d'or*, qui doit être cachée dans un trésor (1).

La légende de la *chèvre d'or* est ou était aussi connue à Soy (Luxembourg) (2), à Charleroi (3), aux ruines d'une tour au lieu-dit « Coirfalize », à Stinval, commune de Louveigné (4), à Hantes-Wihéries (5), aux Feuillards, vieux château en ruines à la limite de Prébois (6).

On retrouve aussi des lieux-dits qui rappellent cette croyance. C'est ainsi que dans les environs d'Houyet existe le rocher de la *gate d'or* ; qu'à Marchin, aux Forges, il y a un lieu-dit *al gate d'or* (7) ; il en est de même à Fraire ; qu'à Gerpennes se trouve la « carrière » *del gate d'or* (8) ; qu'à Cortil et à Tourinnes (9), ainsi que sur les bords d'une ancienne chaussée romaine qui passe à peu de distance de la station actuelle de Gembloux, existent des lieux dits « el gate » ou « al gate » rappelant l'antique légende de la *gate d'or* (10).

### 3. Chèvre d'or veillant un trésor ou faisant trouver les trésors cachés.

Certains prétendent, en effet, que les *gates d'or* ne sont que des espèces de génies malfaisants, des démons familiers, chargés de garder au fond d'un précipice, sous les ruines, un trésor caché (11).

(1) Van Gennep, p. 568.

(2) Tandel, t. VI, p. 367.

(3) D. A. V. B., p. 75.

(4) B. F., t. II, p. 49.

(5) Pimp., t. II (1858), p. 171.

(6) Van Gennep, p. 568.

(7) B. F., t. II, p. 49.

(8) D. R. S. P. A. C., t. XXXXI (1936), p. 33.

(9) F. B., 13<sup>e</sup> année, mars 1934, p. 315.

(10) A. S. A. N., t. VII (1861-62), p. 75.

(11) R. B., t. VII, p. 344.

Tel est le cas à Chèvremont. Dans le puits existant sous la chapelle consacrée à la madone de cette localité, se trouve un trésor. Heureux celui qui saura l'arracher aux entrailles de la terre et tromper la vigilance de la *gate d'ôr* qui veille ! (1).

La *gate d'ôr* est également le nom d'un génie commis par Satan à la garde d'un trésor caché au château de Franchimont (Namur) (2).

D'autres pensent que la *gate d'ôr* fait trouver les trésors cachés (3). La même croyance est connue en France.

A Laudun, dans le Gard, c'est tous les cent ans, le 24 décembre à minuit, selon les uns, tous les ans, selon d'autres, le 24 juin, jour de Saint Jean, que la montagne laisse sortir de ses flancs, la chèvre d'or qui fait trouver les trésors cachés (4).

#### 4. Chèvre d'or adorée.

Ailleurs, — comme à Fays-Famenne — la tradition rapporte qu'on adorait, jadis, une *gate d'ôr* (5). Il en était de même à Furfooz où existe encore la grotte de la *gate d'ôr*. Elle doit son nom à la légende d'après laquelle une *gate d'ôr* y aurait été adorée autrefois (6).

#### b. Chèvre aux cornes d'or.

Au sujet des ruines de l'ancien château de Logne, près de Hamoir, on raconte la légende suivante : Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, Marthe de Bierloz était à la veille d'épouser Alard, écuyer du duc de Luxembourg, résidant à Logne. Cette jeune fille, en se rendant au château, avait produit par sa beauté, une grande impression

(1) B. I. A. L., t. I, p. 424.

(2) H. ANGENOT. *Guide de la Fagne*, Verviers (1912), p. 99.

(3) Hock, p. 68, 523.

(4) Sébillot, t. I (1904), p. 244 ; *Mercur*, p. 33.

(5) A. S. A. N., t. V (1857-1858), p. 164.

(6) Rahir I, p. 60.

sur le duc qui, après s'être débarrassé de son écuyer, parvint à la séduire par l'appât de l'or. Le pauvre Alard mourut de chagrin ; mais Marthe devint bientôt insolente et cupide. Un jour, son corps fut trouvé sans vie dans le souterrain, qui fut appelé *del gate d'ôr*. Qu'étaient devenues ses richesses ? Personne ne put dévoiler ce mystère. On apprit, plus tard, qu'une chèvre portant les bijoux de Marthe, errait souvent la nuit au milieu des ruines (1).

Il existe plusieurs variantes de cette légende : d'après certains (2), c'est sous la forme d'une *chèvre aux cornes d'or*, que l'on voit la jeune fille se promener sur les débris du château témoin de sa faute.

Enfin, d'après d'autres (3), la chèvre serait toute en or et elle passerait tous les ans, à la Saint-Jean, au fond du souterrain, à minuit.

C'est également une « gate » aux cornes d'or qui, selon la tradition, fait tous les samedis, vers minuit, le trajet d'Hermanmont au château de Salm. Cette chèvre n'est pas autre chose que l'ancien fermier qui allait, en effet, rendre ses comptes au Seigneur à la fin de chaque semaine. Pourquoi a-t-il pris cette figure ? Sans doute en punition de quelques erreurs volontaires glissées dans ses états. Toujours est-il qu'on trouverait difficilement un paysan disposé à sortir le samedi entre onze heures et minuit, et plus d'un alléguera pour excuse, qu'il a déjà rencontré le fermier — *li cinsi*, — c'est-à-dire la chèvre aux cornes d'or (4).

On parlait, jadis, dans les Ardennes françaises, de la chèvre d'or, ainsi nommée parce qu'elle avait sur le front, deux cornes en or. Elle vivait dans les bois d'Anchamps, et les loups, même affamés, la respectaient (5).

(1) Bovy, t. II (1839), pp. 129-130 ; Rahir, II, p. 198. Cfr. A. S. L. L. W. (1872), p. 178 ; Pimp., t. I (1856), pp. 216-217.

(2) Lagarde, t. I, p. 173 ; cfr. Richard Heintz, dans le journal « La Réforme » (Bruxelles), reproduit par « L'Éducation Populaire » (Charleroi), n° 21 du 27 mai 1897.

(3) Banneux, II, pp. 35 à 42.

(4) Pimp. I (1856), pp. 133-134. Cfr. Wallonia, t. XXI (1913), p. 108.

(5) Sébillot, t. I (1904), p. 290. Cfr. Lépine, *Monographie du Marquisat de Moncornet*, cité par Meyrac, p. 352.

Dans les Pyrénées, il est des chèvres qui gardent les trésors enfouis sous la terre, les métaux que les Anglais ont jadis exploités et sur lesquels ils ont jeté un charme, en quittant la Bigorre ; elles surgissent du fond des mines et frappent de leurs *cornes d'or* l'indiscret visiteur (1).

### c. Chèvre aux crottes d'or.

D'après une légende de la vallée de l'Amblève, un seigneur de Grimbiéville chassait dans la bruyère de Grimbiémont, quand une femme ravissante de grâce et de fraîcheur, lui apparut soudain. Elle tenait à la main une baguette de coudrier et conduisait en laisse, une petite chèvre d'or. C'était la fée de la Lienne, qui lui offrit de s'unir à lui pour le temps de son séjour sur terre. Le terme expiré, elle laissa comme souvenir à la famille de son amant, sa chèvre, *li gate d'ôr aux crottes d'ôr*, aussi longtemps qu'elle serait représentée par des héritiers mâles. Cette descendance s'étant terminée en 1685, le château de Grimbiéville fut réduit en cendres par la foudre et, au milieu des tourbillons de fumée, l'on vit s'élever vers le ciel, la chèvre aux crottes d'or (2).

### d. Chèvre de bronze.

Jusqu'à présent, nous avons vu qu'il s'agissait d'une chèvre d'or, mais il n'en est pas toujours ainsi.

A Failon (Barvaux en Condroz), existait un ancien établissement romain. Les habitants disent qu'il y avait là une *gate de bronze* (3).

### e. Veau d'or.

Le trésor caché revêt parfois une autre forme.

A Elouges, selon la tradition, un *veau d'or* est enterré sous la colline appelée les Monts d'Elouges. Vers

(1) Eugène Cordier, *Superstitions et Légendes des Pyrénées*, cité par *Mercur*, p. 751.

(2) Rahir, II, p. 98 ; P. S. R., t. VI (1850), pp. 121-122 ; Banneux III, p. 7 à 17.

(3) A. S. A. N., t. IV (1855-56), p. 396.

1850, des fouilles furent exécutées en cet endroit, mais elles ne firent pas découvrir ce fameux trésor (1).

C'est également un *veau d'or* que renferment les ruines du manoir dit de Liresse, situé aux confins des villages d'Ucimont et Vivy (Luxembourg). D'après la tradition, les habitants de ce château, aux premiers siècles du christianisme, étaient payens et adoraient un veau d'or. Les apôtres de l'Évangile, ayant pénétré dans les ténébreuses forêts de l'Ardenne, s'attachèrent à renverser le culte des idoles et l'un de ces apôtres réussit à convertir le châtelain de Liresse qui jeta son idole dans le puits du château, et dont l'orifice se voit encore au sommet du monticule qu'entourent les ruines. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, le propriétaire de Liresse qui avait une foi robuste à la légende, fit faire des fouilles dans le puits et n'y trouva que des débris de bois de cerf et un squelette humain (2).

La tradition rapporte aussi que dans les ruines de l'ancienne ferme de Merluhan, à Poupehan (Luxembourg), il se trouverait un *veau d'or* caché par les anciens seigneurs (3).

En France, à part la Provence et la partie des Ardennes enclavée dans la Belgique, c'est plutôt d'un veau d'or qu'il est question dans les légendes.

Dans le Limousin, près des Arènes de Tintignac, et dans d'autres endroits de la Corrèze, est enfoui un *veau d'or* dont on ignore, au juste, l'emplacement ; mais les Anglais le savent et ils donneraient un million pour devenir possesseurs de l'endroit où il est caché ; mais si cette vente était consentie, la guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre, et l'avantage ne serait pas du côté français. A Moisdon, on assure qu'on a trouvé un *veau d'or* dans de vastes retranchements du voisinage, d'origine probablement romaine (4).

(1) A. C. A. M., t. VI (1865), p. 117.

(2) Tandel, t. VI A (1893), p. 761 ; cfr. Rahir III, p. 166 ; Joly, t. II (1857), p. 132.

(3) Tandel, t. VI A (1893), p. 659.

(4) Sébillot, t. IV (1907), p. 109.

Un monticule d'origine incertaine, à Versigny, dans l'Aisne, appelé château Julien, renferme un *veau d'or* et les richesses que les Templiers y ont cachées. Il y a environ cinquante ans, les habitants voisins fouillèrent le Terrier de la Fade, à Anglade (Gironde), croyant y trouver le *veau d'or*. Un *veau d'or* également se promène avec croix et bannière dans un champ voisin de celui de Soulac (1).

Un seigneur de la Garenne, près de Montauban de Bretagne, forcé de fuir de ce château après l'assassinat d'un prêtre, cacha dans un puits, aujourd'hui presque invisible, le *veau d'or* qu'il adorait (2).

Sous Peyre Longue, près de Dax, est le *veau d'or* qu'on y aurait adoré autrefois (3).

Les paysans disent que l'on voyait dans les souterrains du château de Puy-de-Pont (Dordogne), par le trou d'une porte de fer, un *veau d'or* étendu sur une table, et à côté un bâton de bronze et un manteau d'écarlate (4).

Un *veau d'or* a été caché dans une sorte de mardelle, en partie comblée, appelée Puits de la Daine, en Saint-Moré près de Vezelay (5).

A Vauvert (Gard), dans le Castellas, il y avait également un *veau d'or* (6).

Les fontaines passent rarement pour recéler des trésors. Cependant à Ercé-en-Lamée, la fontaine du *veau d'or* doit son nom à un petit *veau d'or* qui y fut jeté dans le vieux temps (7).

#### f. Poule d'or.

Quelquefois les chercheurs de trésors ont de la chance, et l'on cite des personnes qui se sont fortuitement enrichies en démolissant d'anciens châteaux : on trouva dans

(1) Sébillot, t. IV (1907), p. 44.

(2) Ibid., t. II (1905), p. 312.

(3) Ibid., t. IV (1907), p. 20.

(4) Ibid., t. IV (1907), p. 204.

(5) Ibid., t. I (1904), p. 428.

(6) *Mercur*, p. 33.

(7) Sébillot, t. II (1905), p. 212.

celui de la Ville-Avrant, près de Louvigné, une *poule d'or* et ses douze poussins qui, vendue à Rennes, fit la fortune de celui qui l'avait découverte (1).

Une *poule en or* et ses douze poussins, également en or, sont cachés sous les décombres de la Tour du Bonneau (2).

#### g. Berceau d'or.

A Carrec existe un puits mystérieux où un duc de Bretagne a caché le *berceau d'or* de son fils (3).

A Vance (Luxembourg) existe un monticule appelé le « Tomberg » qui a sa légende : un *berceau d'or* serait caché dans sa masse et un château fort jadis le surmontait (4).

#### h. Lion d'or.

Un tumulus à Villegrange (Gironde) recèle un *lion d'or* (5).

#### i. Tonne d'or.

Le château de la Cuve, sur l'un des points culminants du Mené, contient une *tonne d'or* (6).

#### j. Statue d'or.

A Borghet (Brabant), c'est une *statue d'or*, représentant un sarrazin, qui est enfouie dans un tumulus (7).

#### k. Cheval d'or.

En Scandinavie, on trouve dans les mêmes conditions un *cheval d'or* (8).

(1) Sébillot, t. IV (1907), p. 201.

(2) Martinet, p. 61.

(3) Sébillot, t. II (1905), p. 312.

(4) A. S. R. A. B., t. XXVII (1913), p. 102.

(5) Sébillot, t. IV (1907), p. 44.

(6) Ibid., t. IV (1907), p. 201.

(7) Wanters, t. II (1855), p. 230.

(8) A. Van Gennep dans *Mercur*, p. 751.

### I. Fausses légendes.

Pour éviter toute confusion, une démarcation bien nette doit être faite entre les légendes essentiellement populaires et celles fabriquées de toutes pièces par des écrivains à l'esprit inventif (1).

Tel est le cas pour celle que je résume ci-après et qui présente beaucoup d'analogie avec la légende se rapportant au château de Franchimont (2).

A Mizagrawe (3) un seigneur avait caché une *gate d'ôr* dans le trou des Nutons, avant de se rendre en Palestine se battre contre les Sarrazins. Ce seigneur mourut à l'étranger, mais avant de passer de vie à trépas, il confia son secret à l'un de ses soldats qui avait toute sa confiance. A son tour, celui-ci, avant de mourir, communiqua son secret à son fils, à condition qu'il ne s'emparerait de la *gate d'ôr* que le jour où il n'aurait plus un sou en poche. Et depuis lors, le secret passe de père en fils, mais nul ne sait de quelle famille de Mizagrawe il s'agit. Pour trouver cet animal mystérieux, il faut entrer dans le trou des Nutons, prendre le premier chemin à droite, compter sept enjambées, tourner à droite ; on voit, alors, une grosse pierre, la soulever. La *gate d'ôr* se trouve en dessous, enfermée dans un coffre (4).

### IV. — Autres trésors gardés par :

#### a) une fée.

Dans certaines contrées de la France, les trésors sont gardés par des *fées* (5).

Il se trouve aussi, dans les ruines de Reinhardstein, en Belgique rédimée, un trésor caché gardé par une *fée* et un *serpent* (6).

(1) Cfr. Laport, p. 6 à 10. A. Van Gennep dans *Mercure*, p. 753, cite également plusieurs romanciers qui ont, à toute force, voulu doter leur pays de légendes pseudo-historiques.

(2) Voir Body, pp. 29 à 31.

(3) Localité fantaisiste.

(4) Camberlin, pp. 32 à 43.

(5) Sébillot, t. I (1904), pp. 472-476.

(6) Albert Bonjean, *Légendes et profils des Hautes-Fagnes, Verriers* (1905), pp. 19 à 59.

#### b) un animal.

Dans les Pyrénées, chaque trésor est commis à la garde d'une *chèvre rouge*, d'espèce surnaturelle ; elle doit, trois fois par an, exposer aux rayons du soleil, les richesses habituellement enfouies. Un berger qui se trouvait seul sur le bord d'un lac, vit tout à coup briller au soleil un monceau d'or, près duquel une chèvre rouge faisait sentinelle. Il courut chercher un de ses compagnons ; mais quand il revint avec lui, ils ne trouvèrent rien que le brouillard de la montagne (1).

Parfois l'animal se montre quand on tente de s'approprier le trésor dont il a la garde : un *bouc* horrible se dressa devant un paysan qui fouillait, la nuit, la butte de l'ancien château de Gourmalon (2).

A Guers, non loin de Toulon, une caverne est remplie de trésors. L'entrée en est gardée par un *loup de mer* gigantesque (3).

Parfois aussi, pour garder les trésors qui lui sont confiés, l'esprit des ténèbres prend la forme du bouc ou du chat. En voici des exemples :

L'étang de Bilaude, de plusieurs hectares de contenance, en pleine forêt de Freyr (Luxembourg), en tête d'un ravin ténébreux, devait nécessairement donner naissance à une légende. Les bonnes gens du pays racontent qu'au fond de cet étang se trouve caché un riche trésor, défendu, la nuit, par un grand *bouc* aux yeux et à la bouche de feu, qui se rue sur tout mortel assez téméraire pour oser se mettre à la recherche du trésor (4).

C'est également sous la forme d'un *bouc* noir que le démon garde le veau d'or caché à Poupehan (Luxembourg) (5). Il en est de même aux ruines de Franchimont. Le démon a confié la garde du trésor à un *bouc* appelé « verbo » qui se tient couché sur le coffre (6).

(1) Sébillot, t. I (1904), p. 244 ; Eugène Cordier, *Légendes des Hautes Pyrénées*, p. 9, cité par R. T. P., t. VII (1892), p. 335.

(2) Sébillot, t. IV (1907), p. 201.

(3) *Ibid.*, t. II (1905), p. 129.

(4) Tandel, t. VI B, (1893), p. 1474.

(5) *Ibid.*, t. VI A, (1893), p. 659.

(6) Monseur, p. 6.

Près de Bonnert (Luxembourg), existait, jadis, un fortin. Seul, un grand trou subsiste, dernier vestige du puits ou de la citerne. Ce trou, entouré autrefois de la crainte superstitieuse du peuple, porte le nom de « Katzenbach », trou des chats. D'après la légende, il règne sur cet endroit un mauvais esprit gardant au fond d'un trou, un riche trésor. Il n'apparaît que sous la forme d'un grand chat noir, aux griffes terribles, aux yeux flambant dans les ténèbres comme le feu de l'enfer. Il ne se montre que la nuit et commande à toute une armée d'êtres aussi malfaisants que lui. Tous les sorciers et sorcières du pays sont sous ses ordres (1).

### c) des nains.

Certaines grottes maritimes recèlent des trésors gardés par un *nain* (2).

Un château existait, autrefois, sur la montagne appelée « Chesselet » près de Nadrin (Luxembourg). Comme partout où il existe un édifice ruiné, il y a là un trésor enfoui. Celui-ci est d'autant plus en sûreté, qu'au lieu d'être gardé par une « gate d'ôr », il l'est par une troupe entière de *Nutons* (3).

### d) Satan.

Il arrive aussi que Satan lui-même garde le trésor. C'est ce qui a lieu à Bovigny (Luxembourg), s'il faut en croire la tradition. Il existe, près de la chapelle de saint Martin, une fondrière insondable où, selon la légende, avaient été précipitées les cloches de l'église de l'ancien village et un grand coffre rempli d'or, d'argent et de pierres précieuses, que les habitants du village avaient confié à ce gouffre, à l'approche des envahisseurs. Comme tous les trésors sans maître, celui-ci est remis à la garde de messire Satan, et toutes les tentatives faites pour le lui enlever ont été vaines (4).

(1) A. I. A. L., t. XXXVI, p. 51.

(2) Sébillot, t. II (1905), pp. 128-129.

(3) Pimp., t. I (1856), p. 173.

(4) Taudel, t. IV (1891), p. 169.

Près de la ferme d'Hermanmont, sous un rocher, est enfoui un trésor. C'est celui d'un comte de Salm qui, dans une guerre avec un de ses voisins, ayant perdu son fils unique, se donna au diable, pour obtenir le moyen de se venger de ses ennemis. *Satan*, devenu son héritier et ne sachant que faire de ses richesses, prit le parti de les enterrer. On sait l'endroit précis où elles gisent, renfermées dans un coffre de fer ; mais cela ne suffit pas, car le gardien est adroit et ne s'endort jamais. Toutes les ruses pour tromper sa vigilance ont échoué (1).

A Temploux (province de Namur), on croit qu'un trésor, enfermé dans un coffre et gardé par un *démon*, est caché au sommet d'une butte de terre nommée Basse-Fontaine. On raconte qu'autrefois, des flammes s'échappaient la nuit du sommet de la butte et qu'un mouton, suivant les uns, un coq, suivant d'autres, y faisaient entendre des cris (2).

Le *diable* garde le trésor que le sire de Chaugé a déposé dans un trou de la lande de Clairay (Ille-et-Vilaine), et chaque fois qu'un téméraire essaie de le fouiller, le sire de Chaugé arrive, monté sur son grand cheval noir (3).

### e) un feu follet.

La légende, si fréquente dans l'intérieur des terres, des rochers qui cachent des richesses, s'applique parfois à ceux du bord de la mer. C'est le cas à Noirmoutier où les rochers du Lutin à l'extrémité de l'anse de Luzeronde, recouvrent un trésor gardé par un *feu follet* (4).

### f) une épée.

Le vieux moustier de la forêt d'Anlier, à une lieue de Fauvillers (Luxembourg), a sa légende d'après laquelle un émigré y a enfoui un trésor qu'il a mis sous la protection de son *épée* plantée auprès (5).

(1) Pimp., t. I (1856), p. 134 ; Wallonia, t. XXI (1913), p. 108.

(2) A. S. A. N., t. V (1857-1858), p. 185.

(3) Sébillot, t. I (1904), p. 194.

(4) Sébillot, t. II (1905), p. 92.

(5) A. I. A. L., t. IX (1877), p. 178.

Près de Bonnert (Luxembourg), existait, jadis, un fortin. Seul, un grand trou subsiste, dernier vestige du puits ou de la citerne. Ce trou, entouré autrefois de la crainte superstitieuse du peuple, porte le nom de « Katzenbach », trou des chats. D'après la légende, il règne sur cet endroit un mauvais esprit gardant au fond d'un trou, un riche trésor. Il n'apparaît que sous la forme d'un grand chat noir, aux griffes terribles, aux yeux flambant dans les ténèbres comme le feu de l'enfer. Il ne se montre que la nuit et commande à toute une armée d'êtres aussi malfaisants que lui. Tous les sorciers et sorcières du pays sont sous ses ordres (1).

### c) des nains.

Certaines grottes maritimes recèlent des trésors gardés par un nain (2).

Un château existait, autrefois, sur la montagne appelée « Chesselet » près de Nadrin (Luxembourg). Comme partout où il existe un édifice ruiné, il y a là un trésor enfoui. Celui-ci est d'autant plus en sûreté, qu'au lieu d'être gardé par une « gate d'ôr », il l'est par une troupe entière de *Nutons* (3).

### d) Satan.

Il arrive aussi que Satan lui-même garde le trésor. C'est ce qui a lieu à Bovigny (Luxembourg), s'il faut en croire la tradition. Il existe, près de la chapelle de saint Martin, une fondrière insondable où, selon la légende, avaient été précipitées les cloches de l'église de l'ancien village et un grand coffre rempli d'or, d'argent et de pierres précieuses, que les habitants du village avaient confié à ce gouffre, à l'approche des envahisseurs. Comme tous les trésors sans maître, celui-ci est remis à la garde de messire Satan, et toutes les tentatives faites pour le lui enlever ont été vaines (4).

(1) A. I. A. L., t. XXXVI, p. 51.

(2) Sébillot, t. II (1905), pp. 128-129.

(3) Pimp. t. I (1856), p. 173.

(4) Tandel, t. IV (1891), p. 169.

Près de la ferme d'Hermanmont, sous un rocher, est enfoui un trésor. C'est celui d'un comte de Salm qui, dans une guerre avec un de ses voisins, ayant perdu son fils unique, se donna au diable, pour obtenir le moyen de se venger de ses ennemis. *Satan*, devenu son héritier et ne sachant que faire de ses richesses, prit le parti de les enterrer. On sait l'endroit précis où elles gisent, renfermées dans un coffre de fer ; mais cela ne suffit pas, car le gardien est adroit et ne s'endort jamais. Toutes les ruses pour tromper sa vigilance ont échoué (1).

A Temploux (province de Namur), on croit qu'un trésor, enfermé dans un coffre et gardé par un démon, est caché au sommet d'une butte de terre nommée Basse-Fontaine. On raconte qu'autrefois, des flammes s'échappaient la nuit du sommet de la butte et qu'un mouton, suivant les uns, un coq, suivant d'autres, y faisaient entendre des cris (2).

Le diable garde le trésor que le sire de Chaugé a déposé dans un trou de la lande de Clairay (Ille-et-Vilaine), et chaque fois qu'un téméraire essaie de le fouiller, le sire de Chaugé arrive, monté sur son grand cheval noir (3).

### e) un feu follet.

La légende, si fréquente dans l'intérieur des terres, des rochers qui cachent des richesses, s'applique parfois à ceux du bord de la mer. C'est le cas à Noirmoutier où les rochers du Lutin à l'extrémité de l'anse de Luzeronde, recouvrent un trésor gardé par un feu follet (4).

### f) une épée.

Le vieux moustier de la forêt d'Anlier, à une lieue de Fauvillers (Luxembourg), a sa légende d'après laquelle un émigré y a enfoui un trésor qu'il a mis sous la protection de son épée plantée auprès (5).

(1) Pimp., t. I (1856), p. 134 ; Wallonia, t. XXI (1913), p. 108.

(2) A. S. A. N., t. V (1857-1858), p. 185.

(3) Sébillot, t. I (1904), p. 194.

(4) Sébillot, t. II (1905), p. 92.

(5) A. I. A. L., t. IX (1877), p. 178.

## V. — Que faut-il faire pour s'emparer des trésors ?

Mais il ne suffit pas de connaître l'endroit où le trésor est caché ; pour s'en emparer, il faut encore remplir certaines conditions spéciales qui varient selon les localités.

A Godarville, il faut prendre une poule noire et se rendre à minuit au carrefour des quatre chemins. Là, un homme apparaîtra bientôt et, en échange de la poule, il vous accordera tout ce que vous lui demanderez, fut-ce un trésor. Ce grand dispensateur des biens n'est autre que Messire Satan (1).

A Nivelles, également, celui qui veut trouver un trésor enfoui doit aller, à minuit, à un croisement de chemin, avec une poule noire (2).

Le trésor caché au fond d'un puits à Bérismenil (Luxembourg) vient en haut tous les ans, le jour de Noël, au moment de l'élévation de la messe de minuit, mais il est gardé par un génie infernal qui ne cédera son dépôt qu'à la double condition qu'on lui offrira une poule noire et qu'on ne proférera pas une parole (3).

Il en est de même en ce qui concerne le trésor caché au fond du puits du Cheslin de Sainte-Ode (Luxembourg) (4).

Jadis, en vue de s'emparer de la *gale d'or*, les gens du pays allaient en bande aux ruines de Château-Thiéry, la nuit, lorsque le diable abandonne ses richesses pour courir le monde ; ils allumaient des chandelles bénites pour remuer les décombres qui obstruent les souterrains, mais un coup de vent éteignait les lumières et ils fuyaient épouvantés (5).

Parfois, c'est de cierges pascaux qu'il doit être fait usage, ainsi qu'en témoigne le récit ci-après :

Les ruines du couvent de chartreusines de Prémol (fondé en 1234), détruit sous la Révolution, ont été, à

(1) Harou I, pp. 104-105.

(2) F. B. 6<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 31-32, p. 155.

(3) A. S. R. A. B., t. XIX (1905), p. 269.

(4) A. I. A. L., t. V (1867), p. 266.

(5) A. S. A. N., t. X (1868-69), p. 279 ; Harou II, p. 55.

maintes reprises, fouillées et refouillées par les chercheurs de trésors. Un habitant de ces localités vint un jour trouver son curé et le pria de lui remettre *trois cierges pascaux* ; le curé, étonné, lui demanda ce qu'il voulait en faire ; le paysan répondit qu'une somnambule lui avait appris qu'un trésor, montant à plus de 100.000 francs, avait été caché dans les ruines de l'abbaye, par trois religieuses et que les fouilles ne pouvaient aboutir à un résultat qu'autant qu'elles seraient faites pendant la nuit à la lueur de *trois cierges pascaux*. Sur le refus du curé, le paysan n'en eut pas le démenti. Il se fit remettre à prix d'argent, par le bedeau, trois cierges de l'autel. Pendant toute la durée de ces cierges, les recherches les plus minutieuses furent faites par tous les membres de la famille du chercheur de trésors. Il en a toujours voulu à son curé de n'avoir pas accueilli sa demande de cierges pascaux ; il était allé jusqu'à lui offrir la moitié du trésor (1).

D'après une légende connue à Mellier, tous les sept ans, par la nuit la plus affreuse de l'année, à minuit, la bourse du château enfouie depuis de longues années, « fleurit », c'est-à-dire qu'elle répand une magnifique clarté dans les environs. Heureux serait celui qui, s'approchant en ce moment de l'endroit où brille la lumière, pourrait s'emparer du trésor sans éveiller l'attention des revenants ou esprits du château (2).

Dans le pays de Stavelot, on croit que pour déterrer un trésor, il faut répéter les mots dits par celui qui l'a enfoui (3).

A l'ancien étang de Bilaute (Saint-Hubert), il existait un trésor renfermé dans un coffre ; on voyait parfaitement ce coffre dans l'eau, on pouvait s'en saisir et l'attirer à soi, mais lorsqu'on croyait bien le tenir, de petits diables venaient le retirer dans son trou, au grand désappointement de ceux qui avaient tenté de s'en emparer et qui s'en croyaient déjà possesseurs. Il fallait prononcer certaines

(1) Auguste Bourne. *Vizille et ses environs*, Grenoble (1860), p. 232, cité par Van Gennep, p. 489.

(2) Tandel, t. VI A (1893), p. 171.

(3) B. F., t. II (1892), p. 55.

paroles. Le mauvais résultat de l'entreprise était attribué à ce qu'on n'avait pu dire convenablement les derniers mots (1).

A Godarville, on croit qu'un trésor consistant en pièces d'or triangulaires est enfoui dans le jardin du « Castia », ancien château converti en ferme. Durant l'hiver 1879, des fouilles furent faites, la nuit, dans le plus grand silence. Pour la réussite de leurs projets, les explorateurs, ne voulant pas avoir affaire avec Satan, organisèrent, certaine nuit, une procession autour du village ; ils récitaient des prières et faisaient trois pas en avant et deux en arrière, à la façon des pèlerins d'Echternach (2).

Parfois, pour réussir, il faut profiter de certaines circonstances favorables. C'est ainsi que le bouc à qui le diable a confié la garde du trésor se trouvant sous les ruines de Franchimont, est relevé de sa faction pour une heure, à certains jours de l'année, et c'est seulement pendant cette heure que l'on peut chercher à s'emparer du trésor (3).

Il en est de même de la *gate d'ôr* de Champion. Pour s'en saisir, il faut profiter du sommeil du démon qui en est le gardien et ne procéder aux recherches que dans les ténèbres de la nuit, en ayant soin d'observer un secret et un silence absolu (4).

La *gate d'ôr* de l'ancien château de Logne ne se laisse pas attraper facilement. Pour réussir, il faut : poser une corde de chauvre qui n'a jamais servi, escalader le rocher à pic, construire un pont-levis d'une seule planche de six mètres de long, terminée par un crochet de fer nouvellement forgé. Comme toujours, le silence absolu est de rigueur (5).

D'après une autre légende, si on parvenait à saisir par la queue, la *gate d'ôr* qui, la nuit, erre au milieu des

(1) Tandel, t. VI B (1893), p. 968.

(2) Harou I, p. 103.

(3) Monseur, p. 6.

(4) A. S. A. N., t. II (1851), p. 58.

(5) Banneux II, p. 40.

ruines du dit château, elle serait contrainte d'indiquer la place où le trésor est caché (1).

Certaines conditions spéciales sont également requises pour s'emparer du trésor enfoui sous un rocher près de la ferme d'Hermanmont. D'abord, il faut être né un dimanche, dans la partie des vingt-quatre heures qui répond au jour, et avoir dépassé la cinquantaine. L'individu ainsi privilégié qui est décidé à courir les chances de l'entreprise, doit commencer par dire une oraison jaculatoire à Saint Antoine, se confesser et communier ; après cela, il prendra une baguette de coudrier qui n'a pas encore donné de fruit, la fera tourner et la verra indiquer, en s'arrêtant, l'endroit où il convient de creuser. Dès que la pioche aura frappé le sol, un silence absolu est de rigueur ; à la première parole, tout est à recommencer (2).

A Mazée, on eut recours aux exorcismes pour tenter de reprendre à Satan qui, sous la forme d'un dégoûtant crapaud, d'un bouc noir ou d'un chat effrayant, détenait les habits sacerdotaux, les vases sacrés et d'autres trésors, de véritables monceaux d'or et d'argent (3).

Jadis s'élevait dans une clairière du bois de Wibrin (Luxembourg), un grand château dont il ne reste que des ruines et un puits comblé. A l'occasion d'une guerre, les vieilles douairières qui habitaient cette propriété, descendirent leur trésor dans le puits et partirent pour l'étranger. Jamais on ne les revit. Le manoir, livré au pillage, fut incendié. Le puits garda son dépôt. Celui-ci, cependant, le samedi saint de chaque année, dans la minute où les cloches de l'abbaye de Saint Hubert, retour de Rome, annonçaient la résurrection du Christ Sauveur, apparaissaient quelques instants à l'orifice. Longtemps, par tous moyens, des audacieux tentèrent de saisir la fortune au moment propice. L'échec perpétuel vainquit l'obstination. Un jour, pourtant, seulette, Fifine de la Bruyère se hasarda. Dès l'aube à son poste, les yeux rivés sur le trou, tout oreilles, elle débitait force incantations. Soudain, au chant des clo-

(1) Bovy, t. II (1839), p. 130.

(2) Pimp., t. I (1856), p. 134.

(3) Chot, p. 53 à 160.

ches, un remou se produisit. Fifine traça un grand signe de croix et saisit le coffret. A peine l'avait-elle entre les mains, qu'il éclata avec un bruit de tonnerre, et un gros hibou s'en échappa. Renversée par la terreur, l'intrépide faillit se noyer. Enfin revenue de son angoisse, elle se ramassa et se sauva (1).

Nous avons déjà signalé plusieurs échecs dus au fait que les chercheurs de trésors n'avaient pas su se taire pendant les opérations. Le même fait s'est produit à Fagnolle (2), à Mené (France) (3), à Bernister (4).

Voici d'autres conditions qui sont parfois imposées pour découvrir les trésors : vendre son âme au diable (Froidchappelle) (5) ; s'éclairer d'une chandelle faite de graisse humaine (Merlemont) (6) ; ne pas faire usage de pioches, pelles, etc. (Ans) (7).

Ailleurs, par contre, c'est le contraire et l'emploi d'une bêche bien propre est indispensable, ainsi que nous allons le voir.

Pour découvrir la chèvre d'or qui a été enfouie dans un trou, à Malplaquet (Nord, France), par des Sarrazins au moment de leur départ, allez à la forêt, votre bêche luisante comme de l'argent. Quand midi sonne, un rayon de soleil passant dans la fourche formée par deux maîtresses branche d'un chêne, indique exactement la place de ce trésor inestimable qui rendra riche à millions quiconque le mettra au jour. Creusez sans relâche, et la mystérieuse chèvre apparaîtra à vos yeux éblouis, sa rutilante toison resplendissant des diamants enchassés dans l'or le plus pur que jamais joaillier ait ouvré. Certains l'ont vue, mais jusqu'à présent nul n'a pu s'en emparer : quelque misérable incident, une tache de rouille sur la bêche, un nuage ca-

(1) Banneux III., pp. 83-84.

(2) Chot, p. 22.

(3) Sébillot, t. IV (1907), p. 201.

(4) *Armonac walon d'Mam'di*, 1937, p. 80.

(5) M. S. H., année 1878, p. 442.

(6) Haron II, p. 58.

(7) Journal « La Chronique » (Bruxelles), n° du 26 avril 1892, cité par R. T. P., p. 374.

chant le soleil, a permis de se transformer à l'animal fantastique dont on s'entretient à la veillée, quand, pour aider à l'imagination des conteurs, la flamme du foyer met des reflets d'or sur les cuivres des vieux bahuts (1).

Dans le Luxembourg, on croit qu'un feu follet vient voltiger au dessus du lieu où est enfoui un trésor. Si vous n'avez rien à vous reprocher, il faut suivre le feu follet, il vous conduira au trésor ; mais si votre vie n'est pas pure, il vous conduira à un marais (2).

Par contre, dans les environs de Gand, les feux follets sont considérés comme les âmes errantes de ceux qui, ayant enterré leur argent, sont morts avant d'avoir pu révéler l'endroit où ils l'avaient enfoui ; ils ne seront délivrés que le jour où l'on aura déterré leur trésor (3).

Ordinairement, les tentatives faites en vue de s'approprier les trésors mystérieux, se font cachément ; on semble avoir honte d'ajouter foi aux anciennes légendes. Mais il arrive aussi que des personnes ne craignent pas d'afficher publiquement leur crédulité.

Nous avons vu qu'à Tourinnes-les-Ourdons, il existe un puits aujourd'hui comblé, dans lequel, d'après la tradition, se trouve une *gate d'ôr*. Un jour, le meunier de Libersart offrit, dit-on, d'y descendre à ses risques et périls, consentant, s'il trouvait quelques objets de prix, à en partager la valeur, par moitié, avec la commune (4).

En 1928, avant que les ruines du vieux château de Fagnolles ne soient classées comme richesse nationale, celui qui en était le propriétaire, les avait vendues à un entrepreneur bruxellois qui se proposait de les démolir afin d'en faire des matériaux de remploi. Mais le vendeur avait fait promettre à l'acquéreur que, si au cours de ses travaux de démolition, il découvrait la *gate d'ôr*, le trésor serait partagé à demi.

(1) [Henri Raveline], Journal « La Province » (Mons), n° du 28 septembre 1933.

(2) B. F., t. II (1892), p. 54.

(3) M. S. H., t. XXVIII, p. 124.

(4) Tarlier, t. V (1865), p. 104.

Ce ne sont pas seulement les paysans qui cherchent les trésors avec tant d'âpreté. En 1849, il s'était formé, à Bruxelles, une société sous la direction d'un magnétiseur, pour la découverte des trésors qui devaient se trouver dans les ruines de l'abbaye de Villers. Une somnambule d'élite fut endormie dans les cloîtres et indiqua du doigt une place où l'on creusa avec acharnement pendant plus de quatre jours. Les fouilles se faisaient la nuit avec un certain appareil mystique. Au bout de quatre jours, la société se dispersa sans donner le moindre dividende à ses actionnaires (1).

Voici un autre cas : En cédant à la Société de Chiny-Orval, par acte du 25 août 1840, les ruines d'Orval dont il s'était rendu acquéreur, le comte Constantin de Geloër eut soin de se réserver les valeurs enfouies et le droit de les rechercher à ses frais. Ces recherches aggravèrent, paraît-il, l'œuvre de dévastation accomplie par la canonnade du général Loison au mois de juin 1793 (2).

Voilà pour la Belgique. Voyons maintenant quelques cas intéressant d'autres pays.

Dans le Maine et ailleurs, on croit que le trésor ne peut être pris qu'à la messe de minuit de Noël, au moment de l'élévation et le jour des Rameaux, aux trois coups que frappe le prêtre à la porte de l'église, mais il faut être vendu au diable pour s'en emparer (3).

On croit, dans l'Ecosse, qu'il y a sous les montagnes, des trésors souterrains gardés par des géants et des fées. En Bretagne, on croit qu'ils sont gardés par un vieillard, par une vieille, par un serpent, par un chien noir ou par de petits démons hauts d'un pied. Pour se saisir de ces trésors, il faut, après quelques prières, faire un grand trou sans dire un mot. Le tonnerre gronde, l'éclair brille, des charrettes de fer s'élèvent dans les airs ; un bruit de chaînes se fait entendre ; bientôt, on trouve une tonne d'or. Parvient-on à l'élever au bord du trou, un mot qui vous échappe la précipite dans l'abîme, à mille pieds de profon-

(1) Joly, t. I (1854), p. 190.

(2) Jadis, t. IV (1900), p. 100.

(3) Sébillot, t. I (1904), pp. 475-476.

deur. Les Bretons ajoutent qu'au moment où l'on chante l'évangile des rameaux, les démons sont forcés d'étaler leurs trésors, en les déguisant sous des formes de pierres, de charbons, de feuillages. Celui qui peut jeter sur eux des objets consacrés, de l'eau bénite, un chapelet, les rend à leur première forme et s'en empare (1).

A Saint-Ouen-la-Rouërie (Ille-et-Vilaine), on dit, en proverbe :

Fontaine de Mortfrais

Fontaine d'Aaron

Quatre barriques d'or aux environs.

Elle est entourée de quatre grosses pierres qui portent des caractères indéchiffrables ; ils indiqueront à celui qui pourra les lire, l'endroit où se trouvent les trésors d'une ville disparue, dont les cloches sonnent encore au fond de l'eau les jours de grande fête (2).

En Franche-Comté, la fée Mélandre ou Milandre gardait les richesses cachées au fond des cavernes. On lui assignait plus particulièrement comme résidence, les profondes ténèbres d'une grotte dans le voisinage du château de Milandre, entre Delle et Montbéliard. On se sent, paraît-il, attiré comme par un aimant au fond de cet antre où l'on dit qu'elle réside. La tradition la représente comme assise sur son coffre-fort, dont elle tient entre ses dents transparentes les deux clés toutes rouges de feu. Si l'on pouvait trouver dans quelque grimoire, le moyen de saisir ces précieuses clés sans se brûler les doigts, on serait bientôt riche. Suivant une autre tradition, la clé du coffre est dans la caverne même, entre les dents d'un dragon qui jette feu et flammes. On dit aussi qu'une fois par siècle, les pièces d'or viennent s'étaler au clair de la lune ; si on connaissait le jour et l'heure, on pourrait les prendre sans danger (3).

Dans les montagnes qui forment la frontière septentrionale de la Bohême, la Saint-Jean est le grand jour où,

(1) Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. II, p. 15, cité par Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, Paris (1825), t. IV, p. 499.

(2) Sébillot, t. II (1905), p. 212.

(3) Ibid., t. I (1904), pp. 472-473.

juste à midi, les trésors enfouis dans ces montagnes deviennent visibles, même à la plus grande profondeur, mais à une heure, les souterrains se referment ; celui qui, par hasard, y est entré, doit y rester jusqu'à la Saint-Jean suivante (1).

Voici un autre fait qui s'est passé en Serbie, il y a moins de quarante ans, et qui montre combien sont encore vivaces certaines croyances.

Un caporal d'artillerie en garnison dans une ville de Semendria (Serbie), nommé K..., avait rêvé, à plusieurs reprises, qu'un trésor immense était caché dans une tour de la forteresse ; mais, pour retrouver ce trésor, il était nécessaire d'asperger de sang provenant du cœur d'un homme, l'endroit où l'or avait été enfoui. Le cœur étant replacé dans le corps, les fouilles auraient fait découvrir une caisse en fer renfermant une fortune colossale, ainsi que des bouteilles contenant un liquide qui devait rendre la vie au cadavre. Le caporal fit part de son secret au soldat R... et le supplia de se laisser tuer afin que, grâce à la vertu de son sang, ce trésor fût découvert. Mais R... ne se laissa pas convaincre, et le caporal, toujours convaincu, s'offrit lui-même comme victime. Un dimanche, à onze heures du soir, les deux artilleurs quittèrent la forteresse et se rendirent à l'endroit où l'énorme somme devait être déposée. Le caporal donna de nouveau des instructions à son subordonné ; puis il se déshabilla et se fit couper la gorge à l'aide d'un couteau qu'il avait aiguisé lui-même. Le soldat suivit à la lettre ses prescriptions, puis il fouilla toute la nuit, naturellement sans rien découvrir. Vaincu par la terreur et par la fatigue, il s'évanouit. Quelques heures après, il raconta à l'auditeur militaire ce qui s'était passé, et plusieurs camarades du défunt vinrent raconter que le caporal les avait souvent entretenus du trésor et de la manière dont il devait être découvert (2).

Une seule fois, à notre connaissance, on parvint à s'emparer de la chèvre d'or. Ce fut dans les bois d'Auchamps, dans les Ardennes françaises. L'animal mysté-

(1) R. H. A., t. III (1862), p. 402.

(2) Journal « Le Temps » (Paris), cité par R. T. P., pp. 374-375.

rieux, qui avait deux cornes en or sur le front, fut pris une nuit, par un bricoleur et depuis les moutons et les chèvres devinrent la proie des loups (1).

#### VI. — Comment peut-on savoir qu'un trésor est caché quelque part ?

D'une manière générale, selon CARDAN (2), pour savoir si un trésor est enfoui dans un souterrain où l'on creuse pour cela, il faut avoir une grosse chandelle, faite de suif humain, et qu'elle soit enclavée dans un morceau de bois de coudrier, en forme de croissant, de manière à figurer avec les deux branches une fourche à trois rameaux. Si la chandelle, étant allumée dans le lieu souterrain, y fait beaucoup de bruit en pétillant avec éclat, c'est une marque qu'il y a un trésor ; plus on approchera du trésor, plus la chandelle pétillera ; et, enfin, elle s'éteindra quand elle en sera tout à fait voisine. Ainsi, il faut d'autres chandelles dans les lanternes, afin de ne pas demeurer sans lumière. Quand on a des raisons solides pour croire que ce sont les esprits des hommes défunts qui gardent les trésors, il est bon d'avoir des cierges bénits au lieu de chandelles communes ; et on les conjure de la part de Dieu, de déclarer si l'on peut faire quelque chose pour les mettre en lieu de repos ; il ne faudra jamais manquer d'exécuter ce qu'ils auront demandé.

On découvre encore les trésors d'une autre façon : Étant sur la place où l'on soupçonne un trésor, dites, frappant trois fois du talon gauche contre la terre, faisant un tour à gauche : « Sadies Satani agie fons toribus ; viens à moi, Saradan, qui sera appelé Sarietur ! » Recommencez trois fois de suite. S'il y a quelque trésor dans l'endroit, vous le saurez, parce que l'on vous révélera quelque chose à l'oreille (3).

(1) Sébillot, t. I (1904), p. 290.

(2) *Le Solide trésor du Petit Albert*, cité par Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal* (Paris, 1825), t. II, p. 112.

(3) *Grimoire du pape Honorius*, édition de 1760, gros volume in-18, p. 112.

D'autres livres de magie mentionnent des procédés à employer pour découvrir des trésors cachés. Voici quelques titres :

*Dragon rouge*, ou l'art de commander les esprits, etc. suivi de la *poule noire*, etc. édition de 1521, gros volume in-18.

*Véritables clavicules de Salomon*, p. 16 et 17.

*Admirables secrets d'Albert le Grand*, gros volume in-18.

*L'Avenir dévoilé*, ou l'astrologie, l'horoscopie et les divinations anciennes expliquées par les devins du moyen-âge, in-18.

*Magie rouge*, crême des sciences occultes, naturelles et divinatoires, gros vol. in-18.

*Œuvres magiques de Henri Corneille Agrippa*, suivi du Secret de la reine des mouches velues.

*Secrets merveilleux du petit Albert*, in-18.

*Enchiridion Léonis papæ*.

*Trésor du vieillard des pyramides*.

*Véritable magie noire*.

*Manuel complet du démonomane*.

*Phylactères ou préservatifs contre les maladies, les maléfices et les enchantements*, par Albino, in-18.

Certains des moyens préconisés par ces magiciens, sont encore employés.

Lorsqu'un jour, les habitants de Liresse voulurent trouver le trésor caché dans les ruines du vieux manoir, ils employèrent, pour évoquer la vache d'or, les fumigations cabalistiques, les conjurations ; ils essayèrent tour à tour tous les moyens indiqués par la *Magie noire* et le *Dragon Rouge* ; ils bouleversèrent les ruines avec la pioche pour chercher le parchemin mystérieux sur lequel est indiqué l'endroit où l'on trouvera le veau d'or. Mais jusqu'à présent, rien n'y a fait (1).

En certains endroits, on a pu voir la nuit, à la pâle lueur de cierges bénits, volés pour cette œuvre sacrilège, des pâtres placés dans un cercle magique renfermant deux couronnes de verveine, deux cierges et un réchaud sur

(1) Joly, t. II (1857), pp. 132-133.

lequel on brûlait de l'encens, du camphre et de l'esprit de vin en l'honneur de Satan, le maître des trésors cachés. L'un de ces hommes, le *karcist* ou conjurateur, armé de la baguette magique de coudrier, prononçait d'une voix émue, des oraisons où les noms d'Adonaï, d'Elhoïm, de Jehovah étaient suivis de ceux de Lucifugé Rofocale, de Belzébuth et du comte Astaroth (1).

En Hesbaye, les chercheurs de trésors enfouis n'y ont jamais été rares, et bien des fermiers peuvent dire avoir reçu la visite de deux ou trois individus demandant la permission de faire des fouilles dans tel terrain ou au bord de tel ruisseau. Quand ils l'ont obtenue, ils se mettent à l'œuvre : porteurs d'huile et d'eau bénite, munis d'autres objets d'église dont la possession serait peut-être difficile à expliquer, nos hommes s'avancent sur le terrain en marmottant des prières. L'un d'eux, les mains étendues devant lui, et les doigts se rejoignant en anneau, tient libre de tout mouvement une baguette de noisetier que l'on a cueilli avec certaines formules et suivant certains rites. Quand la baguette se met à tourner d'elle-même dans les mains de l'opérateur, celui-ci s'arrête, et l'endroit où le fait se produit est fouillé et retourné avec soin, car là doit se trouver caché un trésor (2).

S'il faut en croire un témoin oculaire, un prêtre, même, se livra à la recherche de la *gate d'or* dans les souterrains de Logne, il y a environ un siècle. Étant entré dans la grotte, dit ce témoin, un singulier tableau s'offrit tout à coup à mes yeux. A la lueur d'un falot qui brûlait sous la voûte, quatre hommes armés de leviers de fer faisaient les plus grands efforts pour soulever une pierre énorme. Un peu au dessus d'eux, sur un quartier de roche, était un prêtre en soutane, surplis et étole, tenant d'une main le Saint Ciboire, et, de l'autre, un encensoir d'où s'échappait la fumée de l'encens. Il proférait des paroles sacramentelles et des conjurations. Je le reconnus d'abord : c'était le curé de X., qui appelait le diable à son secours pour l'aider à découvrir le trésor de la *gate d'or*.

(1) Joly, t. I (1854), p. 190.

(2) B. S. L. L. W., t. VII, 1<sup>ère</sup> série (1864), 2<sup>e</sup> partie, pp. 29-30.

Cette cérémonie sacrilège ne resta pas ignorée : elle parvint à la connaissance du vénérable évêque de Namur, M. B..., qui en punit l'auteur en lui retirant le pouvoir d'exercer aucune fonction ecclésiastique (1).

Une légende existe à Longlier : « Les moines se voyant chassés de leurs domaines d'Orval et de Longlier, se dirigèrent sur Saint-Hubert en emportant une masse d'objets précieux. Arrivés dans un bois qui se trouve entre Tronquoy et Sainte-Marie, et poursuivis de près par l'ennemi, ils les enfouirent dans ce bois ».

Il y a quelques années (dit une note datée de 1877), un individu de la province de Namur, habitant actuellement Longlier, ayant entendu raconter cet incident de la fuite des moines, s'adressa à un tourneur de baguette de son pays et ils se dirigèrent vers l'endroit désigné. Le magicien se mit à la besogne et trouva l'endroit où le trésor était enfoui. On commence à piocher, mais arrivé à deux pieds de profondeur, il représente sa baguette et le trésor était parti ; on cherche de nouveau et on le retrouve trois fois, mais du moment qu'on piochait, il changeait de place. Ce qui fait qu'aux yeux du peuple, une fortune est cachée dans ce bois, mais sous la surveillance du démon à qui les moines l'auraient confiée (2).

Presque partout, on dit des personnes nées le vendredi saint, qu'elles ont le pouvoir de faire « tourner la baguette » et de découvrir les trésors cachés.

Dans certains villages ardennais, on considère l'enfant posthume comme apte à remplir la même mission (3).

### VII. — Châtiments infligés à ceux qui voulurent s'emparer des trésors.

Sans doute, l'appât de tous ces trésors tenta bien des personnes, mais l'esprit des ténèbres qui en a la garde, veille sur eux avec un soin jaloux. A ceux qui voulurent s'en emparer, des châtimens furent infligés qui leur ôtèrent toute envie de recommencer.

(1) Bovy, t. II (1839), pp. 129 à 131.

(2) Tandel, t. VI A (1893), p. 159.

(3) Banneux I, p. 40.

Un jour, des forgerons tentèrent de s'emparer du trésor caché au fond du puits du Cheslin de Sainte Ode. Ils avaient fait l'offrande obligée (une poule noire) et déjà leurs grandes tenailles et leurs grands ringards soulevaient et attiraient le coffre mystérieux, lorsqu'un imprudent lâcha cette parole fatale : « Nous le tenons ! » Au même instant, le trésor retomba au fond du puits avec un bruit épouvantable, une tempête effroyable se déchaîna sur le thier du Cheslin, les arbres ployaient jusqu'à terre, tandis qu'une musique diabolique faisait retentir les airs ; les forgerons furent en un clin d'œil transportés sur le thier de Teléry, heureux qu'ils étaient de se trouver encore tous vivants ; mais ils ne purent jamais exprimer combien grande avait été leur peur (1).

C'est également une furieuse tempête qui est survenue chaque fois qu'on a voulu faire des fouilles dans les souterrains de Puy-du-Pont (Dordogne) en vue de découvrir le veau d'or (2).

D'après les traditions locales, un curé de Bovigny voulut, il y a nombre d'années, devenir possesseur du fameux trésor se trouvant dans une fondrière insondable existant près de la chapelle Saint Martin. Il s'assura le concours de deux hommes déterminés, auxquels il avait recommandé de garder un profond silence, jusqu'à ce que le diable, forcé par ses exorcismes et ses conjurations, eût déposé le trésor en terre ferme, leur disant de ne s'effrayer de rien de ce qu'ils verraient ou entendraient, leur affirmant qu'ils ne couraient aucun danger, tant qu'ils garderaient le silence, tiendraient en main chacun l'un des bouts de son étole et continueraient à l'éclairer de leurs torches, afin qu'il pût lire ses exorcismes.

Tout bien convenu, le curé et ses deux acolytes se rendirent, la nuit propice, aux approches de minuit, auprès de la fondrière et le curé commença aussitôt ses conjurations. Satan n'était pas d'humeur à se laisser dépouiller sans essayer de tous les moyens possibles pour conserver son trésor ; aussi, dès les premiers moments, un ouragan furieux, brisant les arbres des bois voisins, se déclara ; les

(1) A. I. A. L., t. V (1867), p. 266.

(2) Sébillot, t. IV (1907), p. 204.

mugissements du vent étaient accompagnés du cliquetis de grosses chaînes de fer et de bruits inconnus en ce monde ; puis on vit apparaître un taureau furieux, menaçant les trois téméraires ; enfin, ceux-ci se virent entourés d'un cercle de feu.

Confiants dans les paroles du chef de l'expédition, les deux acolytes, bien que fortement effrayés, ne lâchèrent ni leurs torches, ni les bouts de l'étole ; le curé continuait à lire ses exorcismes dont l'effet se fit bientôt sentir. La fondrière se mit à bouillonner ; le précieux coffre apparut ; porté à la surface de l'eau et de la vase ; il s'approchait lentement de la terre ferme où se tenaient nos trois hardis compagnons. Le succès paraissait assuré, lorsqu'un des compagnons du curé, croyant la chose terminée, s'écria : Enfin, nous le tenons ! Le malheureux avait parlé trop tôt ; le précieux coffre s'enfonça de nouveau dans la fondrière, à une profondeur double de celle où il se trouvait auparavant et dont, jusqu'aujourd'hui, il a été impossible de le retirer ; les torches s'éteignirent et nos trois hommes roués de coups, ne revinrent à eux que le lendemain matin et eurent toutes les peines du monde à regagner leur domicile (1).

Loverval possède également son trésor caché. Des ouvriers se mirent un jour à l'œuvre pour s'en emparer et ils allaient y atteindre, car plusieurs d'entre eux déclaraient qu'ils ont vu — de leurs propres yeux, vu — le coffret tant convoité, lorsqu'un bruit souterrain surgit tout à coup avec tant d'éclat que tous s'enfuirent épouvantés ; ils prétendirent avoir vu le sol s'entr'ouvrir avec fracas, les pierres rouler dans un abîme mystérieux et le coffret disparaître avec elles comme si une main invisible l'eût entraîné dans les profondeurs de la terre. La terreur dont cet événement fut la suite eût pour conséquence de faire croire au peuple que le diable s'était mêlé de l'affaire et qu'il ne serait pas prudent de renouveler des tentatives semblables (2). La croyance à ce trésor caché m'a été confirmée, en 1915, par un vieillard de 86 ans.

(1) Tandel, t. IV (1891), p. 169.

(2) Journal « L'Éducation Populaire » (Charleroi), n° du 11 novembre 1878.

Le château de Haulte-Roche, à Dourbes, possède un puits au fond duquel existe, paraît-il, une caisse en fer remplie de pièces d'or. Ce puits est gardé par une « gate », sujette de maître Satan. La pauvre bête ne peut dormir que durant la nuit de Noël. Un jour, deux paysans, grands et forts, voulurent profiter du repos de l'animal pour s'approprier le magot. Ils s'engagèrent d'avance de travailler en silence. Malheureusement, au moment où le coffre atteignit la margelle, l'un d'eux poussa un cri de joie... Aussitôt, le trésor retomba bruyamment, et la « gate », réveillée, bondit sur les larrons, qui prirent la fuite en jetant des clameurs d'épouvante. Depuis lors, personne n'a tenté l'aventure (1).

Un jour deux habitants de Nandrin se rendirent au « Chesselet », montagne voisine, parvinrent à hisser au bord d'un puits qu'ils avaient creusé, une énorme caisse en fer pleine de pièces d'or. Ils étaient arrivés au bout de leurs peines et s'apprêtaient à détacher le coffre de la corde, lorsque l'un d'eux, ne pouvant réprimer une exclamation de joie, s'écria : « Pour le coup, nous le tenons ! » Ces paroles étaient à peine échappées de ses lèvres, que la caisse retombait au fond du puits. Ce ne fut pas le seul châtement infligé à nos chercheurs d'or : des mains invisibles les saisirent et les houspillèrent de telle façon qu'à grand peine ils purent rentrer chez eux pour se mettre au lit (2).

Parfois les *gates d'or* emploient un charme, une sorte de fascination qui attire vers elles les chercheurs inconsiderés ; ceux-ci finissent par s'égarer sous la terre et alors les « gates » disparaissent tout à coup (3).

A Monceau-sur-Sambre existait, jadis, la croyance à un trésor enfoui en un coffret très lourd. Il existe différentes versions relatives à ce trésor imaginaire. Ainsi, pour l'une qui paraît la plus ancienne, des expéditions nocturnes ont été faites en plusieurs temps, soit conduites par un

(1) Journal « L'Éducation Populaire » (Charleroi), n° du 3 mai 1894.

(2) Pimp., t. I (1856), p. 174.

(3) R. B., t. VII (1837), p. 344.

« tourneur de côrette », soit avec la poule noire, soit, la dernière, par une troupe en suaires blancs qui, se rendant à minuit, se mit à adjurer Satan de livrer le trésor contre cession de leurs âmes. La troupe vit aussitôt surgir de terre une nuée de diables noirs aux yeux fulgurants, à l'haleine de soufre, à la voix sifflante, encornés de toutes les façons, qui administrèrent aux suaires blancs une terrible volée de coups de gourdins (1).

Ceux qui voulurent dérober au Malin, les trésors qu'il garde, ne furent pas toujours quitte à aussi bon compte. Maintes fois, ils payèrent de leur vie, leur témérité.

En voici un exemple qui nous est rapporté par un journal. Depuis quelque temps, M. X., rentier à Ans, suivait assidûment des séances de spiritisme à Tilleur. Au cours de ces réunions, les auditeurs acquirent la « certitude » qu'un trésor avait été enfoui par un ancien évêque de Liège, dans la propriété de M. X. Avec l'assentiment du propriétaire, et à la condition que celui-ci participerait au partage du trésor, des fouilles furent faites par les nommés Jean D... K... et la femme T... de Tilleur. Dans la cour de la propriété susdite, — une ancienne ferme — on creusa une galerie de six mètres dans la direction de l'habitation. Il paraît qu'en l'occurrence l'usage des pioches, pelles, etc. est interdit. Après quatre semaines d'un ardu labeur, et au moment où les recherches allaient être couronnées de succès, — car D..., qui se trouvait au fond de la galerie, était parvenu à saisir le coffret, c'est, du moins, ce que ses compagnons affirment, — un éboulement se produisit, et le malheureux D... fut enseveli. On le retira une demi-heure après, à l'état de cadavre. Quant aux compagnons de D..., ils sont de plus en plus convaincus de l'existence du coffret, et ils se proposent de continuer les recherches, certains, cette fois, qu'elles aboutiront. « Il faut, disent-ils une victime aux esprits gardiens du trésor ! » (2).

(1) D. R. S. P. A. C., t. I (1865), p. 66, note.

(2) « La Chronique » (Bruxelles), n° du 26 avril 1892, cité par R. T. P., t. VII (1898), p. 374.

Un jour, trois solides paysans de Bérismenil (Luxembourg), tentèrent de s'emparer du trésor se trouvant au fond d'un puits. Ils avaient fait l'offrande obligée et déjà ils tenaient par les anses, le grand coffre qui le renferme, lorsqu'un imprudent lâcha ces paroles fatales : « Nous le tenons ! » Soudain, le coffre se transforma en une énorme bête gluante, dont les yeux, démesurément grands, lançaient des éclairs qui pulvérisèrent nos trois hommes (1).

Le château de la Motte en Héric contient de grandes richesses. Un magister essaya de le fouiller, mais des flammes sorties de terre le dévorèrent avec ses élèves (2).

A Castelnau-du-Lez, près de Montpellier (Languedoc) il y a un rocher qui passe pour contenir un trésor. Tous les ans, le jour des Morts, suivant les uns, à Noël, suivant les autres, le diable apparaît à minuit sur le haut du rocher et invite les curieux à y pénétrer. Le roc s'ouvre alors et laisse apercevoir une caverne où le trésor est déposé ; mais il faut se dépêcher, car, pour en prendre possession, on ne dispose que de quelques minutes. On remplit ses poches de pièces d'or, on en jette dans son chapeau, puis on essaie de faire de ses habits comme un sac, qu'on prétend charger sur son dos. Entraîné par la convoitise, on oublie le terme fatal. Soudain le roc se ferme avec fracas et le malheureux avare y est enfoui pour toujours au milieu des monceaux d'or (3).

Cette obligation, pour les chercheurs de trésors, de garder le silence le plus absolu, existe également ailleurs qu'en Belgique, ainsi qu'en témoigne la légende danoise ci-après :

En Jutland, près de Daugstrup, est situé un monticule qui, d'après ce qu'on raconte, est toujours entouré d'un brouillard, au milieu duquel est caché une grande marmite de cuivre pleine d'argent. Une nuit, deux garçons s'y rendirent pour chercher ce trésor, et à force de peine, ils étaient déjà arrivés au milieu de la montagne et tenaient

(1) A. S. R. A. B., t. XIX (1905), p. 269.

(2) Sébillot, t. IV (1907), p. 201.

(3) Mérimée, cité par *Mercur*, p. 27.

la marmite par ses deux anses. Mais, alors, se produisirent mille choses miraculeuses pour les effrayer et les détourner de leur projet. D'abord, ils virent un chien noir avec une langue de feu, puis un coq qui, à lui seul, tirait une charrette remplie de foin ; ensuite, une voiture avec quatre chevaux noirs. Les garçons, pourtant, continuaient l'ouvrage. Alors passa un boiteux qui leur cria : Mais voyez donc, c'est toute la ville de Daugbjerg qui brûle ! » Ils tournèrent les yeux vers Daugbjerg et il leur sembla que la ville était en feu. Seulement, l'un des garçons oublia de garder le silence obligatoire et, au même moment où il prononçait le premier mot, le trésor disparut. Plus tard, chaque fois qu'on a essayé de s'emparer du trésor, les nains l'ont défendu par leurs sorcelleries (1).

\* \* \*

Voilà le lecteur documenté. Il sait où des trésors sont cachés, il connaît les conditions à remplir pour s'en emparer sans coup férir. A lui de tenter sa chance si le cœur lui en dit.

### VIII. — Table des abréviations.

- A. C. A. M. — *Annales du Cercle Archéologique de Mons.*  
 A. I. A. L. — *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*  
 A. S. A. N. — *Annales de la Société Archéologique de Namur.*  
 A. S. C. M. H. — *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg.*  
 A. S. L. L. W. — *Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne.* Liège.  
 A. S. R. A. B. — *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles.*  
 Banneux I. — LOUIS BANNEUX. *Légendaire Ardennais.* Bruxelles s/d. Office de Publicité.  
 Banneux II. — LOUIS BANNEUX. *Les fées du Hultai et autres légendes.* Bruxelles s/d. Office de Publicité.  
 Banneux III. — LOUIS BANNEUX. *L'Ardenne mystérieuse.* Bruxelles s/d. Office de Publicité.

(1) R. T. P., t. VII (1892), pp. 585-586.

- B. C. R. A. A. — *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie.*  
 B. F. — *Bulletin de Folklore.* Organe de la Société du Folklore wallon.  
 B. I. A. L. — *Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois.*  
 Body. — ALBIN BODY, *Notice descriptive et historique du château de Franchimont,* 2<sup>e</sup> édition, Spa 1883.  
 Bovy. — LE DOCTEUR Bovy (Bovy). *Promenades historiques dans le Pays de Liège.* Liège.  
 B. S. L. L. W. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne.*  
 Camberlin. — CHARLES CAMBERTIN et EDMOND DOUMONT. *Li Bèddôye. Histoire vraie sans l'esse.* Salzinnes-Namur, s/d. (1906) imprimerie J. B. Collard. Brochure in-4<sup>o</sup>, 53 p.  
 Cavernes. — E. VAN DEN BROECK, E.-A. MARTEL et ED. RAHIR. *Les Cavernes et les rivières souterraines de la Belgique.* T. II, Bruxelles, 1910.  
 Chot. — J. CHOT. *Légendes et nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse.* Bruxelles, sans date, éd. Lebègue.  
 D. A. V. B. — D. A. VAN BASTELAER, *Le Vieux Charleroi.* Charleroi s. d. imp. F. Reytter.  
 D. R. S. P. A. C. — *Documents et Rapports de la Société Paléontologique et Archéologique de Charleroi.*  
 F. B. — *Folklore Brabançon.* Bulletin du Service des recherches historiques et folkloriques du Brabant. Bruxelles.  
 Harou I. — ALFRED HAROU. *Le Folklore de Godarville.* Auvers 1893.  
 Harou II. — ALFRED HAROU. *Contributions au folklore de la Belgique.* Paris 1892.  
 Hock. — AUGUSTE HOCK. *Croyances et remèdes populaires au Pays de Liège,* 3<sup>e</sup> édition, Liège 1888.  
 Jadis. — *Jadis.* Recueil archéologique et historique de tout l'ancien territoire de la Belgique féodale. Soignies.  
 Joly. — VICTOR JOLY. *Les Ardennes.* Bruxelles.  
 J. T. A. W. — JULES TARTIER et ALPHONSE WAUTERS. *Géographie et Histoire des communes belges.* Bruxelles, 1865.  
 Lagarde. — MARCELLIN LAGARDE. *Histoire du duché de Luxembourg.* Bruxelles, sans date. Jamar, éditeur.  
 Lambot. — O. LAMBOT et E. CLOSE. *Gilly à travers les âges.* Court-Saint-Etienne, 1923.  
 Laport. — GEORGES LAPORT. *Le Folklore des paysages. Légendes des bords de l'Ourthe et de l'Amblève.* Aywaille 1927.  
 Martinet. — L. MARTINET. *Le Berry préhistorique.* Paris, 1878.  
 Mercure. — *Mercure de France.* Paris, tome CCXLVII (1<sup>er</sup> octobre-1<sup>er</sup> 9bre 1933).

- Meyrac. — ALBERT MEYRAC. *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*. Charleville, 1890.
- Monseur. — EUGÈNE MONSEUR. *Le Folklore Wallon*. Bruxelles s.d. éd. Ch. Rozez.
- M. S. H. — *Messenger des Sciences historiques*.
- Pimp. — JÉRÔME PIMPURNIAUX (AD. BORGNET). *Guide du Voyageur en Ardenne ou Excursions d'un touriste belge en Belgique*. Bruxelles.
- P. S. R. — *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*.
- Rahir I. — EDMOND RAHIR. *La Lesse ou le pays des grottes*. Bruxelles, 1901.
- Rahir II. — EDMOND RAHIR. *Promenades dans les vallées de l'Amblève et de l'Ourthe*. Bruxelles, 1899.
- Rahir III. — EDMOND RAHIR. *La Semois pittoresque*. Bruxelles, 1902.
- R. B. — *Revue Belge* publiée par l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. Liège.
- R. H. A. — *Revue d'histoire et d'archéologie*. Bruxelles.
- Rousseau. — FÉLIX ROUSSEAU, *Légendes et coutumes du Pays de Namur*, Bruxelles 1920.
- R. T. P. — *Revue des traditions populaires*. Paris.
- Sébillot. — PAUL SÉBILLOT. *Le Folk-Lore de France*. Paris.
- Tandel. — EMILE TANDEL. *Les communes luxembourgeoises*. Arlon.
- Van Gennep. — ARNOLD VAN GENNEP. *Le Folklore du Dauphiné (Isère)*. Paris, 1932.
- Wallonia. — *Wallonia*. Recueil mensuel de folklore. Liège.
- Wauters. — A. WAUTERS. *Histoire des environs de Bruxelles*. Bruxelles.

## L' „Escalier “ de l'île St-Géry à Bruxelles.

(WILHELM BRINCK).

Henne et Wauters, dans leur description de l'île Saint Géry à Bruxelles, écrivaient en 1845 : « Derrière l'église, plus loin que la rue du Domaine ou de la Digue était une grande habitation, qui appartient successivement aux van den Bisdomme, aux van Grevenbroeck et aux Rivieren (1). Elle passa aux Busleyden et aux sires de Bonlez. On y a longtemps vu un escalier de pierre dont la construction grossière et massive fait supposer qu'il remontait au temps où Charles de Lotharingie résidait dans le château de St-Géry. Cet escalier ayant été détruit il nous a été impossible d'éclaircir ce point d'antiquité » (2).

Nous voudrions essayer de jeter un peu de lumière sur ces marches obscures.

Une revue destinée à instruire la jeunesse et qui paraissait les toutes premières années de notre indépendance (3) donne un dessin de Borremans (fig. 1) représentant le fameux escalier tel qu'il existait en 1834 dans la brasserie appartenant à Monsieur Brinck (4). La notice fabuleuse accompagnant le dessin cherche à reculer encore les origines de l'escalier vénérable. « Il aurait fait partie d'un château fort construit antérieurement à celui que bâ-

(1) Les précisions apportées dans cet article nous invitent à contester la propriété de cet immeuble aux Bisdomme, aux Grevenbroeck et aux Rivieren. Voir aussi la note (20).

(2) Henne et Wauters. Histoire de la Ville de Bruxelles, tome III, p. 180.

(3) « Le Bon Génie » revue encyclopédique pour la jeunesse. Livraisons d'octobre et de novembre 1834.

(4) Charles Jean Brinck, membre du conseil de régence de la Ville de Bruxelles, commandant en 2<sup>d</sup> de la 3<sup>e</sup> section de la garde bourgeoise aux journées de septembre 1830.

tit Karl de France, vers l'an 980, car il nous a été assuré, par une personne digne de foi, qu'une des quinze marches enfouies en dessous du sol porte la date 856 et qu'au bas de ces degrés, c'est à dire au niveau de la Senne, se trouve un pavé en petites pierres rapprochées à la manière des pavements romains ».

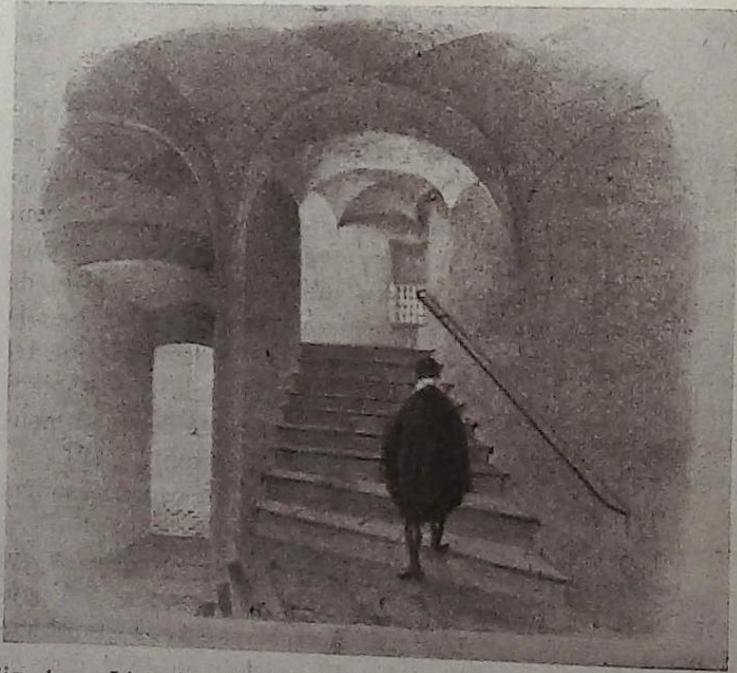


Fig. 1. — L'escalier de l'île Saint-Géry à Bruxelles, dessiné par Borremans (1834). (Photo Louis Campion, Bruxelles).

D'autre part le géomètre J. Van Keerberghen dressa en 1838 un plan de la propriété de M. Brinck (5 et fig. 2). Quand on rapproche les deux documents il paraît évident qu'il s'agit de part et d'autre des marches situées dans le petit bâtiment contigu au porche d'entrée, dénommé habitation du concierge. L'angle des volées, la situation de la fenêtre à l'étage et celle de la chambre, au rez-de-chaussée, permettent d'établir sans effort cette identification.

(5) Archives Générales du Royaume. Suppléments manuscrits, cartes et plans, n° 1264.

Que la maison de M. Brinck soit bien celle dont parle Wauters dans la note liminaire de cet article, la preuve en sera faite lorsque nous établirons la succession des propriétaires. Relevons déjà dans le « Wyckboeck » de St-Géry (6)

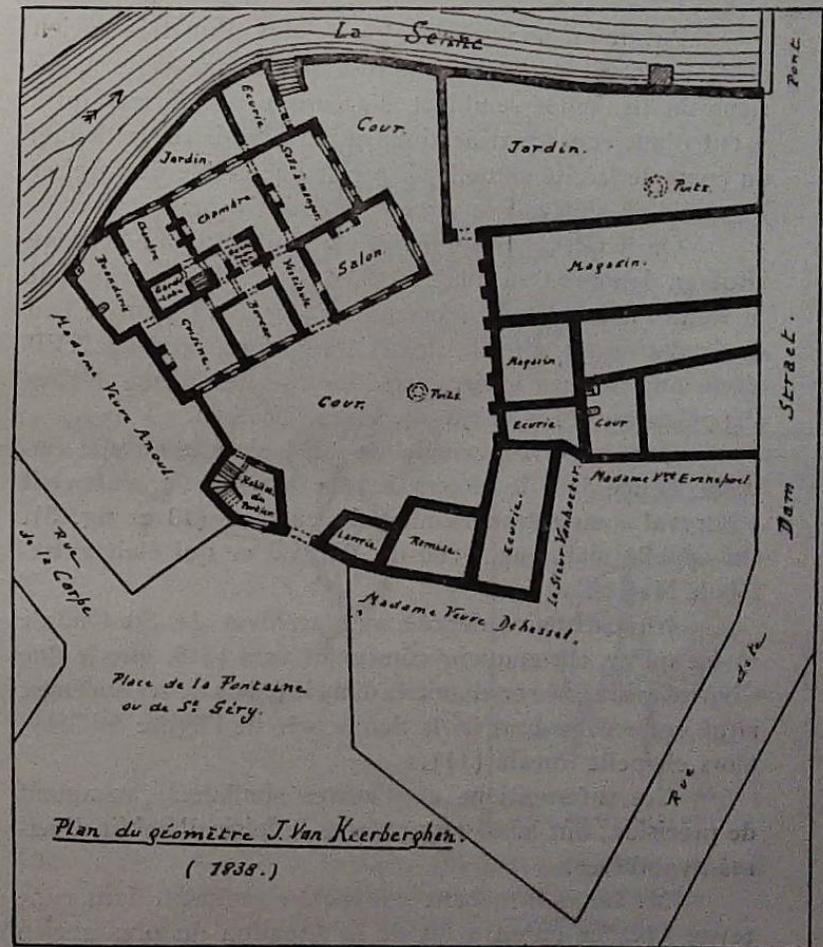


Fig. 2. — Plan de la propriété Brinck en 1838, où se trouvait le dit escalier.

que le 20-1-1755 « Albert Brier acheta à la béguine Catherine van Bronchorst une maison faisant le coin de la rue allant au pont Hollande (7) sise derrière le chœur de

(6) A. G. R., n° 2305<sup>15</sup>.

(7) Appelé aussi Haut Pont, puis Pont de la Carpe.

l'église, sur la petite place et joignant le bien appartenant à Philippe (8) van Busleyden, puis au sire de Bonlez, actuellement au sieur Jean Brinck ».

\* \* \*

Puisqu'on nous parle d'un vestige d'un très ancien château fort, il peut être utile de rappeler que si les historiens de Bruxelles semblent d'accord pour affirmer qu'il y eut d'anciennes fortifications sur les bords de la Senne, au cœur de la cité actuelle, il paraît impossible de préciser l'endroit où s'élevait le premier château princier.

On a relevé, par exemple, qu'en 1358, un héritage situé en dehors et au Sud-Ouest de l'île St-Géry s'appelait le vieux château ou « oudeborcht » (fig. 3). Ce fut le lieu de fondation du couvent des Hiéronymites, cédé au XVI<sup>e</sup> siècle aux Riches Claires (9). La rue des Sœurs Noires s'appelait autrefois la rue du Vieux Château.

Une lettre échevinale de 1254 signale qu'une impasse, située dans le secteur Est de la même île, s'appelait « Borgval » où retranchement du château (10 et fig. 3). On appelle maintenant rue du Borgval ce qui était autrefois le Marché au Lin.

Un cartulaire déposé aux archives de Ste-Gudule révèle qu'un chroniqueur consignait vers 1318, que le duc Charles avait fixé son domicile dans le palais de ses ancêtres, situé entre deux bras de la Senne près de l'église St-Géry, alors chapelle ducale (11).

Ces informations et d'autres similaires, manquant de précision, ont laissé aux auteurs le loisir d'établir diverses hypothèses.

M. Louis Stroobant a rappelé récemment dans cette revue (12) ce qu'on a dit de la situation du plus ancien château fortifié de Bruxelles.

(8) Lisez Philippine ou Philippote van Busleyden. A. G. R. Wyckboeck St-Géry 2305<sup>16</sup>, n° 24, acte du 11-7-1677.

(9) Henne et Wauters. Op. cit., t. I, p. 12, note 1 et t. III, p. 168.

(10) Id. ibid., t. I, p. 12, note 5.

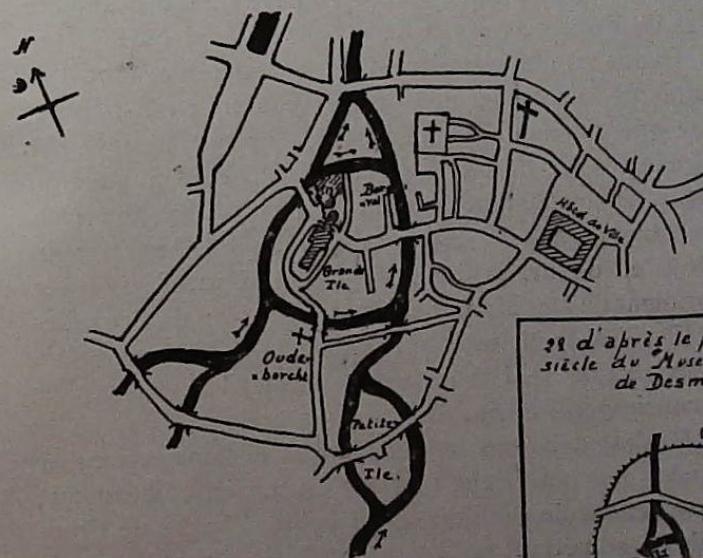
(11) Id., ibid., t. I, p. 14, note 2.

(12) Louis Stroobant : « L'île St-Géry ». Folklore Brabançon, 12<sup>e</sup> année, n° 69.

L'archéologue cite la petite île, le cul-de-sac du Borgval, la propriété de M. Pelseener en 1840 (fig. 3). Celle-ci était située dans le secteur Nord-Est de la grande île. M. Bonenfant est porté à croire que le castrum occupait

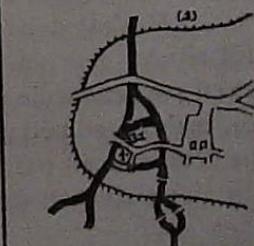
### Les Îles de la Senne à Bruxelles

10 d'après un plan de 1722.



(Ancienne maison de Busleyden.  
ou lieu de l'escalier.

28 d'après le plan au XIII<sup>e</sup>  
siècle du Musée Communal,  
de Desmarez.



2 = le castrum désaffecté.  
(a) = la première enceinte.

Fig. 3 et 4. — Les îles de la Senne à Bruxelles d'après un plan de 1722 et emplacement de l'ancienne maison de Busleyden. Et les îles d'après le plan du XIII<sup>e</sup> siècle du « Musée Communal » de Desmarez.

la grande île, mais qu'il s'étendait aussi vers le Sud en dehors de celle-ci et que c'est peut être dans la région appelée « oudeborcht » qu'il faut chercher la résidence ducale.

(13) P. Bonenfant : « Les premiers remparts de Bruxelles ». — Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, tome 40<sup>e</sup>, année 1936, p. 20.

Le château riverain de la Senne apparaît donc comme un château fantôme !

Y-eut-il deux châteaux ? Wauters laisse entendre qu'il y en aurait eu un premier à l'endroit dit « oudeborcht » et un second, celui du duc Charles, dans la grande île (14). M. Stroobant énonce conditionnellement : « Le castrum de Lambert, comte de Louvain serait celui de la rue de la Petite Ile, tandis que le château de son beau-père Charles de France se serait trouvé au Borgyal (15).

Quant au château situé dans la grande île, faut-il se contenter de la solution qu'apporte Wauters : « A-t-on remarqué que cette île était presque entièrement occupée par le château ? » Ce doit être l'avis de M. Paul Saintenoy, qui croit, en comparant le castrum de St-Géry aux châteaux contemporains d'Ypres et d'Hallwil (Suisse), pouvoir nous en donner la description (16). Faut-il se ranger au sentiment de Des Marez qui situe sur le plan de Bruxelles au XIII<sup>e</sup> siècle le château fort désaffecté à l'endroit précis où s'élèvera plus tard la maison de Busleyden et l'escalier de sa conciergerie ? (fig. 4).

Il n'est donc pas impossible que le fameux escalier fût situé à l'emplacement même d'un ancien château fort et en particulier de celui qu'aurait habité Charles de France, mais en admettant qu'il y ait parfaite coïncidence, cela ne démontrerait pas encore que le dit escalier fût un vestige du vieux château de l'île.

\* \* \*

Il est préférable d'interroger le monument lui-même ainsi que les lieux voisins.

L'architecte Eug. Dhuicque, professeur à l'Université de Bruxelles, à qui nous exprimons notre très vive gratitude, a bien voulu nous communiquer la note suivante : « Les escaliers droits entre murs avec voûtes rampantes conformes au type que représente la photographie au sujet

(14) Henné et Wauters. Op. cit., t. I, p. 11 et suiv. et t. III, p. 172.

(15) L. Stroobant. Op. cit., p. 13 de l'article.

(16) Paul Saintenoy : « L'art et les Artistes à la Cour de Bruxelles etc. — Leur rôle dans la construction du château ducal de Brabant, sur le Caudenberg, de 1120 à 1400. Brux. Lib. d'Art et d'Hist., 1922, p. 41 et 42.

de laquelle vous voulez bien me consulter, sont d'importation Italienne et n'apparaissent pas en France avant les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Au Louvre, sous Henri II, au château de Saint Germain en Laye, sous François I<sup>er</sup>, aux châteaux de Chenonceaux et d'Azay-le-Rideau etc., à la même époque. A mon sens l'escalier que vous me soumettez et qui est absolument du même type doit être de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, si pas du XVII<sup>e</sup>, probablement même du XVII<sup>e</sup> parce que les voûtes sont d'arête, ce qui marque l'abandon complet du système de structure gothique. Or celui-ci n'est abandonné en France que vers 1550, soit donc vers 1600 chez nous ».

Ce jugement de l'éminent professeur nous a pleinement réjoui parce qu'il est en parfait accord avec la conclusion que nous allons tirer de documents dont M. Dhuicque n'avait pas connaissance.

Nous croyons pouvoir établir que le dit escalier fut construit, ou tout au moins remanié, peu avant l'année 1592, c'est à dire en même temps que furent aménagés les autres bâtiments constituant ce qu'on appelait à cette époque « la maison de Watermael » sise derrière le chœur de l'église St-Géry. Si l'escalier existait avant le dit aménagement, il faisait alors partie des bâtiments de « l'hof ter Wilre » déjà décrits en 1485 et englobés ensuite dans la « maison de Watermael ».

D'un manuscrit conservé dans les archives de la famille Brinck, aux termes duquel le 7 mars 1592 Erhard van Schoor et les siens donnent à Gilles de Busleyden, fils de Nicolas, le quart de la propriété encore indivise de la dite « maison de Watermael » à charge d'une rente de 23 florins du Rhin, nous extrayons les renseignements suivants :

En 1592 la « maison de Watermael » comprenant une grande habitation, des écuries, « une grande porte vers la rue », une place entre les deux, un jardin et des dépendances, venait d'être formée (17) de la réunion de quatre parcelles à savoir :

(17) « Alle welke gernerde goeden nu ter lijf in een bekeert sijn, ende sijn eene schoone groote hofstadt etc... »

1° Une maison située à côté du Haut Pont (18), entre les héritiers et la veuve de Gilles de Walsche et l'école St-Géry, donnant par derrière sur la Senne et comprenant cuisine, chambre, cave, petite place sur le côté, usage d'un couloir et d'un escalier sur la Senne (19).

2° Un héritage comprenant maison à l'avant et à l'arrière, jardin et dépendances, appelé autrefois la Cour de Wilre, situé derrière l'église St-Géry sur la Senne et limité du côté de la Damstraete par les héritiers de Jean Thuijs, les héritiers de Corneille van der Sleehaeghen, les héritiers de Jean de Leeuw, les enfants de Pierre Zuetens ; du côté de la rue du Pont de la Carpe actuelle, par la maison de Louis Duyfkens, autrefois celle de Josse, dit Casse, et de sa femme Marguerite van Mechelen ; à l'arrière par

(18) Wanters appelle Haut-Pont le pont des Juifs nommé ensuite pont des Riches Claires, par exemple, dans l'ouvrage cité, t. I, p. 11.

(19) Aux archives de la ville de Bruxelles, Chartrier de la Ville, Documents des XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, une liasse intitulée : « Actes concernant la maison de Busleyden » et donnée en 1902 par M. Charles Lefebure qui la tenait de la famille Brinck, renferme un cahier manuscrit des environs de 1600 et portant comme inscription liminaire : « Cort verhael ende Inventaris van de brieven, titulen ende documenten nopende het vercrygh van seker groot huys metten hoff ende vier cleyn huysen daerachterae liggende eertijts geheten t'hoff van Wilre ende daernaer t'hoff van Watermale ».

Nous remercions vivement M. Pergameni, Archiviste de la Ville, qui nous a facilité la consultation de ce fonds d'archives dont il avait fait autrefois l'analyse soigneuse.

Au sujet de la 1<sup>re</sup> parcelle nous relevons dans le « Cort verhael » qu'aux termes d'une lettre échevinale de Brux. du 26-2-1531 Marguerite van Pede, veuve de Jean de Watermale accorde à Jean de Beckere, fils de Willem, la dite maison dotée du même voisinage, grevée d'un cens dû aux chapelains de St-Géry, à condition de respecter certaines règles dans les aménagements. Par adjudication échevinale du 24 septembre 1423, une habitation sise près St-Géry, probablement la dite 1<sup>re</sup> parcelle puisque nous connaissons les dates de cession des autres parcelles aux van Pede, est échue à Arnout van Pede, fils d'Arnout, époux de Marie Sleuws, fille du chevalier Jean de Leeu. — Une lettre échevinale du 26-10-1412 rappelle que cette maison était occupée autrefois par le chevalier Franco de Swaef.

la Senne et à l'avant par la veuve et les héritiers de Wauthier van den Bisdomme (20), donnant aussi *par une porte* et une petite place sur la rue, derrière l'église St-Géry.

Il n'est pas encore question de la *grande* porte flanquée du bâtiment comprenant l'escalier voûté. La consultation du professeur Dhuicque nous interdit de chercher trace du dit escalier au XV<sup>e</sup> siècle. Cependant nous pouvons imaginer que l'escalier lui-même ait été remanié au XVI<sup>e</sup> et chercher l'origine d'une substructure antérieure éventuelle.

L'examen des titres anciens relatifs à cette parcelle appelée autrefois « t'hof van Wilre » mérite une attention particulière.

Rappelons que Henne et Wanters situent, sans plus de précision, l'hôtel de Wilre à l'Est des quatre réservoirs enfermés dans l'îlot triangulaire placé, lui, au Nord de la grande île (fig. 3) et ces auteurs mentionnent que Jeanne (fille de Jean III duc de Brabant) et Wenceslas son époux, donnèrent les dits réservoirs le 18 juillet 1356 à Jean et à Gilles, fils de Jean de Wambeke, à charge de les bien entretenir (21).

Nous relevons dans le « Cort Verhael », déjà cité, des informations complémentaires. Le 5 mai 1485, Jean Brandt Sr de Ayza (lisez Aiseau) et Arnout Brandt van Ayza, Sr de Grobbendonck, transfèrent à Jean van der Kelen « t'hoff ter Wilre » ayant le voisinage décrit ci-dessus. L'acte stipule que par devant, l'héritage joignait la rue « door eene poorte met eene plaitsken » et rappelle que le voisinage était antérieurement : « de goeden daer whijlen Jan halleman, priester, te bewoonen plach ende de goeden van Alyten s'Kindts ».

On sait que Jean III, duc de Lothier et de Brabant fit don en 1353 à son fils naturel Jean, dit Brant, pour lui et ses successeurs de la seigneurie d'Ayseaux, alors dans le Brabant Wallon (22).

(20) N'est ce pas cette maison voisine que Wanters a confondue avec la maison de Busleyden ?

(21) Henne et Wanters. Op. cit., t. III, p. 181 et 182.

(22) Herckenrode : Nobiliaire des Pays Bas, p. 200 et 201.

Le 9 juillet 1485 les mêmes Jean et Arnout Brandt transfèrent à Henri de Borchgrave un jardin avec des réservoirs situé dans l'îlot triangulaire « eenen hof met syne savoiens daer innestaende, geleghen bij de wooninghe t'hoff van Wilre, over de Senne, vast aen de goeden van Lodewijck Jútensone ende Franchois Golaye in d'een sijde, ende oock de Zenne comende tegenover het clooster van de Minnebroederen ter andere ».

Les Brant laissèrent leur nom, sans aucun doute, à l'impasse dite Brantgat (voir la note 21).

Le 21-6-1498 « t'hoff van Wilre » passait à Arnout van Pedé.

Il est piquant de constater que la maison de Wilre sise derrière le chœur de St-Géry appartenait aussi, sans doute, aux ducs de Lothier avant de passer au bâtard nommé Brant. On rejoint ainsi la tradition populaire, mais il y a loin encore de Jean III, mort en 1355, à Charles de France !

3° Deux maisons avec un petit jardin situées « Aemstrate » entre le bien de feu Corneille Truysens d'un côté, la Senne de l'autre ; le ci-devant petit jardin donnant sur l'hôtel de Wilre (23).

4° Une maison « Daemstrate » entre les biens de feu Jean van Watermale d'un côté et ceux de Jean den Moyen de l'autre (24).

La fusion des quatre parcelles est certainement postérieure à 1537, car une lettre échevinale du 26 juillet de cette année signale que les chapelains de St-Géry, Marguerite van Pedé, Jean de Beckere et Jean Stercke ont réglé un différent au sujet d'un mur mitoyen qui était « in perijckel van te vallen ». Jean de Beckere occupait donc encore à cette époque la parcelle dûment décrite sous le 1°, que Marguerite van Pedé lui avait cédée en 1531 (voir la note 19).

(23) A. V. B. « Cort Verhael ». Le 14-7-1498 Catherine Serhuyghis, veuve de Jean Van der Kelen, et son mari Nicolas van Colen, transfèrent à Arnout van Pedé la double maison décrite ci-dessus, sous le 3°.

(24) Ibid. Le 24-11-1512 Julienne Sleus et Jean Pannys, son mari, transfèrent à Jean van Watermale et Marguerite van Pedé la maison décrite ci-dessus, sous le 4°.

La maison de Watermael avait en 1592 le voisinage que voici : d'un côté, Jacques Naegels et la Senne ; de l'autre, la Daemstrate, les héritiers de S<sup>r</sup> et M<sup>re</sup> Mercx Onius (25), les héritiers de feu Jean van Ouchem, Bemery « cofferraekere », les héritiers de Jean de Smedt ; devant, la grande porte avec d'une part les biens de l'église St-Géry et de l'autre le ci-devant Jacques Naegels et les héritiers de Willem van Winde.

\*\*\*

La description de la maison de Watermael tirée du manuscrit de 1592 correspond fort bien au relevé tracé par le géomètre van Keerberghen. L'examen de la succession des propriétaires nous convaincra mieux encore de l'identité des deux immeubles.

Jean van Watermale (26) fils de Jean, S<sup>r</sup> de Waudigny, en son temps conseiller en Brabant avait épousé Marguerite van Pedé, fille d'Arnout, à qui les biens ci-devant décrits avaient appartenu (27). Leur fille Philippote van Watermale épousa Adolphe van der Noot. Ceux-ci, décédés ab intestat, laissèrent leur propriété de St-Géry en indivision à leur quatre enfants : Philippote, Jacqueline, Anna et Pierre. Philippote van der Noot épousa Nicolas de Busleyden (28 et fig. 5) vicomte de Grimberghen, dont

(25) Ibid. Le 5-8-1551, les exécuteurs testamentaires de Jean de Pape, prêtre, cèdent à Marcus Onius, curé de St-Géry, deux maisons sises Aemstrate.

(26) Bibliothèque royale de Bruxelles. Manuscrit n° 14913. Dès 1492 un Jean Daniels ou Daneels, dit van Watermael, fait partie du magistrat de Bruxelles.

(27) Pour la trame de ce qui suit, voir le « Cort Verhael » déjà cité ; annexe intitulée : « Nota 't naervolgende etc... ».

(28) Au sujet de Nicolas de Busleyden, conseiller au Conseil de Brabant voir l'article de M. Tournéur, Conservateur de la Bibliothèque royale ; « Jean Second et les Busleyden » dans la Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie de 1914, p. 140 et suiv. L'exemplaire original de la médaille de Nicolas de Busleyden sculptée par Jean Second est en bois et reposait en 1914 dans la collection de M. Dansette à Bruxelles.

Nous devons cette référence à l'amabilité de M. Colin des Archives de la Ville, qui nous a signalé le Répertoire de Docu-

il eut trois héritiers : Gilles, Adolphe et Marie. A Gilles de Busleyden fut attribué le 23-12-1587, sous van Asbroeck, le quart de la propriété de St-Géry hérité de sa mère. Jacqueline van der Noot, veuve de Jacques van der Heyden cèda son quart à Gilles de Busleyden, le 29 mai 1589, sous Cattenbroeck. Anna van der Noot épousa Louis van Schoor, chevalier, dont elle eut : Erhard, Philippote (qui épousa Arnout van Eynatten) Elisabeth et Catherine van Schoor. Ceux-ci cédèrent leur quart à Gilles de Busleyden, le 7



Fig. 5. — Nicolas de Busleyden.

mars 1592, sous Cattenbroeck (lettre échevinale que nous avons analysée). Pierre van der Noot laissa quatre enfants : Pierre, Philippote (qui épousa Jean de Ligne, S<sup>r</sup> de Hamme) Marie (qui épousa Godefroid de Laistre) Anna (qui épousa Michel t'Serraets). Tous ceux-ci laissèrent également leur quart à Gilles de Busleyden, le 30 avril 1599.

ments graphiques relatifs à l'Histoire nationale — Alvin : Les portraits en médailles des célébrités de la Belgique.

Voir aussi : de Raadt « Généalogie de la famille de Busleyden » de l'annuaire de la noblesse Belge de 1892, p. 16 et suivantes. Nous remercions M. Dansaert à qui nous devons cette référence

Gilles de Busleyden (fig. 6) fréquenta les universités de Louvain et de Rome. Il fut créé chevalier le 30 novembre 1599 par l'archiduc Albert avec Henri de Dongelberg, Philippe t'Serclaes et Antoine de Locquenghien « après avoir pris une collation de sucrerie dans la belle chambre » du palais du Caudenberg (29). Echevin dès 1585 (30) il fut plusieurs fois bourgmestre de Bruxelles entre 1599 et 1619. Le bourgmestre de Busleyden et sa femme Catherine van der Dilft, fille d'un bourgmestre d'Anvers, habitèrent la maison de St-Géry. Leur fille aînée Anne Marie fut baptisée dans l'église voisine en 1598. Cette dernière épousa à St-Géry également, en 1615, Louis François Verreycken, chevalier, baron de Bonlez et de Gèves, fils du chevalier Louis Verreycken et de Louise Micault.

Par testament du 14-6-1623, passé « dans leur maison de St-Géry » et dont copie fut dressée par le notaire J. B. van Laethem en 1690, Gilles de Busleyden et Catherine van der Dilft (31) laissèrent à leur fille cadette Philippote de Busleyden leur maison située derrière l'église St-Géry tandis que leur fille aînée Anne Marie, héritière de Leverghem, etc., était déjà pourvue d'une habitation en ville, du chef de son mariage.

Philippote de Busleyden laissa ses propriétés de St-Géry par testament du 7-5-1672, passé devant le notaire Roland van der Bocht, à sa nièce (ou cousine) Marie Thérèse Verreycken, dame de Mariekercke, à condition que ses biens aillent, après celle-ci, à son neveu Pierre Ignace Verreycken, comte du Sart, seigneur de Bonlez ou aux enfants de ce dernier.

(29) Henne et Wanters, op. cit., t. II, p. 18.

(30) B. R. B. mss. cité 14913.

(31) Ils furent inhumés tous deux dans la chapelle de la Vierge de l'église St-Géry, lui, le 25-7-1623, elle, le 16-6-1650. Archives de la Ville, Epitaphier manuscrit de St-Géry.

Le portrait de Gilles de Busleyden (fig. 6) se trouve au Musée d'Art ancien à Bruxelles sur le volet de la Mort de la Vierge, triptyque de Michel Coxie provenant de l'église de N. D. des Victoires au Sablon à Bruxelles où il orna l'autel du Grand Serment des Arbalétriers.



Fig. 6. — Gilles de Busleyden. (tableau de M. Coxcie).

Pierre Ignace Verreycken étant décédé le 2 avril 1678, l'héritage passa le 28 avril 1689, à la mort de la dame de Mariekercke aux six enfants de Pierre Ignace et de son épouse Marie Anne de Haynin à savoir : Charles Ignace Florent Verreycken vicomte de Breucq, Henri Herminigilde Verreycken, S<sup>r</sup> de Ruart, Lambertine Verreycken dit Montreul, Lidvine Verreycken dit Ruart, Louis Dominique Verreycken, Anna Thérèse Verreycken.

Ceux-ci mirent en vente les biens de St-Géry, en la Chambre d'Uccle, où ils furent attribués le 26 septembre 1690 à Jean de Potter, qui déclara le 19 octobre suivant, avoir acheté au nom de Jean Baptiste Grimberghs, pour la somme de 13.172 florins (32).

Le 15 mai 1715 Jean Brinck, maître teinturier et Émerentiane Kockaert sa femme achètent pour la somme de 11.000 florins, argent de change, la grande maison sise derrière le chœur de l'église St-Géry, à Jean Baptiste Grimberghs, ancien bourgmestre des Nations, et à ses enfants, du chef de leur défunte mère Anna Malaise, à savoir : Jean Baptiste Grimberghs échevin de Bruxelles, Jacqueline Grimberghs épouse de Gérard Vervoort, Nicolas Grimberghs, Jeanne Marie Grimberghs épouse de Charles van Thenen, résidant à Aix, Jeanne Catherine Grimberghs, résidant à Hambourg (33). Jean Brinck était déjà locataire de la dite habitation en 1712. On signale qu'à cette époque la propriété restait grevée d'une redevance annuelle de deux chapons en faveur du Vicomte de Bruxelles « seigneur de la terre » mais qu'elle avait été libérée par lettres du 20-12-1690 et du 12-2-1690 de la rente annuelle de 200 flo-

(32) A. V. B. Charrier cité : Au moment de la vente à Grimberghs la propriété de St-Géry avait comme limites : devant la grande porte, la petite plaine sise devant la fontaine de St-Géry (qu'il ne faut pas confondre avec la fontaine érigée dans la suite au milieu de la place du même nom, après la démolition de l'église) ; derrière, la Senne ; d'un côté (vers le Pont Hollande) M<sup>re</sup> Van Ginderdeuren et le curé de St-Géry ; de l'autre côté, le tailleur de pierre Goetsiels (vers l'église) et les quatre petites maisons (vers la Damstraat).

(33) A. G. R. Vicomté de Bruxelles mss., 4224 et A. V. B. « Cort Verhael » cité.

rins que s'étaient engagés à payer Louis Verreycken et Dame Micault, le 12-5-1620 et Louis François Verreycken et Dame Anne de Busleyden, le 1-5-1634, pour défrayer la célébration quotidienne d'une messe dans la chapelle de St-Louis de l'église N. D. de la Chapelle à Bruxelles (34).

La maison de Busleyden demeura la propriété de la famille Brinck de 1714 à 1838.

Évaluée 13.000 florins de change, elle échut à Josse Brinck, doyen des teinturiers, fils de Jean et d'Em. Kockaert, et à sa femme Barbe Hospies par suite d'un partage convenu avec Elisabeth Thérèse Brinck sa sœur, héritière de Molewijck sous Merchtem (35).

Le 17 août 1808, Catherine Pasteels, du chef de son mari défunt Henri Joseph Brinck (doyen des brasseurs et fils de Josse et de Barbe Hospies) en son propre nom et au nom de ses enfants devint propriétaire du dit immeuble, qu'elle occupait et qui valait alors 24.000 florins, argent de change, soit 50.793 francs 65 centimes (36).

A la mort de Catherine Pasteels, sa mère, le 28 août 1821, Charles Jean Brinck devint propriétaire de l'immeuble. Il acquit le 20 septembre 1825 devant le notaire Annez, pour la somme de 9629 francs, trois des quatre petites maisons limitrophes situées Damstraat. Celles-ci sont donc annexées au grand immeuble au moment de la vente publique de 1838 et leur terrain figure sur le plan de Van Keerberghen. Le sort de ces petites habitations n'ayant pas toujours été lié à celui du grand immeuble, il serait fastidieux de rappeler ici toutes les transactions dont ces maisons furent l'objet (37).

La requête qu'adressa Jeanne Gaby Snoeck, veuve de Charles Jean Brinck devant le juge de paix des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> canton de Bruxelles, le 23-12-1837, afin de pouvoir vendre

(34) A. G. R. Chambre des comptes mss. 44840, p. 167, n<sup>o</sup> 153.

(35) A. G. R. Notariat de Brabant. Not S. Waerseghers prot. 18536 du 15-1-1753.

(36) A. G. R. Notariat de Brabant. A. J. Stinghlamber, 18209, n<sup>o</sup> 80. En 1785 le même immeuble avait été évalué 28.000 florins.

(37) Le « Cort Verhael » dans une seconde partie analyse les titres relatifs à ces maisons depuis 1394.

publiquement la dite propriété nous livre les renseignements suivants : Charles Jean Brinck, qui avait quitté l'île St-Géry depuis juillet 1836 pour demeurer rue du Persil, 4, avait décidé mais retardé la vente parce que, sur sa pro-

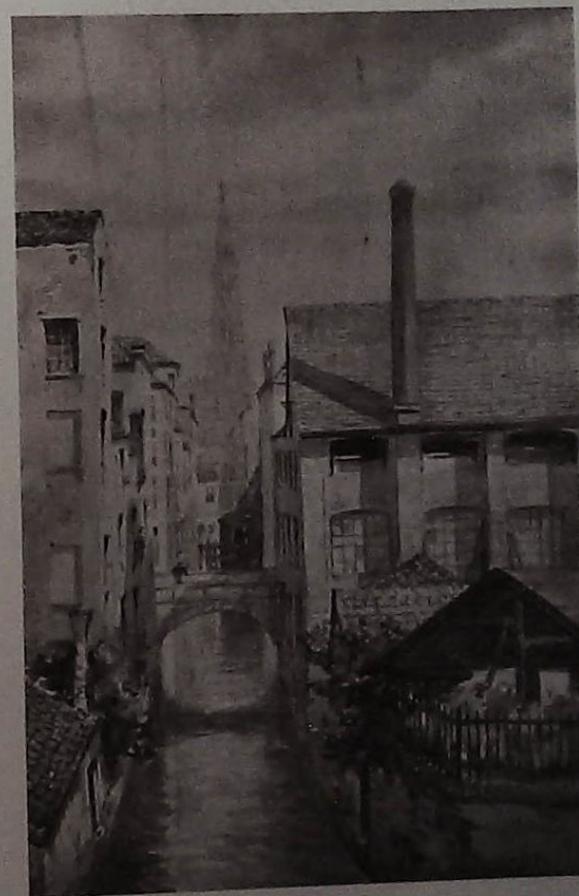


Fig. 7. — L'usine Pelseneer, reconstruction de 1847, à l'île Saint-Géry. (Photo Louis Campion).

position, l'administration de la Ville avait manifesté l'intention d'y établir un marché couvert (38).

(38) A. V. B. Moniteur du 12-9-1837. Séance communale de Bruxelles du 9-9-1837 « Il est donné lecture au Conseil de deux rapports de la section des travaux publics sur les propositions faites à la Ville 1<sup>o</sup> par M. Brinck de céder à la Ville sa propriété près

L'adjudication définitive eut lieu le 24 avril 1838 et M. Pierre J. A. Pelseener devint acquéreur de la propriété entière pour la somme de 70.000 francs, soit 52.000 frs. pour la grande maison.

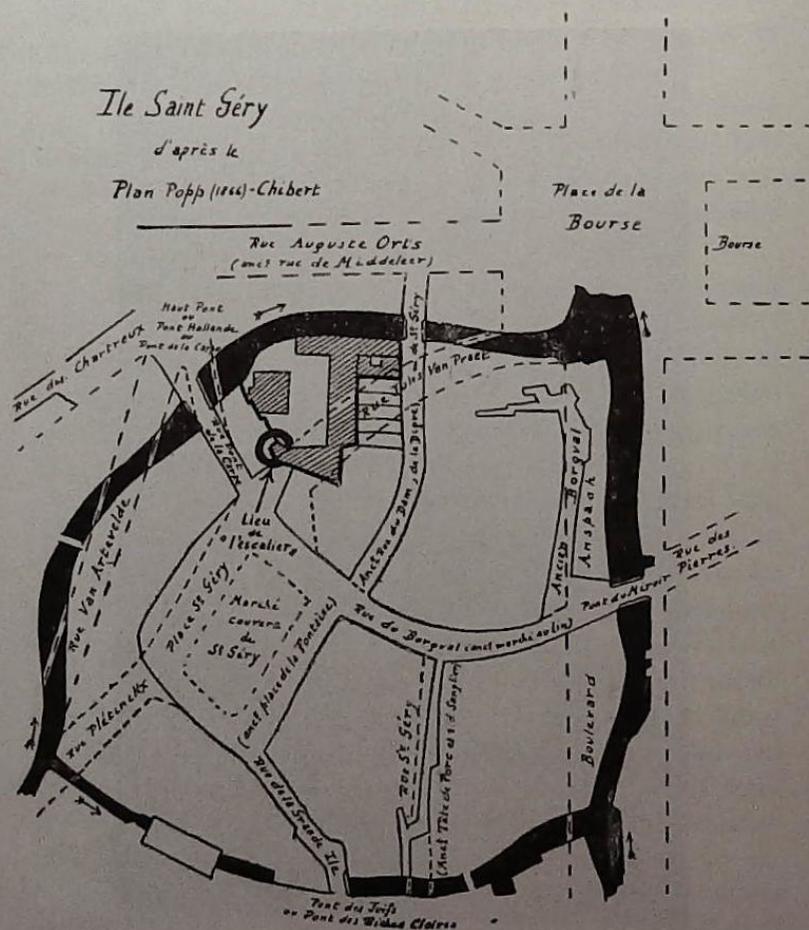


Fig. 8. — L'île Saint-Géry d'après le plan de Popp-Chibert. M<sup>e</sup> Chibert a complété le plan Popp ces dernières années, en traçant les rues actuelles.

la place St-Géry ; 2<sup>o</sup> par M<sup>e</sup> Ramel d'abandonner à la Ville l'ancien marché dit des Récollets. La section est d'avis qu'il y a lieu de faire l'acquisition des deux immeubles pour établir dans l'un un marché au beurre, dans l'autre un marché aux toiles. La section pense que la propriété de M. Brinck ne doit pas être payée plus de 100.000 frs et celle de M<sup>e</sup> Ramel qui en demande 180.000, seulement 140.000 frs. etc ». Nous devons cette référence à l'obligeance de M. Louis Robyns de Schneidauer.

L'escalier qui existait encore en 1838 et qui d'après Wauters n'était plus visible en 1845, paraît donc avoir été supprimé au cours des aménagements opérés par le nouveau propriétaire.

Un violent incendie ravagea d'ailleurs tous ces bâtiments en 1847.



Fig. 9. — Rue Van Praet à Bruxelles en 1937 et emplacement où devait se trouver l'escalier de l'île Saint-Géry.

Monsieur Pelseener releva de ses ruines la maison d'habitation, dont il modifia les plans, de même qu'il construisit sur l'emplacement des vieux magasins et du jardin longeant la Senne, l'usine qu'on aperçoit à droite sur l'aquarelle dont nous donnons la reproduction (fig. 7).

Le pont de pierre qu'on y voit, fut jeté en 1837 sur le bras de la rivière dit Ruyschmolen, dans l'axe de la rue St-Géry (ancienne Damstraat).

La famille Pelseneer quitta l'immeuble en 1879, tandis qu'on allait procéder aux démolitions qui devaient permettre l'aménagement du quartier actuel de la Bourse (39).

Grâce au plan de Bruxelles levé par Popp en 1866 (40) et à la superposition ingénieuse des artères actuelles, due à l'initiative de M. Chibert, nous pouvons situer avec précision, dans la ville d'aujourd'hui, l'endroit où s'élevait le fameux escalier. Il s'agit de la rue Van Praet, à hauteur de la troisième maison à gauche en venant du marché couvert actuel (fig. 8 et 9).

Qui sait si la pioche de l'artisan d'une urbanisation future ne mettra pas un jour à découvert les fondations de ces marches antiques ?

WILHELM BRINCK.

(39) Nous remercions vivement Messieurs Edouard et Marcel Pelseneer, qui nous ont permis de reproduire ici l'aquarelle qui est conservée dans les bureaux de la Société Henri Pelseneer, rue de la Vanne, à Bruxelles.

(40) A. V. B. Cartes et Plans.

## La légende de saint Servais et son culte en Hainaut.

(MAURICE VAN HAUDENARD).

Dans son *Essai d'une hagiographie populaire wallonne*, M. Rodolphe de Warsage nous parle du culte de St-Servais à Stamburges (1). Nous y lisons que « là St-Servais porte des cornes démesurées, ce qui permet de croire à quelque culte venu du paganisme jusqu'à nous ».

Nous ne pouvons souscrire à cette opinion de notre distingué confrère par la simple raison que le saint qui nous occupe ne porte pas de cornes.

Cette statue en bois, haute de septante centimètres, n'est d'ailleurs pas ancienne ; notre excellent ami, M. Félicien Leuridant (2) la fait remonter au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle ; il ajoute qu'elle ne possède aucun mérite artistique, ce qui est parfaitement vrai, et il observe avec raison qu'elle ne peut nous renseigner sur les débuts du pèlerinage.

Soit de Moriamé date également cette statue du XVIII<sup>e</sup> siècle (3). Elle n'est donc pas bien ancienne.

S'il fallait en croire une brochure publiée par le clergé, en 1904 (4), la dévotion à Saint Servais à Stamburges remonterait à quinze siècles et l'auteur anonyme en arrive même à dire « qu'il n'est pas téméraire de penser que l'infatigable apôtre vint en personne visiter notre pays et y jeta les premières semences de la foi catholique ».

(1) *Folklore Brabançon*, 14<sup>e</sup> année, p. 298.

(2) *Le Pèlerinage à Saint-Servais à Stamburges*, dans *Wallonia*, 19<sup>e</sup> année (1911), pp. 325-329.

(3) *Inventaire des objets d'art et d'antiquité*, t. IV, Arrondissement d'Ath, p. 192. (Charleroi 1925).

(4) *Saint-Servais, évêque de Tongres, patron de la paroisse de Stamburges* (Louvain, Peeters 1904). Cette brochure est distribuée aux pèlerins.

de cette ville, saint Auteur, que son pays ne devait pas être épargné par les Huns. Celui-ci, trop vieux pour l'accompagner, recommanda son église à ses prières (15).

Le pèlerinage à Rome de St-Servais est avéré et Saint Grégoire de Tours le rapporte comme suit (16).

S'étant donc rendu au tombeau de Saint Pierre, il implorait le secours de sa bonté, se consumant dans une grande abstinence et dans un jeûne très sévère, au point qu'il restait deux ou trois jours sans rien boire ni manger et n'interrompait pas un instant ses prières. Il avait passé un grand nombre de jours dans cet état d'affliction lorsqu'il reçut, DIT-ON, cette réponse du bienheureux apôtre : « Homme saint, pourquoi me tourmenter ? il est irrévocablement arrêté dans les décrets du Seigneur que les Huns viendront dans les Gaules, et qu'ils ravageront ce pays comme la plus affreuse tempête. Prends donc ta résolution ; hâte-toi vite, mets ordre à ta maison, prépare ta sépulture ; procure-toi des linceuls blancs, car tu quitteras bientôt ton enveloppe corporelle, et tes yeux ne verront point les maux que les Huns doivent commettre dans les Gaules. Ainsi l'a dit le Seigneur notre Dieu ».

L'on rapporte encore qu'avant de lui faire cette révélation, Saint Pierre donna au pieux évêque une *clef d'argent* ; et que Saint Étienne avait obtenu de la miséricorde de Dieu la conservation de Metz.

En revenant de Rome, Servais tomba entre les mains des barbares, qui avaient déjà envahi une partie de l'Italie. Ils le renfermèrent d'abord dans un cachot qui, au milieu de la nuit, devint tout lumineux. Une autre fois, lui ayant laissé un peu plus de liberté, ils virent avec admiration un aigle d'une très grande dimension se pencher auprès de Servais, endormi au milieu d'un champ, et, d'une de ses ailes, le couvrir contre l'ardeur du soleil et se servir de l'autre comme d'un éventail pour le rafraîchir. Ces merveilles amenèrent la conversion d'un certain nombre de barbares (17).

(15) du Broc de Segange, *loc. cit.* — *Les Fleurs des Vies des saints*, *loc. cit.*

(16) *Loc. cit.*

(17) du Broc de Segange, *loc. cit.*

Cet épisode de la rencontre de l'évêque avec les barbares n'est pas rapporté par Saint Grégoire. Il a donc été introduit dans la biographie du saint après le VI<sup>e</sup> siècle.

Le conseil que Servais avait donné à la population de Tongres de quitter la ville aurait, d'après la tradition, provoqué une violente émeute à la suite de laquelle il aurait été chassé (18) ; mais Saint Grégoire de Tours rapporte le fait tout autrement. De retour à Tongres, dit-il, Servais prend avec lui les choses nécessaires à sa sépulture et disant adieu aux clercs et aux autres citoyens de la ville, il leur annonce avec larmes et gémissements qu'ils ne verront plus son visage. Mais ceux-ci le suivant tout en pleurs et avec de grand cris, le suppliaient humblement et disaient : Ne nous abandonne pas, saint père ; ne nous oublie pas, bon pasteur.

Cependant ne pouvant le rappeler par leurs sanglots, ils s'en retournèrent après avoir reçu sa bénédiction et ses baisers. En arrivant dans la ville de Maestricht, l'évêque y fut attaqué d'une fièvre légère et mourut. Son corps, lavé par les fidèles, fut enterré sur le bord de la voie publique (19), en dehors de l'enceinte comme l'exigeaient les lois romaines encore en vigueur à cette époque (20). D'après Baudot (21), le pèlerinage de notre saint à Rome aurait été fait en 382 et il serait mort à son retour à Tongres en 384. Ses reliques auraient été transportées à Maestricht lors de la translation du siège épiscopal. Cette citation est en contradiction avec l'idée généralement admise de la mort du saint à Maestricht.

Notons au surplus que St-Servais alla se fixer à Maestricht en 374, selon Perreau (22). Grégoire de Tours raconte que pendant l'hiver il ne tombait jamais de neige sur ce tombeau, bien qu'il y en eut quelquefois en grande quantité sur les terrains environnants. Il ajoute que le zèle des fidèles l'a plusieurs fois entouré d'un oratoire construit en planches mais que le vent a toujours renversé ces édifices

(18) Perrau, *loc. cit.*

(19) *Hist. eccl. des Francs*, *loc. cit.*

(20) Alexandre Schapkens, *loc. cit.*, p. 370.

(21) *Dict. d'hagiogr.* Paris 1925.

(22) *Loc. cit.*

simples jusqu'à ce que l'évêque Manulf (évêque de Liège, 558-597) fit bâtir une grande église où il le transporta (23). L'oratoire abritant le tombeau du saint fut protégé par les murs de la ville contre les violences des peuples du Nord (24).

Lorsque, en 732, Charles Martel eut vaincu les Sarrasins dans les plaines de Tours, en invoquant la protection du saint, il fit rechercher son tombeau par l'évêque Willegise, qui le retrouva dans l'enceinte de l'église bâtie par Saint Monulphe à Maestricht. Il orna le tombeau d'un ciborium ou dais (25).

La Légende de Saint Servais a été reproduite au XV<sup>e</sup> siècle en une suite de vingt-neuf tableaux formant un cahier de douze feuillets ; chaque composition est gravée en taille-d'épargne, imprimée en bistre presque sans trace de foulage, et colorisée en teintes plates au moyen du patron. Ce précieux ouvrage xylographique est conservé à la Bibliothèque de Bourgogne. Charles Ruelens (26), qui a révélé ce précieux document, l'attribue à Jean Van Eyck (27). Les sujets sont les suivants : un ange annonçant aux parents la naissance de Saint Servais ; sa naissance ; le saint, âgé de douze ans, se rend à Jérusalem ; il y est ordonné prêtre ; il est constitué gardien du saint sépulcre ; un ange lui remet la crosse épiscopale de Tongres ; sermon de l'évêque au peuple de Tongres ; boiteux, aveugles, possédés auxquels on distribue les reliefs de la table de Saint Servais, reliefs qui leur donnent la guérison (28) ; le saint convertissant le peuple de Tongres qui

(23) *De la gloire des Confesseurs*, cap. 72.

(24) Alexandre Schaepkens, *loc. cit.*

(25) Arnaut Schaepkens, *Note sur les différentes figures de St-Servais*, *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, t. III, 1846, p. 273.

(26) *La Légende de Saint-Servais, document inédit pour l'hist. de la gravure en bois*. Bruxelles 1873, in-8° ; tirage à 100 exemplaires et ill. de 2 fac-simile.

(27) Cette thèse fut réfutée par Henri Hymans dans *Graphische Gesellschaft*, XV, Berlin, 1911.

(28) Cet épisode est ainsi rapporté dans *« les Fleurs des vies des Saints, loc. cit. »* : « Les restes de sa table rendaient la santé aux lépreux et délivraient les possédés du diable, quand ils en mangeaient, et toutes sortes de malades, qui pouvaient toucher ses mains ou ses pieds, recouvraient la santé ; jusques là-même que l'eau dont il avait lavé ses mains avait la vertu de les guérir ».

le chasse à l'instigation du diable ; l'évêque quitte Tongres ; il est reçu à Maestricht et se rend à la chapelle de Saint Materne ; il se rend au concile de Cologne ; il y sacre Saint Séverin ; il établit à Metz l'autel brisé de Saint Étienne ; il reçoit à Rome, de Saint Pierre, la clef de la confession ; rencontre d'Attila et du Saint ; baptême du roi Attila ; le saint fait surgir une source d'eau ; il tue un dragon avec sa crosse ; la présence de Saint Servais à Cologne est annoncée miraculeusement à Saint Séverin ; celui-ci fait bâtir une chapelle à cette occasion ; retour du saint à Tongres ; il emporte les reliques de cette ville ; mort du saint ; miracle du drap teint de sang ; ostension des diverses reliques de Saint Servais à la galerie de l'abside de la collégiale à Maestricht (29).

L'épisode de la rencontre de Saint Servais avec les Huns et leur roi Attila est reproduit par Ruelens avec la légende manuscrite, d'une écriture du XV<sup>e</sup> siècle, qui est la suivante : « Icy vint Servais hors de Rome en un forez où il reposa ; vint illec le Roi Attila sarazin et le prist et le fist loyer en un arbre pour le faire mourir. Tantost vint sur luy en l'ar un egle qui le covroit pour le soleil ; quant le Roy ce vit pria merchy et demanda estre baptizie ».

Sur cette gravure, le saint évêque est représenté couché, la tête soutenue par l'avant-bras gauche. Il est coiffé de la mitre. Il tient de la main droite la clef de la confession ; sa crosse est déposée à ses côtés ; au-dessus de lui, l'aigle étend les ailes pour le protéger des rayons du soleil (30).

C'est dans la légende du saint que nous trouvons les emblèmes que nous rencontrons dans son iconographie, à savoir l'aigle, faisant allusion au miracle qui lui sauva la vie lors de sa rencontre avec le roi des Huns, l'ange qui le conduisit d'Arménie à Maestricht, la clef que lui remit

(29) Cette ostension est le sujet des quatre dernières planches.

(30) La reproduction de cette gravure a été publiée dans la deuxième partie de *l'Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique des origines à nos jours*, Bruxelles. *Le Musée du Livre*. On a émis l'hypothèse que ce livre fut fait à l'occasion d'une des expositions septennales des reliques du saint à Maestricht, probablement celle de 1461.

St-Pierre et qui est la clef de la confession, le dragon qui représente l'hérésie sur laquelle le saint s'acharna, la fontaine qu'il fit jaillir avec sa crosse, la mitre que lui remit un ange en signe de sa future dignité, la neige qui épargna son tombeau (31). Nous remarquerons que les premières images connues du saint le représentent en évêque et porteur des insignes de sa dignité.



Saint Servais d'après un sceau en ivoire qui paraît avoir servi à l'église de Maestricht.

Un monument rappelant les traits du saint et datant du VIII<sup>e</sup> siècle ne nous est pas parvenu. La plus ancienne figure qui nous soit restée est celle d'un sceau en ivoire découvert à Louvain et qui paraît avoir servi à l'église de Maestricht (32).

(31) Cfr. Mgr Barbier de Montault, *Traité d'iconog. chrél.* Paris, 1890, t. II, p. 417.

(32) Arnaut Schaepkens, *loc. cit.* Nous lui empruntons la description de ce sceau et des suivants ainsi que la reproduction du premier.

Nous en donnons la reproduction. Le saint y est représenté assis sur un siège roman. Il porte le palladium épiscopal et la tunique richement ornée. D'une main il tient la crosse et de l'autre l'évangélaire. La tête se détache sur une grande auréole. Le sceau ovale porte l'inscription STS SERVATIUS EPS.

Sur un bas relief du X<sup>e</sup> siècle, en l'église de Maestricht, le saint est représenté avec le palladium et la tunique à manches collantes. La tête est ceinte d'une couronne. Il a pour insignes de l'épiscopat la crosse et la clef (33).

Sur la grande châsse de Maestricht, qui date de 1102, d'après une note trouvée aux archives du trésor, le saint est figuré debout officiant. Son costume est archiepiscopal avec la mitre ; de chaque côté de lui se trouve un ange dont l'un tient sa crosse et l'autre un livre ouvert sur lequel on lit un avertissement qui l'appelle au ciel (34).

Sur des fonts baptismaux provenant de l'église St-Germain de Tirlemont et conservés à Bruxelles, le saint se trouve parmi les figures qui ornent la partie supérieure du bassin. Il est représenté coiffé de la mitre ; d'une main il tient la crosse et de l'autre il fait le geste de la bénédiction. A côté de la figure se trouve la même légende que celle du sceau d'ivoire décrit ci-dessus (35). Le père de Heer, de l'ordre des Dominicains, a signalé (36) un sceau circulaire à l'usage de la ville de Maestricht jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle et où le saint est représenté sur une chaise curule, tenant d'une main la crosse, de l'autre, l'évangélaire ; il a les pieds posés sur un mur à créneaux ; il est coiffé de la mitre. Ce sceau porte les inscriptions suivantes : STS SERVATIUS EPS et *Sigillum civium de superiore Trajectum*.

Un sceau en cire jaune, circulaire, de cinq centimètres, trouvé dans les archives du trésor de Maestricht représente le saint à genoux, coiffé de la mitre, sur un fond de losanges, figurant le ciel ; c'est le scel aux causes de

(33) *Ibid.*

(34) Arnaut Schaepkens, *loc. cit.* et *Iconographie du saint*, notice in 8<sup>o</sup> avec gravures, *Ann. arch.*, t. III, p. 358, V. Didon, édit. gravure du titre

(35) *Ibid.* Note sur les différentes figures.

(36) Ouvrage inédit sur les antiquités de Maestricht, cité par Arnaut Schaepkens.

l'église St-Servais de Maestricht. Notre auteur cite aussi un sceau de 1334 où Saint Servais porte la mitre et la clef et voisine avec Saint Lambert pour signifier le règne indivis du duc de Brabant et de l'évêque de Liège sur la ville de Maestricht et deux autres sceaux ovales où le saint est représenté terrassant le dragon. Ces trois sceaux étaient respectivement, le premier, le scel aux causes de la ville, les deux autres des sceaux du chapitre de St-Servais de Maestricht (37).

La statue du saint qui se trouve sur l'autel, dans le transept nord de la cathédrale de Maestricht est l'une des plus belles qui existent. Elle appartient à une époque de transition et elle est plus grande que nature. Le dragon se trouve sous les pieds du saint qui fait entrer la pointe de sa crosse dans la gueule du monstre. Le costume est parsemé de perles de verre de différentes couleurs et sur la poitrine brille une agrafe montée avec beaucoup de goût. A l'entrée sud-ouest de l'église, le saint est représenté avec la crosse et la clef ; cette statue fait partie de la décoration du portail du XII<sup>e</sup> siècle (38). Dans son iconographie, Arnaut Schaepkens reproduit encore, à la page 3, une vue générale de l'église Saint-Servais de Liège, monument remarquable en style roman ; à la page 8, une figure en pied du saint, sculpture du XVI<sup>e</sup> siècle environ, où on le voit tenant sa crosse et sa clef et les pieds sur un dragon ; à la page 11, sa belle châsse ; à la page 21, la translation des reliques ; à la page 30, le dessin de la clef, travail curieux du XI<sup>e</sup> siècle.

Nous devons encore signaler une gravure de la collection de la bibliothèque Mazarine, in f<sup>o</sup> 4778, fol. 125, où le saint est représenté tenant une clef ; près de lui un dragon ; une source sort du pied de sa crosse (J. Galle sculp.) ainsi que la figure au 13 de mai avec les mêmes

(37) L'auteur signale encore une pièce de monnaie, frappée à Maestricht, à l'effigie du saint et cette effigie figurant sur des reliquaires de l'église de Tongres ainsi qu'une statuette en cuivre doré, haute de treize centimètres, qui était en sa possession, et où le saint est représenté avec la clé et la crosse et foulant aux pieds le dragon.

(38) Arnaut Schaepkens, *Note sur les différentes figures.*

attributs, dans la *General Legende der Heiligen*, par les P. P. Ribadineira et Rosweid in fol. Anvers 1649 ; et encore le saint couché dans son tombeau entr'ouvert ; la neige couvre toute la terre excepté son tombeau ; enfin, le fol. 48 du XXI<sup>e</sup> vol. de la collection des saints du cabinet des estampes de Paris et l'œuvre de Callot, suite de figures pour une Vie des saints (39).

Nous ajouterons à cette iconographie la description faite par Arnaut Schaepkens des images que l'on distribuait tous les ans le 13 mai à Maestricht ainsi que celle de deux tableaux l'un conservé dans cette ville et l'autre à Tongres. Les images dont il est question représentent le saint entouré des scènes principales de sa vie. Ces gravures, qui paraissent être de 1700, sont sur cuivre et portent cette inscription :

*Oppidi Trajectensis ad Mosam cujus*

*Festum singulis annis 13 maji celebratur (40).*

Les sujets qui en forment le cadre sont le moment où il reçoit la crosse pastorale, où un ange lui remet une coupe après que le saint eut fait jaillir de la terre l'eau avec sa canne, l'avertissement qu'il reçoit de transférer le siège épiscopal de Tongres à Maestricht. Dans le haut du cadre se voient des draperies précieuses, au nombre de trois, qui se conservaient dans l'ancien trésor de l'église à Maestricht ; en dessous, se trouvent ces inscriptions : *Velum Figuratum ab angelo à caelo allatum. Velum rubrum quod CCCL anni in sepulchro S. Servatii facuit. Velum in ejus exaltatione, ab angelo à caelo allatum.* La châsse y est également représentée.

Le tableau moderne de Maestricht (41) représente le saint entouré d'anges, ayant le dragon expirant sous lui. Dans le lointain on remarque l'église où reposent les cendres de l'illustre évêque ; quant à celui de l'église de Notre-

(39) Guénébault publié par Migne, *Dict. iconogr.* Paris, 1850.

(40) De la ville de Maestricht, duquel (St-Servais) la fête est célébrée chaque année le 13 mai.

(41) Il est reproduit hors de la collection des différentes figures.

Dame à Tongres, et qui se trouve dans la sacristie, il représente le saint recevant sa mission épiscopale (42).

En Belgique, St-Servais est le patron d'une trentaine d'églises, dont trois en Hainaut : celles de Beaumont, de Dergneau et de Stambruges. Dans la même province, il est honoré encore à Ecaussinnes d'Enghien, à Erbisceul et à Rebaix.

A Beaumont, l'église possède des reliques et une statue du saint ; celui-ci n'y est pas l'objet d'une dévotion particulière et l'on n'y fait pas de procession en son honneur, bien que jadis les tisserands, dont le métier, érigé en 1394, reçut ses statuts le 13 mai 1467, y formaient une confrérie sous le titre du patron de la paroisse (43).

A Dergneau (44), pendant l'octave du saint, les pèlerins viennent de tous les coins du pays vénérer la relique ; ils achètent l'image qui le représente ainsi que des médailles à son effigie ; ils font brûler des bougies. Après avoir prié pendant quelque temps devant son autel, ils font trois fois le tour de l'église. Le saint est invoqué comme à Stambruges pour la guérison des rhumatismes et la préservation des animaux. M. Jules Dewert décrit l'estampe qui se vendait autrefois et qui sortait des ateliers des frères Vasseur, lithographes à Tournai, où elle a été imprimée vers 1883. Cette gravure sur pierre, imprimée sur un feuillet de 0<sup>m</sup>,265 × 0<sup>m</sup>,175, représentait Saint Servais debout mitré, tenant de la main droite la crosse et de la gauche, la clef. A sa droite, un bœuf couché, à sa gauche, deux veaux debout ; à l'arrière-plan, une église (45). L'auteur ajoute à sa description le texte imprimé au-dessus et en-dessous de l'image.

Il reproduit aussi la médaille de Dergneau et la gravure sur cuivre de la maison Vve Courtin et Jules Leherte, de Renaix, qui se vend actuellement dans cette paroisse.

(42) Perreau, *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame à Tongres*, loc. cit., p. 39.

(43) J. Dewert, *La dévotion à Saint Servais en Hainaut, Vie wallonne*, III, 389.

(44) Dergneau, commune de l'arrondissement d'Ath, canton de Frasnes.

(45) J. Dewert, *La dévotion à St-Servais dans le Hainaut, Vie wallonne*, t. III, p. 390-392.

Cette image, qui mesure dans le cadre, 0<sup>m</sup>,177 en hauteur et 0<sup>m</sup>,314 en largeur, représente le saint debout mitré, tenant de la main droite la crosse et de la gauche, la clef ; à sa droite, un vieillard à la jambe de bois marchant soutenu par deux béquilles ; à sa gauche, un veau debout et la partie antérieure d'un cheval ; au fond, une église. On y lit les mentions suivantes : au-dessus en deux lignes : cette image a touché à la relique de Saint Servais qui se trouve dans l'église de Dergneau ; au-dessous, des oraisons, et, en deux lignes : On invoque saint Servais pour le mal des membres, pour le bon succès des entreprises et pour les bestiaux et autres animaux domestiques.

A Erbisceul (46), on utilise actuellement la même gravure mais on n'y lit, sous l'image, que ces mots en trois lignes : Paroisse d'Erbisceul, Saint Servais, priez pour nous.

Au verso des recommandations pour faire un fructueux pèlerinage et pour rester en état de grâce et enfin l'oraison de la messe de Saint Servais. L'imprimatur a été donné à Tournai le 9 mai 1930.

Une statue, dont nous donnons la reproduction, orne l'église.

Le pèlerinage d'Ecaussinnes d'Enghien n'est, à notre connaissance, mentionné que dans le *Calendrier populaire wallon* de M. de Warsage et M. Dewert n'en dit rien. Nous avons recueilli auprès de M. l'abbé Leclercq, curé du lieu, d'intéressants renseignements sur ce pèlerinage.

Il y avait autrefois au hameau de Malofontaine un prieuré de Saint Servais. Fondé au XII<sup>e</sup> siècle, ce prieuré servait d'habitation à quelques moines du monastère de St-Feuillen au Roculx qui dirigeaient une exploitation agricole et qui défrichaient les terres incultes qui Wicard d'Ecaussinnes avait données à ce monastère. Une chapelle dédiée à St-Servais était à l'usage de ces pieux cénobites. Elle fut enclavée dans une ferme située aujourd'hui entre les deux lignes de chemin de fer d'Ecaussinnes à Manage et d'Ecaussinnes à Haine-St-Pierre.

Dans la suite, lorsque les terres furent fertilisées et que les moines ne les cultivaient plus par eux-mêmes,

(46) Erbisceul, commune de l'arrondissement de Mons.

cette maison servit de retraite à quelques religieux de l'abbaye de St-Feuillen qui venaient, dans leurs vieux jours, y goûter quelque repos.

En 1818, comme la chapelle allait « être convertie en un usage profane » le clergé paroissial alla, le 17 mai, au prieuré, chercher en procession l'image et les reliques de St-Servais pour les placer dans l'église d'Ecaussines d'Enghien, dédiée à St-Remy. C'était probablement au



Statue de Saint Servais dans l'église d'Erbisœul.

départ de M. Queneuil, dernier religieux du prieuré. Le mobilier de la chapelle fut racheté par le curé Gernez qui fit dresser un autel à St-Servais dans l'église où depuis cette époque, on célèbre la solennité du saint.

Durant l'octave, du 13 au 20 mai, les pèlerins parmi lesquels se distinguent particulièrement ceux de Hal, viennent nombreux au sanctuaire d'Ecaussines d'Enghien. Ils ont coutume de faire trois fois le tour de l'église à l'extérieur et de baiser la relique. Celle-ci, qui provient d'un bras du saint, était conservée dans un reliquaire d'argent

qui fut vendu, en 1836, à un bijoutier de Nivelles, par une personne qui l'avait en sa possession. Aujourd'hui la relique est placée dans un bras en bois ; elle est portée solennellement à la procession du dimanche de l'octave. Les pèlerins se procurent également à Ecaussines des images et des médailles du saint. L'église possède une statue en bois du saint tenant la clef et le dragon enchaîné. Elle date du XVII<sup>e</sup> siècle.

A Rebaix, St-Servais n'est invoqué que pour la guérison du rhumatisme articulaire ou croquant (47). Le pèlerinage perd chaque année de son importance ; on n'y vient plus qu'aux fêtes supprimées, comme le 2 février, jour de la Purification, le lundi de Pâques, etc. Certains pèlerins, mais le nombre en diminue toujours, y laissent encore en ex-voto, jarretières, chaussettes, simples cordons.

Ils sont de plus en plus rares ceux qui y achètent encore des cordons qu'ils reportent chez eux pour les attacher aux membres du malade où ils sont laissés jusqu'à guérison complète.

L'église de Rebaix possède un bras reliquaire en bois contenant des ossements des saints Blaise et Servais et une statue en bois doré du saint avec le dragon enchaîné ; elle est du XV<sup>e</sup> siècle, haute de 79 centimètres. Au-dessus de l'autel un tableau représente le sacre du saint.

Le pèlerinage de Stambruges, le plus important de tous, se fait durant l'octave de la fête ; il attire une foule innombrable, le dimanche, qui est jour de la ducace et de la procession dite « tour de St-Servais ». Les pèlerins se munissent de baguettes de coudrier de l'année, de la grosseur d'un doigt, auxquelles on a enlevé une bande d'écorce découpée en spirale ; au surplus des marchands vendent de ces baguettes dites *bâtons de St-Servais*.

Armé de sa baguette, le pèlerin se rend à l'église ; baise, près des fonts baptismaux, les reliques qui lui sont présentées par un particulier ; il fait trois fois le tour de l'église à l'intérieur, puis celui de la statue, placée sur

(47) M. Dewert, *ibid.*, en a longuement parlé et il donne la reproduction du drapelet de pèlerinage que l'on ne peut plus guère se procurer aujourd'hui.

un socle assez élevé ; il s'efforce de la toucher des quatre côtés à l'aide de sa baguette de coudrier et, s'il s'agit de guérir un membre bien déterminé d'un malade, de toucher le saint au membre correspondant, ce qui, évidemment, est bien la caractéristique de la transmission d'un mal. Le dimanche de la fête, cette opération est rendue difficile à cause de l'affluence du peuple ; aussi chacun doit-il, ce jour-là, se contenter de frapper le saint, de *battre Saint Selvée*, comme on dit.

Chaque pèlerin achète ensuite trois *coupons* de cire qu'il fera brûler sur une plaque de fer, près du portail. Ces coupons sont de minces mèches recouvertes d'un peu de cire, longues d'une vingtaine de centimètres. Le pèlerin a fait encore l'acquisition d'un drapelet, ou *bannière* qu'il ne fixe pas à la baguette ; mais il emporte les deux avec grand soin pour les conserver pieusement. Le bâton de Saint Servais est utilisé pour toucher un malade atteint de rhumatisme articulaire et aussi pour frapper les animaux de la ferme, ce qui les protège contre les maladies et les accidents.

Un pèlerin consciencieux prend la précaution, avant de sortir de chez lui de faire baisser aux malades ou aux bestiaux la pièce de monnaie qu'il destine à Saint Servais.

M. Leuridant a également signalé les pèlerinages particuliers faits le soir ou la nuit et qui consistent à parcourir le tour traditionnel de la procession en récitant le chapelet. Notons la prédilection des gens de Stamburges et des environs pour ces pèlerinages nocturnes. M. Gosse-lin-Gay en a également parlé à propos de l'arbre de l'Er-conpuch (48).

Saint Servais a donc parmi le peuple la renommée de guérir le rhumatisme articulaire, de protéger et soulager les animaux domestiques, particulièrement les bestiaux. Il est rangé parmi les trois saints *de glace* ; à Nivelles, on assure, comme nous le faisons pour Saint Médard, que s'il pleut à la Saint Servais, la pluie durera quarante jours. L'on reconnaît toutefois qu'il est bon de semer le

(48) *La chapelle et l'arbre fétiche de l'Erconpuch à Stamburges, Frameries 1933.*

13 mai au point qu'une croyance populaire répandue à Stamburges et aux environs veut que les endives et les scaroles semées « quand la procession de Stamburges sort de l'église » ne montent pas en graines, privilège qui est également attribué au jour de l'Ascension (49). L'on dit même qu'après la Saint Servais, les fèves ne peuvent mal (50).

Notons d'ailleurs que selon une ancienne coutume du pays d'Ath, les fèves se plantent le jour des rogations St-Marc (25 avril).

Terminons en citant deux dictons, le premier recueilli dans le département de la Haute Loire, le deuxième dans l'Ain :

Saint Mamert, Saint Servais et Saint Pancrace  
Sont toujours de vrais saints de glace.

Défiez-vous de Saint Mamert  
De Saint Pancrace et de Saint Servais  
Car ils amènent un temps frais  
Et vous auriez regret amer.

(49) F. Leuridant, *loc. cit.*

(50) R. de Warsage, *le Calendrier populaire wallon*, p. 279.

## Le général Legros.

(AD. MORTIER).

Au sujet du général Legros, natif de Corbais (Brabant), dont il a déjà été question dans le Bulletin (1), j'ai pu recueillir les renseignements suivants, au Ministère de la Guerre à Paris.

Nommé, en 1792, par le comité révolutionnaire de Belgique, colonel du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie belge (2).

Passé, en cette qualité, au service de la France, le 26 janvier 1793.

Commande provisoirement la place de St-Quentin, en 1793.

Adjutant-général chef de brigade employé à l'Armée du Nord, en 1793.

Prisonnier de guerre, le 17 août 1793 et fusillé par l'ennemi.

Campagnes, en 1792 et 1793, à l'armée du Nord.

Dans sa séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794), la « Convention Nationale, après avoir entendu son comité de secours publics, décrète :

« Art. I : que, sur le vu du présent décret, la trésorerie nationale paiera 1000 liv. de secours provisoire à la citoyenne Ursule Daubremé, veuve du citoyen Albert Legros, natif de Corbay en Brabant, chef de brigade.

(1) Voir Bulletin : 11<sup>e</sup> année (1931-1932), page 413 et 12<sup>e</sup> année (1932-1933), page 210.

(2) Régiment formé à Bruxelles, immédiatement après l'entrée de l'armée française en Belgique. — En 1793, au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie belge, vu la disette de drap bleu, l'habit était gris de fer, avec les parements et le collet rouges à passepoils blancs, la doublure et les revers blancs à passepoils rouges, boutons jaunes, veste et culotte blanches.

« Renvoie sa pétition et les pièces jointes, pour déterminer promptement la pension à laquelle elle a droit, ainsi que ses trois enfants, s'ils sont dans le cas de la loi.

« Art. II : le comité d'instruction publique est chargé de faire son rapport sur la conduite héroïque du brave Legros » (1).

En outre, dans la séance de la Convention du 27 frimaire an III (17 décembre 1794), « un membre, au nom du comité d'instruction publique, propose d'inscrire sur la colonne qui sera élevée au Panthéon, le nom du général Legros, Belge de naissance, qui, tombé au pouvoir de l'ennemi et condamné par Cobourg à être fusillé, daigna réclamer contre cette sentence tyrannique. Conduit au lieu du supplice et du théâtre de sa gloire, il ne voulut pas souffrir qu'on lui bandât les yeux et il dit aux satellites des despotes qui cachaient leurs armes : *Quoi ! Vous tremblez ! Ignorez-vous qu'un républicain sait braver la mort ? Je meurs pour la liberté, mais les Français vengeront mon trépas !* Ces détails ont été rapportés par les ennemis mêmes que la conduite ferme et vertueuse du citoyen Legros a remplis d'un sentiment de vénération pour ce général ».

La Convention rend le décret ci-après :

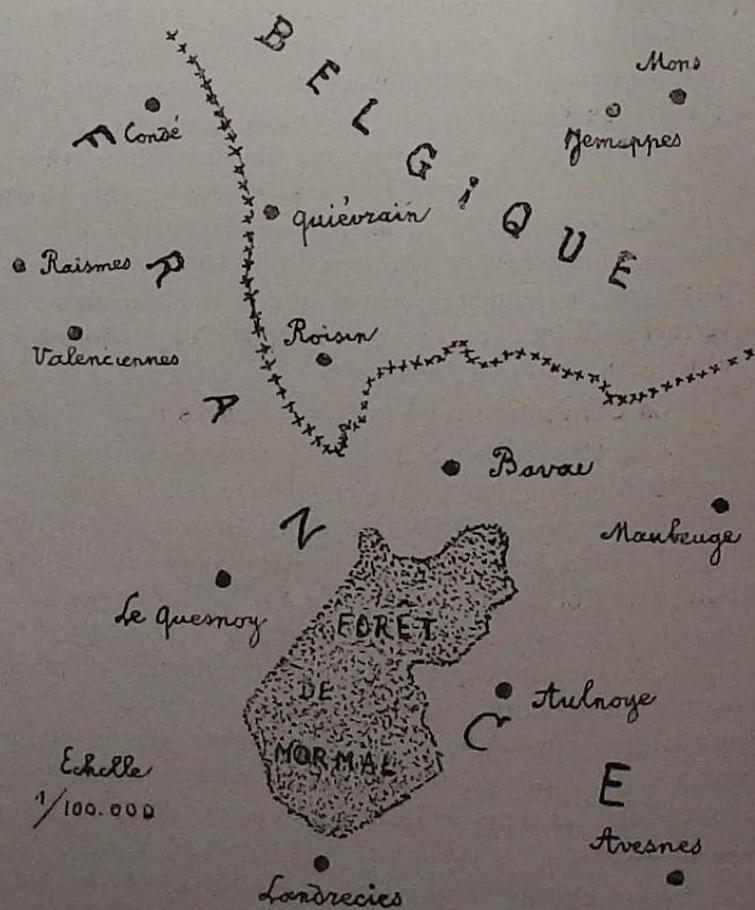
« La Convention Nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète que le nom du citoyen Legros, natif de Corbais en Brabant et chef de brigade dans les armées de la République, fusillé par l'ordre de Cobourg, au village de Raine, après avoir fait, dans la forêt Mormale, avec un petit nombre de soldats, une résistance héroïque à l'armée autrichienne et qui a donné, en mourant, des marques authentiques de son attachement inviolable à la liberté, sera gravé sur la colonne du Panthéon et que les circonstances de sa mort seront insérées dans le Recueil des actes héroïques (2).

(1) Procès-verbal de la Convention Nationale, imprimé par son ordre, tome 47, page 262 (Paris, Imprimerie Nationale, an III).

(2) Procès-verbal de la Convention Nationale, imprimé par son ordre, tome 51, pages 248 et 249 (Paris, Imprimerie Nationale, an III).

Le village de Raine dont il est question ci-dessus, est certainement Raismes, arrondissement de Valenciennes; rien, en cet endroit, ne rappelle la mort de notre héros.

### État actuel des lieux.



\*\*\*

Legros (Albert-Joseph-Ghislain) naquit à Corbais, le 15 novembre 1751, fils de Charles-Hyacinthe-Joseph-Ghislain, seigneur d'Incourt et de de Béthune (Marie-Jeanne-

Caroline-Albertine-Josèphe-Gasparine), fille d'Antoine, seigneur de Nil-St-Martin et d'Yolande-Isabelle de Pinchart.

Albert-Joseph-Ghislain eut : pour parrain, Jean-Philippe de Gillon, comme procureur et au nom du très noble Albert-Joseph de Béthune, capitaine aux Gardes Wallonnes à Madrid, et, pour marraine, la très noble dame Marie-Josèphe Henriète.

Ses parents moururent dans la même commune de Corbais : la mère, le 9 août 1761 et le père, le 16 septembre 1785. Celui-ci était né à Gembloux et y baptisé le 26 décembre 1723 ; il avait eu : comme parrain, Charles-Hyacinthe Legros, qualifié, dans l'acte de baptême, seigneur de Marchovette, Ville, Wansin, etc. et, comme marraine, Marguerite de Cupis de Camargo, dame de la Baillerie (1). En 1753, il était lieutenant au régiment d'Arberg (2).

(1) Des liens de parenté existaient entre les Legros et les de Cupis de Camargo : Barbe-Marie-Dorothée-Anne le Gros, morte le 17 septembre 1679, avait épousé Théodore-Louis de Cupis de Camargo, seigneur de la Baillerie, capitaine aux Gardes Wallonnes en Espagne, lequel mourut le 21 janvier 1675.

(2) 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie Wallonne (55<sup>e</sup> régiment de ligne autrichien), créé en 1742, par le gouvernement autrichien, en prévision des luttes qui se préparaient pour la succession au trône d'Autriche. Il tint garnison à Bruges, à Gand, puis de 1766 à 1780 à Bruxelles et, par la suite, à Anvers. Ses propriétaires, dont il porta successivement le nom, furent, de 1742 à 1768, le comte Charles-Antoine d'ARBERG de Valengia, né à Delmont en 1705, mort feldzeugmeister (général en chef d'artillerie), à Bruxelles en 1768, puis le comte Joseph MURRAY de Melgum, aussi feldzeugmeister.



Après le décès du comte Murray, le corps devint, en 1805, la propriété du prince Henri XIII, de Reuss-Greiz qui le posséda jusqu'en 1809, époque à laquelle il fut supprimé. Son numéro (« 55 ») resta vacant dans la série des régiments de ligne autrichiens.

Au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie Wallonne, l'uniforme était, en 1753, en drap blanc, parements et revers rouges, boutons en métal jaune ; en 1768, les parements et revers étaient de ton bleu pâle et, en 1794, le drap était de couleur olive.

Le général Legros eut :

1° Deux frères : Charles-Léopold-Joseph-François-Antoine et Jean-Charles, nés tous les deux aussi à Corbais, respectivement le 29 mars 1755 et le 17 juillet 1758 ; le second mourut, au même endroit, le 1<sup>er</sup> juillet 1759 (Pour le premier, voir page 232).

Charles-Léopold, etc. eut : pour parrain, Arnould-Joseph de Pinchart, seigneur du Castillon à Villeroux et, pour marraine, la noble d<sup>elle</sup> Jeanne-Françoise Legros de



Li tchèstya de Corbais. — Chateau, ferme où vécurent les époux le Gros de Béthune et où naquit donc le général. Après la mort du père de celui-ci (septembre 1785), cette ferme fut exploitée par les époux Clément de Cléty-Le Gros, dont il est question plus loin (page 229). — Il y a une trentaine d'années, existait encore, dans la façade, une pierre sculptée aux armes des le Gros. (Voir page 227).

Ville ; le parrain de Jean-Charles fut Jean-Philippe de Gillon et, la marraine, la noble d<sup>elle</sup> Marie-Marguerite-Thérèse-Caroline de Pinchart.

2° Une sœur Anne-Marie-Françoise qui naquit à Corbais, le 20 août 1753 (voir page 229, 2° alinée). — Parrain : Charles-Joseph de Gillon, comme procureur et au nom du très noble Jacques-François-Isidore Topare, seigneur de Marchovelette ; marraine : Anne-Marie de Kessel, dame de St-Martin.

En janvier 1771, mourut, à Madrid, le chevalier Albert-Joseph de Béthune, précité, capitaine (avec le grade de brigadier) dans les Gardes Wallonnes au service des rois d'Espagne, frère de Marie-Jeanne-Caroline-Albertine-Josèphe-Gasparine de Béthune. — Ses dispositions testamentaires ne purent être découvertes et un procès s'ouvrit entre ses deux neveux, les frères Legros, pour la possession de la seigneurie de Nil-St-Martin qui avait appartenu au défunt (*Archives générales du Royaume à Bruxelles, Cour féodale de Brabant, procès n° 2959*).



Chateau de Nil-St-Martin. — Entrée de la Cour.

Par contrat du 16 octobre 1777, le fief fut attribué par moitié à chacune des deux parties plaidantes. Le chateau fut donné à Albert-Joseph-Ghislain, puisque les 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> enfants de celui-ci naquirent à Nil-St-Martin et que l'un d'eux fut enterré en l'église de ce lieu, dans la sépulture des seigneurs (voir page 231).

Les frères Legros se réconcilièrent, semble-t-il, par la suite, car la femme de Charles-Léopold, etc. fut marraine, en 1783, du quatrième enfant de son beau-frère (voir page 231).

Fin août 1777, Albert vendit une partie des biens, sis à Corbais, dont il avait ainsi hérité, il était alors premier lieutenant au régiment de Murray. Les terres vendues passèrent entre les mains de divers acquéreurs : Antoine

Dejean, Jean-François Fontaine pour le comte de Grunede Pinchart, Guillaume Decoster, Marc Alexandre, Barthélemy Bousman, etc.

Sur des états de payement des soldes du dit régiment, on ne trouve plus, après 1771, la signature « Legros », mais l'on y rencontre celle de « de Nil-St-Martin ».

Le château de Nil-St-Martin était en ruines en 1614 et encore en 1650 (*Tarlier et Wauters. — Histoire des communes belges*). Il fut rebâti au XVII<sup>e</sup> siècle, sans doute en 1661, par le lieutenant-colonel Jean de Béthune, mari de



Château de Nil-St-Martin. — Façade de la partie la plus ancienne, elle porte ; aux aneres, le millésime « 1661 ».

Catherine de Pinchart ; son fils, Jean-Antoine, époux aussi d'une demoiselle de Pinchart, fille de Pierre, écuyer, seigneur du Castillon à Villeroux, lui succéda. Le château devint ensuite la propriété du fils de Jean-Antoine, le capitaine Albert de Béthune, dont il est question ci-dessus. Il fut occupé longtemps au XIX<sup>e</sup> siècle, par les époux Artan-Legros (voir page 231), puis par la famille Michiels ; il appartient actuellement à la famille de Roij (frère et sœurs) qui, en ces dernières années, fit, à son tour, restaurer consciencieusement les bâtiments.

Albert Legros fut gratifié du titre d'écuyer par certain historien [*Almanach de Bruxelles (1774), suite de la Mayerie de Mont-St-Guibert, page 2, 1<sup>er</sup> alinéa*]. — Le même titre fut attribué à son père [n<sup>o</sup> 47 du *Manuel des cens seigneuriaux appartenans (sic) aux Domaines de Sa*

*Majesté aux Quartiers de Wavre et de Mont-St-Guibert. — Archives générales du Royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes, N<sup>o</sup> 44.864*] ; dans un autre document reposant dans les mêmes archives, Legros, père, est qualifié « gros « seigneur foncier » (*Procès-verbal dressé, le 12 août 1780, par le mayeur N. Brion, les échevins Jean-Henri Bousman et Remy Lamquet et le greffier C. A. Joris, de Corbais*) et, dans le *Recueil des Cens sous la Mairie de Wavre, Basse-Wavre, etc., échus Noël 1785 (mêmes archives, n<sup>o</sup> 44.865)*, on lit (page 13) que Legros (père) livrait sept setiers et demi de « bled » (seigle). — Les signatures qu'Albert Legros apposa au bas des actes de baptême de ses enfants nés à Nil-St-Martin, ne sont pas précédées du titre « écuyer », mais celui-ci est indiqué dans les actes mêmes.

Selon l'*Annuaire de la Noblesse Belge (année 1912)*, les armes de la famille le Gros étaient d'argent, au lion rampant d'azur à la queue fourchue et passée en sautoir, armé d'or, lampassé de gueules, tenant dans la patte d'extre une épée ou poignard au jarni d'or. — Cimier : le lion de l'écu issant.



Le 27 janvier 1777, Legros avait épousé à Bruxelles (église de St. Géry), Jeanne-Ursule-Josèphe d'Aubremé, de la dite paroisse et y baptisée le 4 juin 1751 ; les témoins au mariage furent Jean-Charles van den Clooster et Henri Focquet.

Il était encore militaire, lorsqu'en 1787, éclatèrent des troubles en Belgique ; il se jeta à corps perdu dans la révolution brabançonne et se distingua dans l'armée insurrectionnelle où il gagna le grade de colonel. Mais il dut fuir en France, après la chute du parti patriotique et le rétablissement, en Belgique, de l'autorité impériale autrichienne.

Il se couvrit de gloire à la bataille de Jemappes (6 novembre 1792), à la tête des volontaires liégeois et autres wallons, dans l'aile gauche de l'armée française.

Les Autrichiens le considérèrent comme transfuge, en raison de ce qu'il avait servi sous leurs drapeaux et c'est ce qu'ils prétextèrent pour le fusiller, lorsqu'ils l'eurent fait prisonnier.

\*\*\*

Legros, père, eut un différend très sérieux avec ses deux fils, à propos de la succession laissée par sa femme. Par un accord conclu le 25 janvier 1777, l'usage de la ferme-château de Corbais lui était abandonné, mais il fut mis en curatelle (*Biographie Nationale, verbo le Gros de St. Martin*). Il semble qu'il en conservât du ressentiment, parce qu'il céda de son vivant beaucoup de ses biens à sa fille.



Tirant, en fer forgé, de la sonnette placée à la plus ancienne porte d'entrée au rez-de-Chaussée ; il représente un lièvre et a été martelé d'une façon naïve.

30 Mai 1936. — Photographies de Mme Berthe Daubremé-Bergiers, de La Croix (Ottignies).

La question de l'héritage paternel pendante entre la d<sup>elle</sup> Legros et ses deux frères, fut réglée par contrat du 16 octobre 1777.

A titre conservatoire, pour garantir le paiement d'une rente souscrite par M<sup>elle</sup> Legros au profit des demoiselles (sœurs) Anne-Josèph, Catherine-Joseph et Anne-Isabelle du Mont, de Bruxelles (« *Condamnation volontaire* » du 5 février 1779. — *Archives générales du Royaume à Bruxelles, Conseil de Brabant, farde n° 1262, acte 20*),

par exploit du 18 février 1779, l'huissier Baptiste Boisacq, du Souverain Conseil de Brabant, fit défense aux échevins et greffier de Corbais, « d'admettre aucune aliénation ou « transport de biens » appartenant à Anne-Marie-Françoise Legros, biens provenant, d'une part, de la succession laissée par la mère de cette personne et, d'autre part, d'une cession du père de la même. — L'exploit visait une maison et cinquante-trois pièces de terre, vergers, prés et bois se trouvant sous Corbais (*Archives générales du Royaume à Bruxelles, greffes scabinaux, n° 375*).

M<sup>elle</sup> Legros épousa, à St. Géry, Eugène-Nicolas-Léonard Clément de Cléty, chef-mayeur de Genappe, créé chevalier le 25 novembre 1789, né, à St. Géry, le 13 juillet 1757, fils d'Alexandre (anobli le 8 octobre 1758) et de Pétronille Olivet (*Annuaire de la Noblesse Belge, année 1871, page 87*). Eugène-etc. Clément de Cléty décéda à Corbais, le 16 février 1793 ; sa femme mourut subitement, au même endroit, le 25 messidor de l'an XII de la République Française (13 juillet 1804).

\* \* \*

Au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie belge, le colonel Legros eut sous ses ordres le plus jeune des douze enfants de ses beaux-parents (1), soit donc son beau-frère, le comte d'Aubremé (Charles-Alexandre-Joseph-Ghislain), baptisé en l'église St. Géry, à Bruxelles, le 17 juin 1773 et qui avait été aussi officier de l'armée brabançonne.

Selon la *Biographie Nationale* et le *Dictionnaire biographique des Belges* (1843) de Pauwels-de-Vis, le jeune d'Aubremé entra au service de la France, en 1792, en qualité de lieutenant en second au dit 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie belge ; il servit successivement et avec distinction les armées de Dumouriez, Custine, Houchard et Pichegru. Avec autorisation du gouvernement français, en juin 1795, il passa au service de la République des Provinces Unies (Pays-Bas), où il fut nommé capitaine, vers la fin de la même année.

En 1796, il fit la campagne d'Allemagne et, en 1799, celle de la Nord-Hollande.

(1) Les beaux-parents de Legros furent Charles-Joseph d'Aubremé et Anne-Marie Léonard.

Capitaine au régiment des gardes du roi de Hollande, Louis Bonaparte, en 1807.

Lors de la réunion de la Hollande à l'Empire Français, en 1810, il passa aux armées françaises, avec le grade de major.

Nommé colonel au 136<sup>e</sup> de ligne, lors du retour de l'Empereur de la campagne de Russie, il se fit remarquer à la mémorable journée de Lutzen (2 mai 1813), où il fut blessé, en même temps que le maréchal Ney. Son régiment y fit des prodiges de valeur et obtint quarante-deux décorations de la Légion d'Honneur que son colonel distribua, sans s'en réserver une pour lui-même.

Reçut la croix d'Officier de la Légion d'Honneur, à l'occasion de la bataille de Bautzem (20-21 mai 1813). Il fut aussi à Brienne (29 janvier 1814) et à Montmirail (11-12 février 1814) et, par après, dans une autre engagement, fut atteint d'une blessure au bras droit.

Après l'abdication de Napoléon, à Fontainebleau (13 avril 1814), il sollicita et obtint sa démission honorable en France. Offrit alors ses services au prince qui gouvernait les Pays-Bas ; sa demande fut accueillie et, en octobre 1814, il fut reçu avec le grade de colonel qu'il avait eu en France. Fut nommé commandant supérieur à Mons et chargé de l'organisation des troupes en Hainaut. Promu général-major, en avril 1815, fut présent à la bataille de Waterloo (18 juin 1815), où il commandait la 2<sup>e</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division hollando-belge et y donna de nouvelles preuves de sa bravoure et de son intelligence ; le général anglais Hill lui rendit un témoignage flatteur, dans son rapport sur la bataille.

En février 1818, fut nommé adjudant-général et, en 1819, commissaire général de la Guerre, poste où il fut remplacé, en 1827, par le prince Frédéric d'Orange. Il était devenu lieutenant-général, en 1825 ; cinq ans plus tard, il faisait encore partie de l'état-major des Pays-Bas, mais, après 1830, il vécut dans la retraite et mourut, à Aix-la-Chapelle, en 1835.

\* \* \*

Les époux Legros-d'Aubremé eurent quatre enfants :

1) Cécile-Jeanne-Ursule-Anne-Françoise-Albertine-Ghislaine, née à Bruxelles le 27 janvier 1779. — Le 20 floréal an VII (9 mai 1799), elle épouse, à Bruxelles, Artan (Louis-Marie), né, à Troyes (France), le 9 juin 1770, fils de Pierre-Nicolas et de Cochois (Jeanne), garde-magasin du chauffage militaire de la place de Bruxelles. Les époux Artan-Legros décédèrent à Bruxelles : la femme, le 22 juin 1846 ; le mari, le 13 juin 1850. Parmi leurs descendants, nous trouvons le célèbre peintre de la mer Louis Artan (La Haye, 21 avril 1837 Nieuport, 23 mai 1890) et son neveu, le général en retraite Edouard-Louis-Joseph Artan de Saint Martin, né, à Spa, le 27 janvier 1861, qui, dans les premiers jours d'août 1914 se couvrit de gloire à Sart-Tilman, à la tête (colonel) du 9<sup>e</sup> régiment de ligne ;

2) Henry-Joseph-Charles-Maximilien-Gislain, né à Nil-St-Martin, le 15 avril 1780 (Parrain : le baron Jean-Henry-Joseph de Beeckman et de St-Lambert-Libersart, seigneur du comté de Dion-le-Mont ; marraine, la d<sup>me</sup> Charlotte-Josèph d'Aubremé, de Bruxelles). — Décédé le 9 mai 1782 et enterré, le 11 dito, dans le chœur de l'église de Nil-St. Martin, en la sépulture des seigneurs ;

3) Albert-Antoine, né à Nil-St-Martin, le 14 mai 1781 (Parrain : Antoine d'Aubremé, de Bruxelles ; marraine : la d<sup>me</sup> Anne-Marie de Bernard de Fauconval, du château de Tourinnes-les-Ourdons, actuellement Tourinnes-St-Lambert). — S'engagea dans l'armée française et fut enrôlé au 112<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, le 8 février 1804. Fut nommé sergent, la semaine suivante et sergent-major, le 25 février 1806 ; promu sous-lieutenant, au même corps, le 10 février 1808. Fit partie des armées d'Italie et d'Allemagne, en 1809 ; le 6 juillet de cette année, fut tué glorieusement à la bataille de Wagram ;

4) Charles-Léopold-Gislain, né à Nil-St-Martin, le 28 juin 1783 [ Parrain : le baron Charles-Joseph de Legillon, de St-Denis (lez Gembloux) ; marraine : la dame Marie-Catherine Tournaire de Latour, de Bruxelles, épouse de Charles-Léopold-Joseph-François-Antoine Legros, le frère du père de l'enfant. — Le mariage des époux Legros-Tournaire de Latour avait eu lieu à l'église du Finistère, à

Bruxelles, le 3 février 1780 ; les témoins furent les gentilhommes G. D. J. De Fraye de Schiplaeken et Georges De Reichel, enseigne au régiment de Murray. — A cette date, le jeune époux était, comme son frère Albert-Joseph-Ghis-

lan 1783 le 24<sup>me</sup> jour du mois de juin a été  
Baptisé Charles Leopold gislain né en légitime  
mariage hier a quatre heures apres midi filz  
de monsieur Albert Joseph gislain docteur es sciences  
seigneur de ce lieu, né a Charbais, et de madame  
Jean ne ursulle d'aubremé Baptisée a Bruxelles -  
paroisse saint gery ses pere et mere habitans de ce  
lieu. le parrain a été le Baron Charles Joseph de  
-legillon au nom de son pere le Baron Charles Joseph  
de legillon né en ce lieu habitant de la paroisse  
de st denis. et la marraine madame Marie Catherine  
-haronne de legros ne tournaire de latour nee  
a Bruxelles paroisse de ste quaderles lesquels  
aiant été interrogés s'ils savaient écrire  
ont répondu que oui, et ont signé comme s'ensuit

De le Gros Denis Amant  
le Baron de legillon. *h. s.*

De le Gros ne tournaire de latour  
J. J. Lambillon Curé

Acte de baptême (église de Nil-St-Martin) d'un des fils du général, acte portant la signature authentique de celui-ci.

lain, lieutenant au dit régiment de Murray ; sa femme était fille cadette d'Amé, trésorier de France à Bruxelles et de Catherine del Fosse d'Espierre. — Il mourut, à Bruxelles, le 9 octobre 1824].

Le fils des Legros-Tournaire de Latour, Charles-Zénon-Michel le Gros d'Incourt, né le 5 mai 1790, baptisé sous condition à Grez-Doiceau, le 16 juin suivant, eut : pour parrain, Charles-Joseph de le Gillon, seigneur de Méhaignoul et, pour marraine, la dame Michael Huysman d'Annecroix, née de Pape, pour la noble dame Anne-Marie-Françoise le Gros, épouse de messire de Cléty. — Il mourut, à Bruxelles, le 4 novembre 1845. Il avait épousé, en

Bruxelle l'an 1787 le 29<sup>me</sup> jour du mois de mars a  
été baptisé par condition (avant été baptisé  
Joseph par le chirurgien accoucheur Jursulle philip-  
pines josph, né en légitime mariage, le dit  
jour a midi, fille de Jean, ais josph pols  
natif de ce lieu, et de Marie philippine josph  
sambillon, natif de la paroisse notre dame  
a Namur, habitans de ce lieu. le parrain  
maître Jean josph sambillon pasteur de ce  
lieu, et la marraine madame Jeanne ursulle  
d'aubremé, dame de ce lieu baptisée a Brup-  
-elles paroisse st gery qui avont signé cette  
comme s'ensuit. *J. J. Pol*  
Jean ne ursulle  
Legros de Nil St-Martin  
née d'au même J. J. Sambillon Curé

Acte de baptême (église de Nil-St-Martin) d'un des enfants du fermier Pols, document signé par la femme du général.

cette même ville, le 26 juillet 1819, Lucie-Thérèse-Marie de Burbure de Terbruggen, née, à Bruxelles, le 31 décembre 1794, fille de Philippe-Marie-Gaspar et de Marie-Hélène van den Broeck ; elle décéda à Bruxelles, le 29 août 1874

Les époux le Gros d'Incourt-de Burbure de Terbruggen eurent deux filles ; l'aînée, Céline-Marie-Charlotte-

Hortense, née à Bruxelles, le 9 mai 1820, morte le 16 novembre 1905, au château d'Ottignies, *dernière de sa famille*, selon l'*Annuaire de la Noblesse Belge, année 1912, tome I, page 556* (1). — Elle avait épousé, à Bruxelles, le 17 avril 1849, Louis-Marie de Marcq de Tiège, créé baron le 5 décembre 1871, né au dit château d'Ottignies, le 21 octobre 1823, décédé au château de Lesves, le 5 octobre 1878, fils de Paul-Henri-Dieudonné et d'Angèle de Vicq de Cumplich.

Il ne nous a pas été possible de découvrir les lieux et les dates de décès de Jeanne-Ursule-Josèphe d'Aubremé, veuve du général et de son fils Charles-Léopold-Gislain le Gros.

Certains noms de famille sont écrits de manières différentes ; nous les avons orthographiés chaque fois de la façon dont ils le sont dans les documents où nous avons puisé les indications que nous donnons par places.

En terminant, nous adressons un appel pressant aux édiles de Corbais et de Nil-St-Vincent-St-Martin, pour qu'ils donnent, aux rues où sont nés le général le Gros et son fils le lieutenant le Gros, le nom de chacun de ces héros.

AD. MORTIER.

Ruchaux, octobre 1936.

(1) Sa sœur, devenue, par son mariage, comtesse Degrelle, était décédée, à Anvers, le 2 décembre 1876.

## Rotselaer.

(LOUIS STROOBANT).

Il existe en Brabant, entre la Dyle et le Demer, à trois kilomètres de Werchter, un antique donjon, peut être le plus beau de la Belgique et qui est ignoré du grand public, tandis qu'il offre un intérêt touristique de premier ordre. C'est le *Watertoren* (tour dans l'eau), ainsi nommé parceque planté sur un îlot, à côté du château de Terheyden, transformé en brasserie. Ce donjon, bien conservé, sauf la toiture, comprend sept étages reliés par des escaliers de pierre. C'est une construction pittoresque, certainement antérieure au XV<sup>e</sup> siècle. Cette tour a servi de refuge aux habitants des environs au cours de nombreuses guerres.

Ce fut jadis la résidence célèbre des puissants barons de Rotselaer, qui furent sénéchaux héréditaires du Brabant depuis le XII<sup>e</sup> siècle.

Les *sénéchaux* (*dapiferi* ou drossards) étaient des dignitaires, appartenant à la *familia* du duc, chargés de la table. Déjà dans la loi Allemanica, il est question du meurtre d'un cuisinier en chef dont le maître a au moins douze vassaux, et pour lequel le maître est astreint au paiement éventuel de douze solidos de composition. Au XII<sup>e</sup> siècle on trouve des sénéchaux de Bruxelles, d'Yssche et de Louvain. Ils étaient chargés d'administrer la justice, comme plus tard les Mayeurs.

La création de la charge de *maréchaux*, chargés de l'organisation des écuries du prince, remonte également à l'époque Franke. Les maréchaux héréditaires des ducs de Brabant étaient les sires de Wezemaal.

Les Chambellans héréditaires du Brabant étaient les sires de Heverlé, tandis que les sires d'Assche furent guides héréditaires.

La généalogie des sires de Rotselaer se trouve dans BUTKENS (*Trophées du Brabant*, II, 188).

Nous nous bornerons à citer ici Arnou de Rotselaer, sénéchal du Brabant, témoin dans une charte de 1107, Arnulfus et Godefroid de Rotselaer, cités dans une lettre du duc Godefroid III, de 1145, et de 1150 du même. Arnou eut un fils Arnou, décédé en 1180, qui ajoute à son titre de Sénéchal, celui de sire de Rotselaer. En 1202, Arnould *Senechallus de Rotselaer* signe le traité de paix entre le duc Henri I et le duc de Gueldre. Le même Arnold signe ailleurs *Drossati de Rotselaer* et en 1212, *testibus Arnoldo Dapifero nostro*. Le fils d'Arnold serait Gérard de Rotselaer qui aurait conduit les brabançons, en 1284, au secours d'Aix-la-Chapelle. Il signe la charte de Cortenberg et combat à Woeringen. Son fils Guillaume épousa Marie de Hanneffe, baronne de Seraing et fut remplacé dans sa charge par son frère Jean. Guillaume, fils de ce dernier épouse en 1331 Marie, batarde du duc Jean III. Jean II de Rotselaer épousa la veuve de Jean d'Aerschot de Schoonhoven, née Marguerite de Wavre. En 1371 il commande des troupes brabançonnnes à la bataille de Bas-Wylre et est député en 1374 à l'assemblée de Braine l'Alleud. En 1397 la duchesse Jeanne l'envoie au secours de la ville de Bois-le-Duc. Jean, sire de Rotselaer, Rethy et Vosselaer, drossard héréditaire du Brabant, avoué de Maestricht, en vie en 1445, est l'un des plus grands vassaux du duc Philippe de Bourgogne. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et mourut en 1445. Les Rotselaer scellaient de trois fleurs de lys comme Everberg.

Le héraut GELRE donne au *here van Rotseler* d'argent à trois fleurs de lis au pied coupé, de gueules.

Le manuscrit de *Grimbergsche Oorlog* dit que la bannière du *here van Rotselaer die wit was rikelic ende diere met drie lelien van kelen root*.

Les barons de Rotselaer (d'argent à trois fleurs de lis au pied coupé de sable) descendant de Jan van Rotselaer et de Marie van Diest, fille du baron Henri de Diest, sire de Sichem, vicomte d'Anvers et d'Else de Hornes. Marie de Diest, veuve van Rotselaer, épousa 2° Aert Bau, sire de Muggenberg, Chevalier.

(Cf. L. STROOBANT, *La famille Bau*). Du 2° mariage sont nés les sept enfants ci-après :

1° Jean, baron de Rotselaer, sire de Vosselaer, Rethy, qui épousa Marie de Berlaymont dit de Ville, fille de Gérard. Elle épousa 2° Jean Brant, sire de Bouwel.

2° Mechtild de Rotselaer qui épousa Jean, sire de Polanen, Leck, Breda, etc.

3° Isabeau de Rotselaer qui épousa Gerard de Berlaymont, dit de Ville.

4° Jacques de Rotselaer, mort sans enfants.

5° Henri de Rotselaer, sire de Roest, Ruward du Pays de Malines en 1423. Il épousa la fille de Waltheri de Wingene et 2° Cathérine Sersanders, fille de Simon, sire de Coeckelberg et veuve de Simon de Liedekerke, sire de Rassenghien.

6° Marie de Rotselaer qui épousa Arnou, sire de Sevenberghe. Elle estoit veuve 1443 et laissa six enfants.

7° Cathérine de Rotselaer, qui épousa Walthero d'Atyn, dont Jenne qui épousa Jean de Saint Guericx, sire de Baexem, mort 1459. (Ms. 109, p. 110, du Conseil héraldique).

La terre de Rotselaer fut retraictée en 1515 et vendue à Guillaume de Croy, sire de Chièvres qui mourut sans hoirs. Il laissa Rotselaer et d'autres domaines à son neveu Philippe de Croy qui fut premier duc d'Aerschot.

Jean de Rotselaer, baron de Perwys, Duffel, etc., épousa Clémence van Bouchout dont Henri de Perwys, mort à Paris sans enfants vers 1500. Il institua pour héritière universelle sa sœur Isabelle de Rotselaer. Cette dernière, dame héritière de Perwys, Wevelghem, Duffel, Rethy, Vosselaer, épousa 1° Michel de Croy, sire de Sempy, Bermery, etc., chevalier de la Toison d'or. Elle épousa 2° Thomas Schotelmans son maître d'hôtel.

J. TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, p. 278 dit que les échevins de la baronnie de Rotselaer scellent en 1787 des trois fleurs de lis au pied coupé des anciens seigneurs.

Il décrit le sceau au type équestre d'Arnold de Rotselaer de 1256. Gérardus *dapifer Brabantie et dominus de Rochelar* porte en 1272 les trois fleurs de lis. *Johannes dominus de Rotslaer* s'engage, en 1338, à servir le duc de Brabant avec un chevalier et 18 hommes. Gérard de Rotselaer, sire de Vosselaer, vicomte de Jodoigne, scelle en 1356 un

acte de la duchesse Jeanne et du duc Wenceslas. Il brise d'un lambel brochant. Jean de Rotselaer, est en 1366-70, voué de Maestricht. En 1374, un Jean, sire de Rotselaer est un des chefs de l'armée brabançonne à Basweiler.

La charge de Sénéchal resta le monopole des sires de Rotselaer jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Les Rotselaer auraient contribué à la fondation de l'abbaye de Cortenberg où ils possédaient d'importants domaines. (Cf. A. WAUTERS, *Environs*, III, 212). Au XIII<sup>e</sup> siècle Arnou de Rotselaer possédait également la dîme et le domaine foncier de Meerbeek.

Sur les sires de Rotselaer on consultera utilement les manuscrits N<sup>o</sup> 1, deel I, f<sup>o</sup> 440, N<sup>o</sup> 1, D. 3, f<sup>o</sup> 2, 194, n<sup>o</sup> 2, D. 3, f<sup>o</sup> 304, n<sup>o</sup> 2, D. 5, f<sup>o</sup> 63, 79, 80, n<sup>o</sup> 5, D. 2, f<sup>o</sup> 20, n<sup>o</sup> 6, D. 1, f<sup>o</sup> 106, 250, n<sup>o</sup> 5, D. 7, f<sup>o</sup> 228, n<sup>o</sup> 6, D. 4, f<sup>o</sup> 165, 279, n<sup>o</sup> 12, D. 3, f<sup>o</sup> 59, 88, 104, n<sup>o</sup> 17, D. 2, f<sup>o</sup> 86, n<sup>o</sup> 45, f<sup>o</sup> 111, n<sup>o</sup> 15, D. 2, f<sup>o</sup> 50, D. 7, f<sup>o</sup> 517, 518, n<sup>o</sup> 20, D. 1, f<sup>o</sup> 215, n<sup>o</sup> 20, D. 3, f<sup>o</sup> 171, n<sup>o</sup> 27, f<sup>o</sup> 31, 162, 242, 342, 343, n<sup>o</sup> 28, f<sup>o</sup> 7, 8, 13, 17, n<sup>o</sup> 47, f<sup>o</sup> 17, 60, 92, 155, 169, 172, n<sup>o</sup> 62, f<sup>o</sup> 72, n<sup>o</sup> 86, f<sup>o</sup> 185, n<sup>o</sup> 48, f<sup>o</sup> 15, v<sup>o</sup> n<sup>o</sup> 50, f. 44, 52, 68, n<sup>o</sup> 83, D. 2, f<sup>o</sup> 113, n<sup>o</sup> 61, f<sup>o</sup> 141, n<sup>o</sup> 87, f<sup>o</sup> 255, n<sup>o</sup> 118, f<sup>o</sup> 14, 54, 58, 91, 157, 161, 164, 177, n<sup>o</sup> 88, f<sup>o</sup> 185, n<sup>o</sup> 93, f<sup>o</sup> 51, n<sup>o</sup> 107, f<sup>o</sup> 4, 19 v<sup>o</sup>, 30, n<sup>o</sup> 128, D. 13, f<sup>o</sup> 197, 201, 182, n<sup>o</sup> 109, f<sup>o</sup> 48, 50, 51, 52, 63, 93, 110, n<sup>o</sup> 191, f<sup>o</sup> 8.

Ces manuscrits des anciens rois d'armes reposent aux archives du Conseil héraldique à Bruxelles. Ils contiennent de précieuses indications mais qui demandent à être contrôlées par des documents d'archives.

Rotselaer, jadis *Rochalar*, comme Aertselaer = *Archelar*, est *Rotslar* en 1179, *Rochelaer* en 1213, *Rotslaer* en 1237, *Rochelaer* en 1248, *Rochellaria* et *Rocheleir* au XIII<sup>e</sup> s. etc., serait le *laer* ou lieu vide (?) du *rocher*. Ce rocher semble viser le banc de grès ferrugineux dont d'antiques carrières ont été exploitées à Rotselaer et à Langdorp. Le grès ferrugineux est la pierre brune dont sont bâties quantité d'églises campinoises.

Aux environs immédiats de Rotselaer on rencontre *Beverluis* (écluse des castors), de *Dry-linden* (les trois tilleuls), la *Walestraat* (rue des wallons, peut être des romains) le *Thoren* (Thor ?) le *Quellenberg* (colline des

sources), *Saellaeken* (eaux thermales), *helligt* (vers Werchter) peut être un *helliget* ou *helle-gat* (gouffre de la dea Hellia), lieu-dit qui révèle l'existence d'une nécropole antique de l'époque de la Tène.

A la chapelle dite *heidkant kapel* existe un arbre auquel on allait jadis *lier la fièvre*. Le *Rotselaerenberg* (colline de Rotselaer) domine le Demer (cote 10) à la cote 57. Près de là se trouve le *Vondenhoek*.

Près de la gare se trouvait l'antique monastère, plus tard château, du *Vrouwenpark*, jadis richement doté par les ducs de Brabant. Il fut démoli en 1796.

Chaque année, le jour du carnaval, les jeunes gens de Rotselaer et de Wezemaal, nommaient un roi et une reine pour se rendre en troupe à l'abbaye de *Vrouwenpark*. Armés de sabres de bois il simulaient le siège du monastère et exigeaient du lard, du pain, de la bière et organisaient un bal dans le réfectoire des domestiques.

A ce couvent se trouvait jadis une image de Notre Dame, invoquée pour la guérison des sourds-muets.

Sur ces curieuses coutumes folklorique du *Vrouwen Park* à Rotselaer, voir VANDEN BROECK, *Histoische mengelingen* (Gent, Vanderpoorten, 1897).

SCHAYES rapporte qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on découvrit à Rotselaer, le tombeau d'un géant, dont le squelette avait 12 pieds de long.

Pour en revenir au donjon, disons que le propriétaire, le brasseur Smets, se déclare disposé à le céder pour peu de chose à l'Etat qui pourrait en faire une attraction touristique des plus fructueuses. Il suffirait pour le mettre en état de remplacer quelques ardoises de la toiture. La tradition dit que c'est dans le donjon que l'on remisait jadis les engins de guerre du Brabant.

La seigneurie de Ter Heyden qui était un fief des barons de Rotselaer, fut possédée longtemps par la famille van Eynatten.

Le donjon est une tour originale avec quantité de coins et où tout est disposé pour un long séjour. Il s'élève au milieu d'un étang. On y avait accès à l'aide d'une passerelle (disparue) en bois.

LOUIS STROOBANT.

## Enseignes nivelloises.

(suite).

(† AIMÉ BRULÉ).

### Impasse de la Porte Rouge.

Ruelle qui vaut ale *graingne des piestres*, 1363 — ruelle qui vat ale maison *Dezier le Stordeur*, 1408 — ruelle qui vaut ale *graingne des dix cureis*, 1445 — ruelle deviers la maison qui fut maistre *Adriane Vacke* ou *Vaelre*, 1455 — ruelle qui fut *Sire Jehan Vrosne*, 1506 — ruelle allant à la *grange des cinqz curés*, 1620 — rue allant à la *grange des communs curés*, 1640 — ruelle du *Noir aigle*, 1644 — rue de la *grange des pasteurs*, 1644 — ruelle conduisant de la rue de Bruxelles à la *Rouge porte*, 1769.

Dans le principe cette rue avait issue rue de la Violette.

### Maisons.

*Mouton* (maison et tenure appelée du temps passé lostel à) 1537, tenant dun costé a une maison faisant le touquet de la rue St-Andriu.

— *Rouge porte* (hotellerie de la) 1693, joindant d'un côté à la *Grange de la dime des curés de la ville*, par derrière au jardin de l'*hotellerie de la ville de Cologne* — *Grande porte rouge* (la) 1775.

En 1774 on désignait sous ce nom « une maison et » hostellerie, grande cour, jardin, écuries et autres édifices, » appendances et dependances au fond de la rue des Estuves où il se trouve une grande porte cochère ayant issue » du côté de la rue de Bruxelles ».

— *Graingne des piestres*, 1363 — (voir ci-dessus).

— *Dernier trou* (maison dite le) 1773, joindant a l'hotellerie de la *Porte Rouge* à la *Grange des curés* et par derrière à la rue du *moulin des estuves*.

En 1578 il existait un ouvroir de mulquinier près de la dite grange.

## Rue de l'Etuve.

Ruelle par ou on vat a *moulin del Provende*, 1310 — Rue qui vat de *St-Andrieu aux Estuves*, 1432 — Rue qui vat viers les *Estuves* et le *moulin des provende*, 1459 — Rue des *Estuves*, 1460 — Ruelle qui vat al *porte Belyanne*, 1509 — Rue qui maine à *larbalestre*, 1545 — Rue du *Moulin des Estuves*, 1560 — Rue allant de la rue *St-André* à la *porte Belyane*, 1553 — Rue allant de la rue de *Bruxelles* à la *Porte rouge*, 1693.

### Maisons.

*Estuves* (maison condist des) 1452, deviers le moulin del *Prebende*.

— *Ville de Cologne* ou de *Couloigne* (auberge dite) 1675, joignant le merson et le jardin de la *Porte rouge*.

— *Provende* (moulin delle) 1310 — *Prebende* (moulin del) 1452 — *Chapitre* (moulin du) 1558 — *Estuves* (moulin des) 1611.

Dans le prolongement de cette rue, le long de la rivière, il y avait un héritage appelé le *Rouge*, 1536 ; il joignait par derrière au *Paradis* (rue de Bruxelles).

### Rue du Palais de Justice.

Ruelle qui vat alle halle del blei, 1457 — *Petite rue* conduisant de la halle à la rue de Bruxelles, 1748 — *Loup* (rue au) 1755.

Par décision du 23 août 1757, les Trois membres désignent pour tenir le marché aux poissons de mer et de rivière l'endroit qui se trouve depuis la maison de bois jusqu'à la fontaine qui est placée près de la rue Ste Anne.

### Maisons.

*Bois* (maison dite de) 1745, joindant au Merson sur le côté et, par derrière, à une maison claustrale, près de la Halle aux grains.

*Dieu seul* (maison dite) 1755, vis à vis de la rue allant à la *Couronne*.

### Rue St. André.

Ruelle St. Andrieu, 1422 — rue qui vat del rue del Vaux à St. Andrieux, 1436 — rue allant delle halle au bleid à l'église parochal de St. Andry, 1438 — rue allant à St. Andry, 1457 — rue allant alle halle au bleid, 1507 — rue allante à la maison St. Anthoine, 1547 — rue St. Anthoine, 1673 — rue St. André, 1711 — rue venante de la porte de Bruxelles vers les Halles, 1771.

#### Maisons.

##### Côté droit.

— Comte de Monterey (1) (maison à l'enseigne du) 1673, tenant au Merson et à la cimetièrre de St. André.

— Merson.

— St. Anthoine (hostel à) 1468, séparée par une maison de celle de la Couronne. Savonnerie en 1767.

— Rouge Lion, 1556 — Petite Agasse (maison dite la) 1583, joindant à la maison St. Anthoine — Rouge Cheval (le) 1662 — Lion Rouge (hostellerie dicte le) 1662, joindant à l'hostellerie St. Anthoine et à la maison de la Couronne.

— Couronne (hostel del) 1455, devant le halle au bleid — Coronne (la) 1615.

— Perroquet (cabaret du) 1790, faisant le coin de la rue de Ste Anne. Cette enseigne était auparavant placée sur une maison sise rue de Namur.

##### Côté gauche.

— Sclede (maison séant derière le maison quon dist de le) 1402, joindant au pont qui vat a St. Andrieu et se loncq le Merchon et daultre costeit devant le maison les demoiselles Landas (chanoinesses).

— dou fief (courtil condist) 1441, allant jusqu'à l'hostel Landas sauf le Merchon qui passe entre les deux.

(1) Comte de Monte Rey, Lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays Bas de Bourgogne.

— Lescu de France (maison nommée) 1634, tenant de loin au jardin de la maison claustrale où réside Mademoiselle de hoebroecqz, daultre coste au Merson.

### Impasse St. André.

Il existait autrefois le long du Merson, une voie qui conduisait à une tannerie sise derrière l'hôtel de St. Antoine (1422) et à un endroit situé derrière l'église St. Antoine et dénommée comme suit :

Wins stauls (es) 1354 — Wistaulx (en es) 1360 — Wuys stauls (ens es) 1383 — Westaus (deleis les) 1394 — Wuys staus (ens) 1408 — Vieux estaulx (au) 1545.

Bien qu'à partir de cette dernière date ces diverses dénominations ne se rencontrent plus, on trouve, en 1618, renseignées au même endroit, des étables appelées « La posterie deseure le vosure allant aux canonniers, tenant à la cimetièrre de St. André et au jardin des Arcquebusiers.

Dans la suite cette impasse prit le nom de Culo Gailier, 1563 — Culot St. André, 1757 — Fausse rue, 1771 — Quartier St. André, 1794.

Dans notre prime jeunesse on l'appelaît Culo Samin du nom de la famille qui habitait l'ancienne maison St. Anthoine, famille dont est originaire le sculpteur Louis Samin, auteur de la statue de Tinctoris.

Par décision des 3 membres en date du 23 août 1757, « le culot St. André fut désigné pour endroit à tuer toutes « les bêtes par les grands et les petits bouchers ».

### Rue des Canonniers.

Viers les biersiaux des arbalestriers, 1441 — Ruelle St. Andry allant a biersel des arbalestriers, 1487 — Ruelle qui vat aux Berseaux, 1517 — Rue menant au jardin des harbutiers, 1536 — Ruelle du Cul du sacq, 1545 — Ruelle qui vat au jardin des canoniers, 1560 — Rue qui vat aux Ramparts, 1650 — Rue qui maine de la paroisse de Saint André aux remparts, 1671.

Nous ignorons depuis quand elle porte son nom actuel.

**Maisons.****Côté droit.**

*St. Andrieu* (brassinne) 1450, proche la Thine em-  
pres leglise *St-André* — *Cul du Sacque* (maison et brassin-  
ne condist le) 1505, avait une issue à la rue de Bruxelles,  
par une ruelle longeant la Thine.

Cette brassine existait déjà en 1388 (maison Jehan  
le hoppeur de *St. Andrieu*).

*Trivier* (maison que lon dit) 1583 — *Verte porte* (la)  
1631, joindant aux remparts et à la rivière del Thyne.

**Côté gauche.**

*Arbalestriers* (jardin des) 1426 — *Coulevriers* (des)  
1526 — *Canonniens* (des) 1529.

**Rue Sainte Anne.**

*Rue de le Vaul*, 1280 — *Rue de la Val* ou *en le Val*,  
1354 — *En le Vaul*, 1364 — *Rue delle Vaul*, 1393 — *De-  
vant le halle del bled*, 1433 — *Rue del Vaux*, 1435 — *Rue  
del Val*, 1550 — *Rue Ste Anne*, 1619 — *Rue de Labeau à  
présent Ste Anne*, 1684 — *Rue Waulx*, 1692 — *Rue Notre  
Dame de Halle*, 1718 — *Rue de Ste Anne* ou *de Hal*, 1781.

**Ruelles.**

*Voie allant au jardin des Arbalestriers emprès la  
porte*, 1452 — *Ruelle qui mène aux harbutiers*, 1540 —  
*Ruelle del Tournart*, 1558.

**Maisons.****Côté droit.**

— *Halle del bled*, 1421.  
— *Petit Cherf* (maison et tannerie nommée le) 1588  
— *Cerf volant*, 1607, séparée par une maison de la suivante,  
tenant par derrière aux héritages de la *Couronne*.

— *St. Pierre* (maison portant pour enseigne l'image  
de) 1570, tenant par en bas à la suivante.

— *Ducq d'Arschotte* (maison dite le) 1693, vis à vis  
la rue des Coraux, joindant par en bas au Seigneur de Buis-  
seret.

— *Empereur des romains* (brassinne au brandevin  
nommée l') 1779, tenait aux remparts.

**Côté gauche.**

— *Lyon* (hostel a) 1464 — *Rouge Lion* (hostel dou)  
1468 — *Lion rouge* (maison du) 1620, devant le halle au  
bleid joindant au chapitre — *Pélerin* (maison portant pour  
enseigne le) 1688 — *Grand Pélerin* (maison dite le) 1737.

— *Refuge du Monastère de Bois-Seigneur Isaac*, 1526  
— *Duc de Bavière* (maison portant pour enseigne  
au) 1708, joindant au dit refuge et à la suivante.

— *Petit Pélerin* (maison dite le) 1735, séparée par  
une maison du *Faucon*.

— *Chesne* (Lostal aux) 1484, emprès le halle al bleit  
— *Singe* (maison appelée le) 1590 — *Petit seinge*, 1594,  
joindant d'un côté au *Faucon* — *Seigne* (le) 1647 —  
*Chinge* (le) 1652.

— *Rossignol* (maison nommée le) 1735.

— *Faucon* ou *Facon* (l'hostel du) 1445, joindant al  
ruelle del *Tournart*, 1558 — *Cerf volant* (hostellerie du)  
1638 — *Notre Dame de Hal* (maison dite) 1728.

— *Homme sauvage* (hostellerie de l') 1663, joindant  
à la rue menant aux remparts.

**Sans indication d'emplacement.**

— *Rœulx d'or* (maison dite la) 1617 — *Lion d'or*  
(maison du) 1692.

— *Dragons* (maisons des) 1717.

— *Compère* (maison nommée) 1773.

**Faubourg de Ste Anne.**

*Hours de le porte de le Vaul*, 1280 — *desours le por-  
te en le Val*, 1354 — *en le vaul deriere le porte*, 1391 —  
1937.

en le rue del vaul par dehors le porte, 1398 — *Sainte Anne* (hors la porte) 1626 — *Sainte-Anne* (faubourg), 1651 — *Hal* (faubourg de), 1791

### Maisons.

Leoceque (?) — prison — sur la porte de Halle, 1754.

### Côté droit.

— *Petit pont* (maison et tannerie), 1648, faisant le coin de la digue du fossé.

— *Notre Dame à soleille* (maison condist), 1529 — *Notre Dame*, 1597 — *Notre Dame au soleil*, 1626, joindant au *Tullipant* — *Prince cardinal* (le) 1726, démolie en 1856.

— *Tullipant* (maison appelée), 1637 — *Trois Tullepants*, 1638 — *Carpe* (maison ayant pour enseigne la) 1726.

— *Morianne* (maison, brassine condist le), 1486, joindant al ruelle qui va au béghinage de St Soyre.

### Côté gauche.

— *Saint André* (tannerie), 1727.

— *Coyette* (maison avec blanchirie dite) 1763, joignant à une tannerie et à la rivière et au jardin du moulin...

— *Clair ménage* (cabaret) 1720, maison démolie lors de la construction des ateliers métallurgiques (voir la carte de Nivelles éditée par Aug. Despret, 1850).

### Sans indication d'emplacement.

— *Petite maison* (maison condist le) 1470, au dela de la Thiene.

### Rue des Coraux.

— *Demiselles dou Four* (ruelle les) 1365 — *dou Four* (ruelle) 1458 — *Jean del tour renart* (ruelle) 1436 — *Tournault* ou *del Tornart* (rue condist le) XV<sup>e</sup> siècle — *Tornia* (del) 1503 — *Tournart* (del) 1539 — *Jehan de Glabecque* (rue de) 1550 — *Coraux* (rue des) 1663.

### Maisons.

— *Tourrenard* (maison dite del) 1550, tenant par derrière aux terres del ville.

— *Grande maison* (maison condist le) 1459, seant viers le maison Jehan del Tournart formant le touquet.

— *Choraulx* (maison des) 1631 contre les remparts.

### Rue des Prêtres.

*Prêtres* (rue des) 1574.

### Maisons.

Néant.

### Impasse des Amourettes.

— *Spier* (ruelle viers le) 1364.

Dans cette ruelle se trouvait la *graingne St Nicolay* (1), laquelle fut vendue, en 1620, au monastère de Bois Seigneur Isaac qui l'incorpora dans son refuge situé rue Ste Anne.

### Place Blevall.

Cette place n'eût jamais de nom particulier ; on la renseigne toujours comme se trouvant vis à vis de l'hôtel de Madame de Nivelles. Une seule fois, en 1727, nous l'avons rencontrée sous le vocable de « *Place Moreau* ». Nous ignorons depuis quand elle porte son nom actuel.

### Maisons.

— *Grande maison* (la) 1485, tenait par derrière au Comte de Bucquoy, 1701 — *Anneau d'or* (hostellerie portant pour enseigne l') 1710 — *Grand anneau d'or* (le) 1764.

Cette maison fût cédée au Chapitre par la famille Petit Jean par acte du 22 9bre 1764.

— *Petit anneau d'or* (enseigne du) 1719, contigüe

(1) Elle appartenait à l'Hôpital de ce nom.

à la précédente faisant le coin vis à vis de l'hôtel abbatial.

Cette maison a été démolie au siècle dernier pour dégager les abords de la maison de ville.

— *Grande maison* (la) 1495, maison claustrale, touchait à la *grange du chapitre* laquelle faisait l'angle de la rue Bléval.

#### Rue Bleval.

*Blette vaul* (rue) 1387 — *Blethevaul* (en), 1400 — *Blet Val* (en le) 1485 — *Bletvaulx* (rue qu'on dit la), 1487 — *Bled Wal* (rue du) qui conduit de l'hôtel de Madame la princesse au serment des arbalestriers (s. d.) — *Arbalestriers* (rue des) 1763 — *Daublevale* (rue de), 1771 allant de l'anneau d'or aux Arbalestriers.

Sous la révolution française : *rue de la Jeunesse*.

#### Maison.

*Bromont, Bremon* ou *Broumont* (héritage condist la maison de) 1624, joindant au jardin du Serment des Arbalestriers et de loin aux remparts — *Bleuwalle* (maison nommée la) 1760.

## Quelques particularités sur le Régime Espagnol dans les Pays-Bas.

(HUBERT HENRY).

Les *Archives Générales du Royaume* possèdent une collection de registres datant des périodes espagnole et autrichienne dans les Pays-Bas.

Groupés sous la dénomination de *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, ils relatent les actes du gouvernement de ces époques.

M. M. A. Gaillard et E. de Breyne ont dressé l'inventaire des 2692 volumes manuscrits formant cette collection ; la notice qui le précède nous renseigne admirablement sur l'administration espagnole qui dirigea les destinées des Flandres pendant près de deux siècles, ainsi que sur l'administration autrichienne.

Sujet intéressant. Il nous mène à cette conclusion-ci : les procédés d'organisation d'aujourd'hui ne diffèrent guère de ceux d'alors... et des antérieurs aussi, sans doute.

Ayant eu l'occasion de compulsier une centaine des premiers registres de la *Secrétairerie*, j'en ai retenu quelques notes qui font l'objet des lignes ci-dessous.

Elles n'ont d'autre visée que de fournir des faits, des détails si l'on veut, n'entrant point dans le cadre du travail sérieux que je viens de signaler.

Mais elles peuvent, par leur nature, constituer de la « petite histoire » sur la vie aux Pays-Bas espagnols.

\*\*\*

#### Gouvernement Général.

Nous trouvons que, pendant l'occupation espagnole, dix-neuf gouverneurs-généraux furent mis à la tête du pays. Les noms de quelques uns passèrent à la postérité, soit par leurs qualités militaires ou politiques, comme Alexandre Farnese ou don Juan d'Autriche, soit par leur habileté et leur modération, tels Albert et Isabelle, soit encore par la dureté de leur caractère, par exemple, Alvarez de Tolède, le trop fameux duc d'Albe.

à la précédente fr

Cette ma<sup>ment</sup> général était établi à Bruxelles, résidence  
représentant du Roy se trouvait le plus souvent ;  
dégager les a<sup>le</sup> ces personnages préférèrent d'autres villes : le

— Gât, don Fernando, se déplaçait beaucoup et séjournait  
chait à laa Spa et à Binche ; Farnèse, prince de Parme, avait  
rue Blédilection marquée pour Tournai, tandis que l'archiduc  
ert donnait sa sympathie à Mariemont.

Lui aussi se déplaçait très souvent, comme Farnese d'ail-  
leurs, mais ses voyages n'étaient généralement pas motivés par  
des opérations militaires.

\*\*\*

### Places fortes.

Au déclin de la puissance espagnole en Flandres, c'est-à-dire  
vers 1700, il y avait encore neuf châteaux ou places fortes tenant  
garnison, chacune dirigée par un capitaine appelé gouverneur.

C'étaient :

Anvers — Gand — Nieuport — Ostende — Damme — Ter-  
monde — Charleroy — Léau — Santvliet.

On comptait en outre des petites places telles que :

Limbourg — Luxembourg — Namur — Bruxelles — Lierre  
— Ath — Audenarde — Courtray — Bruges — Enghien — Dix-  
mude — Mons.

\*\*\*

### L'armée et tout ce qui se rattache aux opérations militaires.

Sans précisément parler de l'organisation des armées es-  
pagnoles de ces temps-là, qu'il me soit permis de relever quelques  
particularités.

Les personnages officiels se transmettaient à l'occasion leurs  
messages en écriture chiffrée, surtout en périodes de troubles.

Précaution nécessaire, car le roi de France, notamment,  
ne se gênait pas pour intercepter les plis de ses ennemis : il fai-  
sait ouvrir et déchiffrer colis et dépêches provenant du Conseil  
d'Espagne — et les autres aussi — qui passaient sur son territoire.

Je noterai, à ce propos, que le Cardinal de Richelieu entre-  
tenait des espions, et que ce service d'espionnage lui coûtait la  
bagatelle de 20.000 écus par mois (1).

(1) Navarette. *Coleccion de documentos ineditos para la historia  
de España*. Vol. 77, p. 282. Les écus d'argent valaient 3 et 6 livres.

Il y a lieu de remarquer toutefois que ces espions surve  
laient également les princes et personnages français portant ou ren-  
brages à Son Eminence despotique.

Il arriva un moment où plus aucun pays n'osait entre  
en négociations avec l'Espagne par crainte de la surveillance ns  
française.

Les correspondances secrètes paraissent avoir été si impor-  
tantes qu'un des registres de la Secrétairerie contient un long  
travail — en français — sur *l'art de déchiffrer, sans clef, et les  
moyens de rendre les chiffres indéchiffrables*. Ce travail, assez  
indigeste au surplus, est daté de 1668.

Il ne faut pas s'imaginer que la France seule employait des  
« indicateurs » ; l'Espagne aussi avait ses agents secrets. Un  
certain Miguel de Morales, très dévoué à la personne du Roi, en  
fut un des plus actifs sous Philippe IV.

Nous verrons plus loin à quelles sommes pouvaient se mon-  
ter la rémunération des services rendus par ces agents, sommes  
désignées sous l'appellation générale de « gastos secretos » —  
dépenses secrètes.

Il n'existait pas aux Pays-Bas, comme de nos jours, de règle  
fixe en ce qui concerne la carrière dans les armées.

Un militaire qui tenait à devenir alferéz, c'est-à-dire sous-  
lieutenant, devait le demander ; de même pour le grade de capi-  
taine.

Le gouverneur-général créait l'emploi, mais la désignation  
du titulaire dépendait ordinairement du maître de camp ou sim-  
plement du colonel commandant le régiment, surtout lorsque ce  
régiment lui appartenait. Il est de fait, en effet, que des officiers  
supérieurs obtenaient souvent l'autorisation de lever une troupe ;  
celle-ci étant leur propriété, il est évident qu'ils avaient le droit  
de nommer leurs officiers.

Pour choisir parmi beaucoup d'exemples, citons le fait sui-  
vant : en juillet 1656, le maître de camp irlandais George Cusack,  
commandant un tercio (*partie d'armée*) composé de tous compa-  
triotes, reçut à la fois une dizaine de patentes de capitaines, laissant  
des blancs pour les noms.

Parfois, les nominations étaient temporaires : deux, six,  
huit mois, le temps de durée prévu d'une campagne, sans doute.

Comme l'avancement avait un caractère arbitraire, qu'il  
dépendait surtout de la valeur personnelle du titulaire, des faits  
de guerre, ou encore de son crédit, un militaire pouvait franchir  
tous les grades, depuis l'alferéz jusqu'au maître de camp même,  
en très peu de temps.

Les régiments comportaient généralement huit à dix com-  
pagnies et le nombre d'hommes de chacune de celles-ci variait  
beaucoup ; si le capitaine qui obtenait la permission d'en former  
une était fortuné, il la faisait importante. Ainsi, en rencontrait-on  
de 50, d'autres de moins, d'autres de 100 fantassins.

à la

Il en était de même pour la cavalerie — cuirassiers et arquédesiers — et pour l'artillerie.

Quatre cents cavaliers formaient la moyenne d'un régiment.

Les allemands des états du Rhin fournissaient un assez fort contingent à l'armée ; mais on y vit également des groupements de soldats d'autres nationalités, tels que des anglais, des irlandais, des italiens, des croates mêmes, plus les Gardes-wallones créées en 1555, qui se recrutaient indistinctement dans les contrées françaises et flamandes.

Elles subsistèrent jusqu'en 1830, donc bien après les régimes espagnol et autrichien.

Nous constatons qu'en 1682, sous le gouvernement d'Alexandre Farnese, l'effectif des troupes chargées de garder les fortifications à Gand, à Anvers et la Tête de Flandre comprenait, en temps de paix, 20.000 fantassins, 8.000 cavaliers et 1.000 dragons. Les fantassins se subdivisaient comme suit : 6.000 espagnols, 4.000 allemands, 3.000 italiens, 3.000 wallons, 1.000 irlandais, 1.000 écossais, non compris les officiers.

Le Gouverneur-général Alexandre Farnese dont il est question fut le second chef des Pays-Bas de ce nom ; le premier, plus connu, son arrière grand-père, avait occupé le poste cent ans auparavant.

Ils introduisirent tous les deux de nombreuses et importantes réformes dans les armées espagnoles.

Pendant assez longtemps, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'infanterie italienne eut le privilège de tenir garnison à Bruxelles et de veiller sur la ville.

Ne négligeons pas le service des transports, dit service du Train, très conséquent, surtout pendant les périodes — multiples — de campagnes militaires.

Il se composait de chariots attelés seulement de deux ou trois chevaux.

Il y avait également les chariots de voyage à l'usage des personnalités officielles ou non, pour leurs bagages, archives, etc.

Aux époques de grande activité du charroi, il n'était pas rare de voir l'autorité ordonner au *Veedor-general* (*Contrôleur-général*) des vivres et du matériel, des levées extraordinaires de 250 ou 450 chariots à la fois.

Les aumôniers ou les religieux accompagnant les troupes en marche disposaient d'un ou deux véhicules pour leur usage particulier.

Le train de transport ordinaire d'une armée comptait 370 chariots à trois chevaux.

Il convient de mentionner encore au nombre des forces espagnoles la Marine de guerre.

Je n'ai cependant pas de notes à son sujet, sinon que les villes de Dunkerke et d'Ostende furent des ports fortifiés très actifs, et qu'elle y avait ses attaches.

Que faisait-on des soldats que l'âge ou les infirmités rendaient impropres au service ?

Les mettait-on à l'abri du besoin ?

Non ; les pensions n'existaient pas.

On conservait les militaires le plus longtemps possible sous les drapeaux ; ceux qui n'étaient pas trop atteints mais dont l'état les plaçait pourtant dans l'impossibilité de faire encore partie des armées de campagne, faisaient le service des garnisons, permettant ainsi à un plus grand nombre de valides de suivre les opérations à l'extérieur.

Voilà pourquoi on rencontrait parfois des soldats de 66 ans.

Quelquefois, on mettait à la réforme un régiment tellement réduit de personnel qu'il ne comptait plus, sur le papier que des compagnies sans hommes.

Les officiers et sergents réformés recevaient une somme variant de 4 à 40 écus par mois, à titre provisoire, pour *entretenimiento y ventaja* (*divertissement et avantage*).

Quant aux blessés, une paie extraordinaire leur était allouée.

Les veuves et les enfants des militaires morts avaient également droit à un appoint supplémentaire à la paie ordinaire des défunts.

Si les armées espagnoles comptaient des éléments très vieux, de tout jeunes s'y trouvaient aussi, nominativement du moins : il existait, en effet, une pratique dont le gouvernement usait en faveur d'officiers ayant servi pendant de longues années, et grâce à laquelle leurs fils pouvaient être incorporés dans la garnison d'un fort ou dans la marine, mais « sin obligacion de servir » avant l'âge requis.

On faisait bien d'ajouter cette clause, car il y eut des enfants de 4 ans inscrits comme soldats !

On leur allouait une solde de 4 écus par mois ; c'était une façon de donner un supplément au père ou à la veuve, une pension, en quelque sorte.

Plusieurs fils de la même famille bénéficiaient parfois ensemble de cette faveur.

Le roi reconnaissait encore d'une autre manière le zèle de ses sujets ; témoin ce soldat sollicitant un supplément quotidien de ration en considération de ses services et de ceux rendus par son père, tué comme capitaine. Requête saugrenue, sans doute ; mais elle prouve que le cas se présentait.

Lorsque des travaux devaient être entrepris dans des forteresses, on faisait appel à des charpentiers, des maçons, voire des ingénieurs du dehors, et tous étaient nourris sur le budget militaire.

En 1702, la place de Charleroy, son fort et ses alentours, furent restaurés sous la direction de l'ingénieur Van Marcq, qui renouvela notamment le gazonnage des parapets du chemin des fortifications et les palissades.

On voit que les ouvres de défense des places fortes se réduisaient à peu de chose en ce temps-là. Mais cela suffisait, tandis qu'aujourd'hui...

D'autres fois, on pratiquait des coupures sur les digues de l'Escaut, comme, par exemple, en juin 1697 près de Termonde, afin d'établir une voie de communication plus sûre entre une redoute et la ville.

Ou bien on inondait une contrée par mesure de précaution, ainsi qu'il en fût fait en ladite année 1697.

Notre état-major n'a-t-il pas employé le même procédé à l'Yser en 1915 ?

La stratégie militaire moderne, tout aussi bien que nombre d'autres sciences, ne reprend-elle pas souvent — inconsciemment peut-être — les méthodes en usage aux temps anciens ?

Je ne citerai à l'appui de ce dire que deux faits dont nous avons eu le renouvellement pendant la grande guerre : les tranchées et les fils de fer barbelés. Ils avaient déjà été appliqués à la guerre pour la première fois en Europe lors d'une campagne en Italie par don Alonso-Gonzalo Fernandez de Cordoue, surnommé « le Grand Capitaine », un des meilleurs stratèges du XV<sup>e</sup> siècle.

Le ravitaillement des armées est une question primordiale, surtout en périodes de campagnes, comme chacun sait.

Aussi, mes notes, s'y intéressent-elles.

Commençons par le pain, qui a toujours constitué la base de l'alimentation des troupes.

Il pesait six livres 1/2.

On le fournissait non seulement aux soldats espagnols et étrangers, mais à leurs veuves et à celles d'officiers, aux femmes de ceux qui étaient prisonniers en pays ennemis, aux membres de corporations religieuses (en certaines occasions).

Quelques chiffres, pris au hasard, donneront une idée des quantités que le service de l'Intendance distribuait :

Pour les années 1653, 1654 et 1655 :	
aux troupes du prince de Condé (Xbre 1654)	156.330 rations
à celles du duc de Lorraine	218.271 —
aux prisonniers français à Douai	838 —
aux religieux et religieuses de l'ordre de St-François en la ville de Lens (Xbre 1654)	1.642 —
à 24 personnes en la ville de Douai par ordre du comte de Fuenaldena en 1653 et 1654	2.852 —
à la cavalerie en garnison au Hainaut jusqu'en avril 1655	44.243 —
à la compagnie de Guillaume Gulpen du régiment du comte d'Estrey (9bre 1653)	5.040 —
aux troupes du duc de Sevena (avril 1654)	65.448 —
à celles du prince de Condé (1 avril au 15 mai 1654)	278.415 —

Cela fait en tout 771.071 rations de pain ne formant, (faut-il l'ajouter ?), que le relevé d'une seule liste.

D'autre part, du 8 octobre 1676 à fin mai 1677, il a été fourni aux prisonniers français des diverses citadelles en Flandres, 1.390.386 rations extraordinaires.

La provision à livrer *chaque jour* pour la campagne de 1638 était :

Infanterie	7.235 rations
Cavalerie	6.301 —

En 1639, elle fut réduite à 10.000 rations.

Il fut décidé, au mois de février 1658, de donner aux hommes la valeur du pain de munitions en argent ; on ne tarda pas toutefois à abroger cette mesure.

Chose singulière, les registres consultés ne mentionnent rien concernant l'alimentation carnée.

Mais ils s'occupent des grains, et nous voyons que 13.000 sacs de blé formait la quantité courante pour une armée ; ils s'occupent aussi du fourrage.

L'autorité distribuait le fourrage ; cependant, il fut un moment question, comme on l'avait fait pour le pain, d'en donner la valeur en argent, à raison de 14 florins par ration.

Les registres s'occupent encore des vins.

Ah ! les vins ! Arrêtons-nous un instant, et constatons que l'on consommait beaucoup de vins allemands aux Pays-Bas.

Leur transport se faisait par voie d'eau.

En 1637, le gouvernement prit un arrêté par protéger l'envoi, du Palatinat, d'une cargaison de deux cents foudres de vin de Worms et de Bonn destinée à l'électeur de Cologne ; elle lui était amenée par le Rhin ; on invitait les autorités des localités situées sur le trajet à veiller à ce que les conducteurs ne fussent molestés.

La même année, le Danemark acquit une forte quantité de vin du Rhin.

On peut se demander si la préférence que le peuple flamand a toujours marquée pour les vins blancs ne date pas de cette époque. L'état de guerre presque continu entre l'Espagne et la France, d'une part, et d'autre part, la présence de vignobles dans le pays allemand ainsi que les facilités de transport direct n'ont-ils pas été les causes de cette prédilection ?

Et pourquoi non ? Les habitants des Flandres s'accoutumèrent à ce breuvage pendant des siècles.

Par contre, le pays wallon, plus près de la France reçut plus tard les vins rouges et il y prit goût.

Le Luxembourg, enclavé entre la France et l'Allemagne, consomme indifféremment, pour des motifs analogues, les vins rouges ou blancs.

Passons au chapitre des fournitures vestimentaires de l'armée.

Un sieur Diego Lopez Suevo, demeurant à Anvers, a fourni en juillet 1596, 2300 vêtements complets (*uniformes*) pour les troupes de guerre de la garnison.

Quatre autres marchands espagnols établis en la même ville, livrèrent, également en 1596, du drap fin d'Angleterre de toutes couleurs pour la somme respectable de 445.748 écus.

L'intendance achetait aussi des flanelles, à 28 placas (1) l'aune, et des soies de toutes nuances.

Nous trouvons encore, en juillet 1636, la fourniture de paillasses et de couvertures pour 1400 irlandais et autant de wallons ; 150 capotes pour sentinelles et un stock de chandelles réservées aux corps de garde.

En ce qui concerne les munitions, les registres des années 1634, 1636 et 1637 nous donnent un aperçu des commandes de quelques mois seulement : 280.000 livres de poudre (sans compter un achat d'une valeur de 80.000 écus de 10 reales fait en Angleterre) ; plusieurs milliers de livres de plomb ; des centaines de cuirasses ; trois mille grenades pour feux d'artifices (*sortes de feux grégeois*).

Les quelques renseignements que contiennent les lignes ci-dessus donneront une idée suffisante de la quantité de fournitures nécessaires à l'entretien des armées espagnoles.

\* \* \*

### Mesures de clémence, de discipline et autres.

Le Gouvernement général prenait diverses mesures dont nous allons très rapidement nous rendre compte, sans les classer dans un ordre quelconque.

Personne, militaires ou civils, ne pouvait sortir des Pays-Bas à moins d'être muni d'une autorisation, qu'on nommait licence et d'un passeport ; la forme de celui-ci ne différait pas de la forme de ceux de nos jours : signalement aussi détaillé, avis aux autorités, et en plus, mention du nombre de serviteurs ainsi que de la nature des bagages.

Au mois de mai 1590, un habitant des îles Philippines arrivé de la Chine pour commercer en Flandres, dût se procurer une autorisation et un passeport pour pouvoir quitter le pays et rentrer dans le sien.

De tels voyages constituaient à cette époque de sérieuses et longues entreprises ; on était exposé, non seulement aux caprices des éléments, mais encore aux coups de main des pirates, qui pullulaient alors sur toutes les mers du globe.

Nous savons déjà que la pension n'existait pas pour les serviteurs du Roy.

On récompensait cependant les mérites soit par l'admission dans l'armée de fils d'officiers, ou par des « ventajas », comme on l'a vu, soit par des secours et des indemnités.

(1) La placa valait 20 centimes.

La duchesse Gaston d'Orléans, fut rémunérée pour ses participations aux intrigues et opérations dirigées contre Richelieu et par ricochet, contre Louis XIII. Elle reçut, notamment de 1636 à 1643, des sommes d'un import global de 5400 écus de 6 francs et près de 6000 ducats de 10 francs, ce qui fait plus de 15.700 francs par an.

On sait que malgré son service d'espionnage, le Cardinal n'a pu mettre fin aux complots et ententes entre espagnols et français.

Le roi d'Espagne fit parvenir à l'électeur de Cologne, son ami, des gratifications de mille, même 16.000 patagons de 48 placas chacun, et cela à différentes reprises en l'année 1636.

L'archevêque de Mayence, également prince électeur du St-Empire, toucha, pareillement, depuis le mois de novembre 1645 jusqu'en mai 1636, pour « su sustento » (*pour sa nourriture*), 5000 patagons par mois, c'est-à-dire mille francs.

D'autre part, Philippe IV envoya le 31 mars 1641 au roi d'Angleterre, pour être versé à la famille d'un personnage important, un secours de 24.000 écus de 20 francs.

S. M. octroyait des indemnités exceptionnelles à des officiers supérieurs à l'occasion de services rendus au cours de la guerre.

C'est ainsi que le comte Piccolomini, qui aida beaucoup les espagnols, dans le Luxembourg principalement, eut en novembre 1636 une récompense de 12.000 écus de 10 reales.

En cette même année, il fut distribué à seize officiers 28.709 florins 8 placas.

La prise des Polders valut à des soldats de la garnison d'Ostende, à cinq reprises, en 1683, un supplément de 2 écus chacun en considération de leur bonne conduite.

Gradés ou simples soldats espagnols prisonniers en France étaient remis en liberté moyennant le versement d'une rançon que leur gouvernement envoyait, avec une somme d'argent en dédommagement de leur emprisonnement ; l'une et l'autre s'élevaient en moyenne à 330 florins de 20 placas, ce qui ne représente pas septante francs.

On trouvera que c'est peu si l'on juge du point de vue actuel. Mais alors, ceci suffisait.

Le gouverneur-général accordait aussi ce qu'on appelait « dineros de ayuda » (*argent d'aide*) à des veuves de militaires, de fonctionnaires, voire de princes. Doña Juan de Ninsmunster, veuve du prince Vribbarri, par exemple, obtint en mars 1650 mille ducats castillans.

Les libéralités s'étendaient parfois à toute l'armée, comme cela eut lieu en 1620.

Le plus souvent, certains régiments bénéficiaient seuls de la mesure, tels ce corps d'infanterie et ces deux unités de cavalerie qui reçurent, au mois de juillet 1634, un secours de dix thalers (*environ 30 marks*) et un real (*65 centimes*).

La situation économique des contrées éprouvées par les guerres motivaient sans doute ces mesures.

Il faut croire que les Pays-Bas souffrirent fréquemment de cet état de choses peu brillant, car en octobre 1636 les troupes cantonnées dans le Luxembourg, territoire pauvre par excellence, furent gratifiées de subsides spéciaux justifiés par « la carestia del dicho pais » (*la cherté dudit pays*).

La vie chère ? Qui de nous ne la connaît ?

Une des prérogatives de tout chef d'état a toujours été le droit de grâce ; les gouverneurs-généraux en usèrent.

Ainsi que dans toutes les armées, l'indiscipline se manifestait souvent parmi la soldatesque espagnole. Les punitions encourues de ce chef par les hommes leur étaient largement pardonnées, soit individuellement, soit d'une manière collective, quelques fois même pour l'ensemble d'un tercio.

Est-il nécessaire de noter que les actes de rébellion militaire ressemblaient à ceux que l'on retrouve aujourd'hui ?

Nous pouvons nous assurer par là, une fois de plus, que la nature de l'homme ne change point malgré des siècles dits de civilisation...

Aussi, pour une raison identique, les moyens de répression sont-ils restés pareils.

Pour nous en rendre compte exactement, examinons quelques cas mentionnés dans les registres de la Secrétairerie d'Etat.

Défense était faite aux troupes en campagne de causer des désordres, de molester les habitants des pays traversés, ni de leur demander quoi que ce soit ; les officiers devaient surveiller leurs hommes sous ce rapport.

La peine de mort attendait les déserteurs, et l'on considérait comme tels ceux — gradés ou non — qui s'absentaient d'un fort, d'une caserne, sans licence signée du gouverneur de la place ou du maître de camp. Tout militaire rencontré sans permission à deux lieues de sa garnison devait être arrêté et remis à l'autorité ; celui qui opérât l'arrestation recevait un louis pour sa peine.

La pendaison ou le peloton d'exécution étaient promis à quiconque violentait des femmes « de quelque qualité qu'elle soient, nubiles, jeunes filles ou veuves ».

Exemple : en l'année 1634, deux capitaines trouvèrent plaisant d'enlever une femme allemande après avoir assassiné son mari.

Ils furent pris et condamnés à mort.

Ayant adressé un recours en grâce, ils obtinrent toutefois commutation de la peine, vu la bravoure dont ils avaient fait preuve pendant la bataille de Neerlinghen : le premier, don Francisco de Aragon, dût servir *sans solde pendant seize ans* dans une colonie sur les côtes du Maroc ; le second, Juan Remero, fut cassé de son grade et exilé.

Afin de mettre un frein à la mauvaise coutume que les gens d'armes avaient de se provoquer et de se battre en duel pour se tuer, le roi Philippe II se montra très sévère.

Il décréta la suppression de la solde sans préjudice de peines personnelles suivant la conditions sociale des duellistes.

De plus, il appliquait à tous la sanction formulée quelques années auparavant par le pape Grégoire XIII, consistant en l'excommunication et la privation de sépulture en terre bénite.

Il arrivait très fréquemment, ce qui se comprend, que des hommes de guerre mourussent intestats.

Le gouvernement avait jugé nécessaire de régler la question des legs en vue d'empêcher des amis du défunt, des serviteurs ou autres de s'approprier et de vendre ses biens.

Il y a donc lieu de supposer que le fait se présentait.

Cette époque n'était pas meilleure que la nôtre, décidément !

Le premier soin de toute armée arrivant occuper un territoire n'est-il pas d'y opérer des réquisitions ?

Les espagnols ne s'en privèrent pas.

Je reproduis le texte de l'une d'elles. C'est la traduction française d'un scribe de l'époque.

Il s'agit de la châtelnie de Termonde-Wetteren-Schellebelle :

« Michel Le Pelletier, conseiller d'Etat, Intendant de la justice police et finances, et des armées de Sa Mte en flandre.

« Le Roy ayant résolu de faire loger une partie de ses troupes sur les terres de la domination d'Espagne au pays bas, jusques a ce que le Roy catholique ait fait raison a sa Mte des justes prétensions qu'elle a sur la chastellenie d'Alost, le vieux bourg de Gand, et autres lieux mentionnez dans les demandes du procureur de la dite Maté aux conférences qui ont été tenues a Courtray en exécution du taitté de Nimegue.

« Il est ordonné aux gens de loy et habitants du village de Wettren et Schellebelle chastellenie de Termonde de payer incessamment entre les mains du sieur de Carqueville commis de l'extraordinaire des guerres en son bureau a Lille la somme de onze mille sept cent cinquante florins pour la quote dudit village dans la subsistance de troupes de sa Mté, laditte somme payable moitié dans huit jours a compter de la datte du présent mandement, et l'autre moitié quinze jours après, a peine du double de ladte taxe, au payement de laquelle ledt village sera contraint par exécution militaire, dont il payera les frais, fait a Lille le dernier août 1683 et estoit signé L. Pelletier.

« plus bas par mondit sieur de Nevens.

« après collation faict a Hal trouvé

« d'accord aveq son original

« quod attestor

« (s.) J. B. Van Goethem ».

Le villageois objet d'une réquisition de vivres ou d'autre chose était régulièrement indemnisé. S'il lui arrivait, par exemple, de devoir fournir une charrette ou un chariot pour compléter le service du train, il recevait 3 florins de 20 placas par jour et par véhicule attelé d'un cheval (en 1634).

Je pense que de telles opérations ne déplaisaient pas aux populations.

Mais il se produisit un fait — dans la contrée française — dont la grande guerre nous a apporté une copie en 1917.

Copie incomplète, car les allemands « prirent », tandis qu'il s'agissait plutôt d'un « achat », il y a trois siècles.

Je parle de la réquisition des chiens.

En décembre 1634, l'armée espagnole eut besoin de chiens ; peu importe pourquoi.

Un marché fut conclu entre elle et des français ; ceux-ci amenèrent les animaux en Flandres, et reçurent 11.630 reales d'indemnité.

Avons-nous été traités de cette manière en 1917 ?

Je crois intéressant de signaler encore deux faits militaires assez curieux :

En premier lieu, un rapport du maître de camp marquis de Bournonville, gouverneur-général de la contée d'Audenarde, relatif à l'armée du maréchal de Villeroy qu'il était chargé de surveiller.

Ce document, daté du château d'Audenarde, le 7 juin 1697, est adressé au gouverneur-général à Bruxelles, alors don Francisco Antonio de Agarto, marquis de Castanaga.

« Je ne scaurois rien dire des desseings des ennemis. Villeroy « est campé depuis Lessines tirant vers Grammont au long du « Dendre, Crequy vers Celles et moy je fais tous devoirs pour me « mettre en estat en cas Ils viennent icy, Je tasche aussy de cares- « ser autant qu'il m'est possible les officiers estrangers et le Prince « de Steenhuyse en fait de mesure ».

Le second fait est un traité passé entre le délégué du roi d'Espagne (Charles II) et celui de l'Electeur de Bavière, « à l'égard », y lit-on, d'un corps de six mille « hommes tant d'infanterie que de cavallerie que S. A. E. veut faire venir de Bavière « aux Pays bas pour le service de S. M. ».

Suivent les dispositions et la composition de ce corps.

Le roi d'Espagne s'engageait à fournir aux hommes de Bavière le logement, le chauffage, le luminaire et à leur payer par an, pour pain et fourrage, une somme de cinq cent mille patagons (1).

L'Electeur promettait de maintenir une discipline sévère dans son armée.

La durée du traité était de deux années ; toutefois, au cas où la Bavière serait attaquée, l'Espagne devait lui renvoyer ses soldats.

L'accord fut signé à Bruxelles le 27 janvier 1694 par D. Francisco-Bernardo de Quito, ministre et plénipotentiaire de S. M., et par M. de Prielmeyer, ministre et conseiller d'état de Bavière.

(1) Le patagon vallaît 5.88 frs.

### Tout ce qui touche à l'Éclésiastique.

Nous voyons dans les registres de la Secrétairerie qu'en juin 1683 les ecclésiastiques et membres représentant les états de la province de Flandres ont expédié une déclaration, signée d'un nommé Charles Le Gillon, par laquelle ils refusaient de payer le logement des officiers de la garnison d'Ostende et particulièrement de ceux des dix compagnies du régiment de D. Martin de los Rios, pour le motif que la ville « ne paye aucune chose au moyen des aydes et subsides « (qu'elle reçoit) de ladite province ».

L'état réglementait les affaires du clergé, nommait les chapelains, les aumôniers. Il surveillait la sortie des processions publiques, principalement celles du chapitre de Ste Gudule à Bruxelles, afin « d'éviter les embarras qu'elles pourroient occasionner ».

Il faut ajouter aussi que le gouvernement-général rendait des services aux communautés religieuses : dons de pains aux pères et sœurs de l'ordre de St-François, à Lens (19 rations de pain par convent et par jour en 1652) ; 30 rations par jour aux anglaises de Ste-Claire, à Ayres en 1651, etc.

Il allouait des subsides à certains groupements de pères Jésuites, à la condition de fournir aux garnisons des aumôniers ou des prédicateurs.

Les séminaristes irlandais de l'université de Douai reçurent une subvention de deux mille ducats par an à partir de 1623.

Car il convient de noter que l'université de Douai renfermait plusieurs séminaires tel, par exemple, le séminaire dit Torreon, fondé en 1617 par D. Gaspard de la Torre, prévôt de la ville de Bruges (1).

En 1643, les Dames chanoinesses de Mons s'étant réfugiées pendant des opérations militaires dans un ferme qu'elles possédaient à Nimy, l'autorité les prit sous sa particulière sauvegarde ; elle en informa par dépêche tous les maîtres de camp, colonels, capitaines de cavalerie et d'infanterie, et autres quelconques officiers et soldats présents et futurs (ainsi était la formule) ; elle avertissait qu'un châtement serait infligé à quiconque se livrerait au moindre acte malveillant contre la dite ferme ou ses occupants.

Je clôturerai ces quelques renseignements relatifs aux communautés religieuses par la relation d'un incident qui s'est passé en 1691 chez les sœurs de la Visitation de St. Marie, dont le convent se trouvait rue de la Poste actuelle de Bruxelles.

Une des religieuses, la sœur Marie-Magdelaine de Santiago, était créancière d'une somme de 3000 florins que lui devoit un certain Carlos-Antonio Remond, maître-d'hôtel du gouverneur-général.

(1) Gaillard, *Bruges et le Franc.*

Carlos Remond ne contestait pas sa dette, mais il attendait pour la régler que les familles de feus le cardinal-infant et don Juan d'Autriche lui payassent la somme de 5953 florins qu'elles devaient à son père.

Il était parvenu à obtenir en Espagne un jugement, le 1<sup>er</sup> octobre 1638, qui condamnait ses débiteurs à le rembourser à raison de mille florins par an.

Or, malgré la modicité de la somme, aucun versement n'avait encore été effectué trois ans après le jugement ; la supérieure du couvent de la Visitation adressa une réclamation au gouverneur-général (D. Francisco-Antonio de Agarto).

Il lui fut répondu que des ordres avaient été donnés pour le paiement.

Les registres consultés sont fermés quant à la suite de l'affaire, mais il est plus que probable qu'elle n'en eut jamais.

\* \* \*

### Chapître des Dépenses.

« Las cosas tocante a los gastos », comme disaient les espagnols de ce temps, — les choses concernant les dépenses — sont multiples.

Il y a, sur ce point, des chiffres intéressants.

Nous y verrons quels furent le traitement des officiers, la solde des hommes, les divers frais qu'entraînait l'entretien d'une armée voici trois ou quatre siècles.

La rémunération des militaires a nécessairement varié suivant les fluctuations économiques des époques.

Ci-dessous la liste de son importance en 1672, lorsqu'elle atteignit un taux assez élevé.

Il est entendu que toutes les sommes représentent la rémunération mensuelle :

le maître de camp touchait	350 florins
le sergent-major	250 —
le capitaine	175 —
le lieutenant	120 —
le s/lieutenant	95 —
le sergent	50 —
le fourrier, le maréchal et le soldat, chacun	22 —
le tambour et les fifres	22 —

Puis, ce qu'ils nommaient Officiers majors :

l'adjutant-major	95 florins
le chapelain-major	62 —
le chirurgien-major	37 —
le quartier-maître	50 —
le tambour-major	30 —
le prévôt et ses gens	75 —

D'autre part, nous avons pour les traitements dans la marine, les bases suivantes :

le capitaine de navire	50 florins
le lieutenant	24 —
le pilote	21 —
le contremaitre	10 —
le mousse	10 —
le matelot	15 —

Le nombre de matelots composant l'équipage d'un bâtiment oscillait entre 40 et 65.

En ce qui regarde l'artillerie, je me contenterai de dire que les autorités avaient prévu pour l'année 1637 une dépense de 30.000 écus.

Un médecin militaire recevait de 15 à 60 florins (cela dépendait de l'arme), tandis qu'un simple aumônier et l'ingénieur attaché au service des forts avaient chacun 12 écus de 10 reales.

Sans pouvoir fixer le traitement d'un ambassadeur, j'ai remarqué que le représentant du roi d'Espagne en Angleterre, D. Juan de Nicolade, eut en un mois en 1636, pour indemnité et frais extraordinaires, 20.000 ducats de 50 placas.

Une subvention mensuelle de 40 florins était attachée à l'emploi de gentilhomme auprès de S. M.

Selon la coutume de toute administration, on payait les déplacements des personnages officiels : 6 à 15 florins par jour, sans compter la gratification supplémentaire que leur mission pouvait comporter. Un courrier spécial envoyé en septembre 1644 de Rorocroy à Paris (on ne spécifiait pas à quel propos) reçut ainsi 108 écus d'or.

La réfection des fondations, terrasses et fenêtres du château d'Anvers, en 1638, ne coûta que 2000 écus de 20 reales ; par contre, les travaux d'achèvement des fortifications de Bouchain (Flandre française), avaient absorbé 10.000 florins deux ans auparavant.

Puisqu'il est question de forteresses, je signalerai que la dépense de poudre nécessitée pour la défense des places de Gravelines et de Damvillers se montait en septembre 1636 à 20.000 florins.

J'ai précédemment parlé des « gastos secretos » du service d'espionnage.

Quelques chiffres sur cet objet sont curieux.

Miguel de Morales, déjà cité, recevait un traitement de 50 écus de 10 reales par mois, soit 320 frs. de notre monnaie. Au bout de dix ans, il eut une augmentation de 5 écus.

On lui donnait en outre des avantages pour missions particulières, dont les moindres étaient de 1000 écus ou 6.400 frs. Ces missions se renouvelant très souvent, les gains d'un espion s'élevaient, en fin de compte, à un total assez rondelet.

\* \* \*

### Quelques autres particularités.

L'examen des premiers registres de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre fournit encore d'autres particularités d'ordres différents.

L'année 1636 vit arriver en Flandres d'énormes quantités de militaires d'Espagne s'engager pour prendre part aux opérations en Artois.

A l'occasion du mariage du roi Philippe V avec la princesse Marie-Louise de Savoie, le gouverneur-général prescrivit qu'un *Te Deum* serait chanté, le 29 mai 1701, dans toutes les églises des Pays-Bas, que l'artillerie saluerait l'événement et que l'on organiserait partout des festivités publiques.

Ne fait-on pas de même de nos jours en semblables circonstances ?

L'Escorial, on le sait, a été édifié par Philippe II et achevé en 1586.

Mais sait-on que ce roi fut le promoteur de la décoration des appartements au moyen de tableaux et de peintures ? Il chargeait ses fonctionnaires de rechercher les toiles de maîtres dans tous les pays, pour en orner les murs de ses salons.

La secrétairerie nous apprend à ce sujet que le petit-fils de ce monarque, le roi Philippe IV, continuant l'usage introduit par son aïeul, fit commander à P. P. Rubens, en décembre 1636, plusieurs toiles destinées à une maison de campagne qu'il construisait au Prado, sur le Mançanares.

S. M. recommandait à l'artiste anversoïis d'agir avec promptitude. On lui annonçait l'envoi prochain d'un acompte de 4000 écus.

Pour nous faire un idée de la valeur des œuvres commandées, rappelons-nous qu'il existait alors des écus de 3 et de 6 frs. ; fixons à 3 frs. ceux de la présente affaire ; nous obtenons la somme de 12.000 frs.

L'importance relative de ce premier acompte, montre que le talent et la réputation de Rubens étaient déjà bien établis.

Le coût de la vie ne semblait pas très élevé dans les Pays-Bas vers la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, à en juger par ce qui suit :

Un soldat blessé, soigné à l'hôpital de Bruges en 1682, étant rétabli et devant quitter, mais ne possédant plus rien, fut contraint de vendre son bien.

Voici ce qu'il en eut :

son cheval, 48 patagons (288 frs de notre monnaie).  
six chemises 4 ducats (40 frs. de notre monnaie).  
un habit brun et  
un manteau brun

doublé bleu, 17 patagons (100 frs de notre monnaie).

Le prix du cheval est le seul qui offre quelque intérêt ; ne perdons pas de vue que le cheval constituant en ces temps le

principal moyen de locomotion, sa valeur sur le marché devait être plus grande.

Il représentait, en effet, le bien le plus précieux de l'homme.

C'est pour cette raison que l'on poursuivait les voleurs de chevaux avec la plus extrême sévérité, leur appliquant parfois la peine de mort.

Les incessants conflits actuels entre nations européennes nous réservent souvent des surprises : tels gouvernements aujourd'hui alliés seront probablement ennemis demain.

Ces sortes de palinodies diplomatiques font partie de l'histoire politique des peuples, qui est, nul ne l'ignore, un perpétuel recommencement.

Il en fut de même lorsque l'Espagne soutint avec ses voisins de nombreuses guerres aux siècles passés.

Parmi les anglais qui combattirent aux côtés des espagnols en 1657, figurait un Thomas Nelson, maître de camp dans l'infanterie.

Il s'agit très probablement de l'ascendant du célèbre amiral Nelson qui, lui, détruisit la flotte d'Espagne, ennemie, à Trafalgar.

Pareillement, un comte d'Artagnan fut chargé d'une mission d'inspection des troupes du roi Philippe V en 1701, alors que son ancêtre, le fameux d'Artagnan mis en vedette par Alexandre Dumas, avait guerroyé contre les armées de Philippe IV un demi-siècle avant.

Au nombre des officiers qui servirent dans les Pays-Bas, il y eut des personnages dont des membres de la famille se sont illustrés dans l'Histoire : Metternich, qui fut autorisé en 1637 à lever quatre compagnies d'infanterie allemande de 300 hommes chacune ; Fontenelle, capitaine aux Gardes-wallones en 1636 ; le prince François de Lorraine, en 1637 ; sans compter les d'Arenberg, les Chevreuse, les de Hornes, les de Mérode, etc.

\*\*\*

On retrouve dans les registres de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre de nombreux dépôts de ce sable fin au moyen duquel les écrivains des époques révolues séchaient leur encre.

Ce fait insignifiant, qui ne peut intéresser que les romantiques épris des choses du passé — fussent-elles des moindres — ferait-il croire que les documents en question sont peu consultés ?

Les quelques notes que j'ai pu en extraire ne demandent pas de conclusion.

Elles ne forment qu'un ensemble de faits posés par l'administration des Pays-Bas de 1520 à 1715 — ou de détails si l'on préfère — qui m'ont paru assez curieux pour être joints à l'Histoire de nos contrées sous le régime espagnol.

HUBERT HENRY.

## Menus Faits

### Vilain Moineau.

Le 28 décembre 1748, raconte un manuscrit aux actes et transports de la Haute Cour de Sart-Messire-Guillaume, le nommé Michel Fauvel, jeune homme de 18 ans, habitant Genappe, retournait chez lui, accompagné de son jeune frère âgé de 5 à 6 ans.

Il pouvait être vers 6 heures du soir, lorsque, à environ un bon quart de lieue de chez lui, il est arrêté sur la route de Baisy par un homme qui lui demande le chemin de Wavre.

Après le lui avoir indiqué, s'étant éloigné de quelques mètres, il est de nouveau interpellé par l'individu qui le menace de son fusil, et l'oblige à lui remettre ses souliers et ses « blouques » (guêtres).

Rentré chez lui, plus mort que vif, et sans chaussures, son état anormal jette la consternation dans sa famille ; il fait le récit de sa mésaventure qui, par la servante, se propage dans les environs. C'est alors que sept hommes se sont mis à la recherche du malfaiteur dans la direction de Wavre.

A Sart-Messire-Guillaume, après renseignements, les gens le font connaître : c'est un nommé « Gilain Moineau ».

Ils se rendent chez le Seigneur du Sart qui ordonne de l'arrêter et de le faire comparaître devant la Haute Cour.

Faut-il rapprocher le nom de « Vilain Moineau » entendu anciennement dans notre localité, pour désigner quelqu'un de mauvais caractère, une personne peu sociable, avec l'individu rappelé dans le présent article ?

A. MINNE.

### Le sel renversé.

Dans la Belle-Ile proche de Quiberon en Bretagne vivaient jadis des bacchantes qui annuellement enlevaient les couvertures des temples et les remplaçaient avant que le soleil ne se couchât. Elles n'allaient qu'à certaines dates à Ananis voir leurs maris puis regagnaient leur île.

On dit qu'elles y extrayaient le sel. Si portant leurs fardeaux l'une d'elles le laissait tomber, les autres la mettaient en pièces...

Et de celà, il ne nous reste qu'une chose : le mauvais présage qu'est le sel renversé...

(Entendu raconter ce fait à Nantes lors d'un passage que j'y fis en été 1937).

E. BOURGUIGNON.

## Un préjugé populaire provençal.

Roumanille, poète du félibrige provençal, publiait de 1848 à 1850 dans un petit journal catholique qui portait le nom assez singulier de *La Commune* des dialogues pleins de verve mais sans haine contre le mouvement révolutionnaire. Certains de ces dialogues avaient surtout un but éducatif et, l'un d'entre eux intitulé : *Le Choléra* s'efforce de dissiper un préjugé populaire effroyable. Il résulte du texte de l'auteur que les gens du peuple croyaient que les riches faisaient semer le choléra la nuit pour se débarrasser du pauvre monde.

Se représente-t-on bien quelles conséquences peuvent résulter d'un préjugé de ce genre et combien nous y trouvons une confirmation de ce que nous avons souvent écrit, c'est-à-dire que les superstitions, les préjugés, les idées fausses, dépourvues de toute pertinence, étant des reflets de la mentalité inspirent les actes des individus dans la vie sociale. Il semble résulter des écrits de Roumanille que le socialisme naissant utilisait cette croyance afin d'attiser l'hostilité des pauvres contre les riches.

A. M.

### Le Fouji-Yama.

Dans une de nos études (*Philosophie de l'Art Populaire*) nous disions que les Japonais, ayant sous les yeux des panoramas volcaniques, avaient une tendance naturelle à mettre des volcans sur tous leurs objets d'art.

Dans l'ouvrage de Bashô, recueil de ses *Haïkaï*, nous lisons que le Fouji-Yama, le principal volcan du Japon, dont le sommet est couvert de neiges éternelles, est aux yeux des Japonais, le symbole de la pureté et qu'il est pour eux, de ce chef, l'objet d'une admiration fervente. C'est la raison pour laquelle il est représenté si volontiers sur les œuvres d'art et non parce qu'il constitue un élément constamment perçu dans le paysage.

Voici d'ailleurs d'après Bashô, grand poète Japonais un *Haïkaï* où le volcan est cité.

Mon enclos de camélias  
Aujourd'hui ne m'intéresse plus  
Je veux voir le Mont Fouji.

Les *Haïkaï* sont de petits poèmes en trois vers, forme spéciale de poésie nipponne. Nous ne savons pas toujours discerner ce qu'ils ont de poétique, de touchant, d'émouvant. Négliger son enclos de fleurs pour un Japonais, un poète surtout, ne peut se justifier que par une raison grave. Le négliger pour voir le Fouji Yama est un acte de ferveur.

A. M.

### La Coccinelle.

À la suite de l'appel et du questionnaire que nous avons donné dans notre numéro précédent (97-98, p. 103) à la demande du professeur Geyer, d'Upsala, nous avons reçu de M. Moureau, de Châtelet, les renseignements suivants :

*Noms donnés :*

*A Jodoigne :* Catherinette.

Bièsse de Bon Dieu.

*A Châtelet et les environs :* Pèpère à cossètes.  
Martin ou Martin.  
Martin Kékaye.

*Enjantines :*

*A Herbais-lez-Jodoigne,* on pose la coccinelle sur la main ouverte en disant :

« Lon, lon,  
Vole au lon,  
Jusqu'al' pwate de Tirlemont... »

Et l'on compte :

« One heûre,  
Deux heûres,  
T'wès heûres... »

jusqu'au moment où elle s'envole.

*Traduction :*

« Lon, lon,  
Vole au loin,  
Jusqu'à la porte de Tirlemont... »

*A Aiseau :*

« Saint Martin,  
Volez,

Vosse coumére est spitéye  
Jusqu'al pavéye ».

*Traduction :*

« Saint Martin,  
Volez,

Votre fiancée s'est encourue  
Jusqu'au chemin ».

*A Jodoigne,* on ne tue jamais une coccinelle. Elle porte bonheur, dit-on. J'ai toujours entendu dire que la matière jaune qu'elle exsudait faisait disparaître les verrues.

PAUL MOUREAU.

M. Moureau, nous communique ensuite les renseignements suivants extraits du Vocabulaire des noms d'animaux de Defrècheux :

Voici ce qu'en donne le « Vocabulaire des noms d'animaux » de Joseph Defrècheux, Liège. Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, p.p. 157-158.

*Vache d'Ardenne, Vache di saint J'han, Vache d'ôr.*

Coccinelle ; petit scarabée appelé vulgairement en français bête à Dieu, bête à Bon Dieu, bête du Bon Dieu, bête à la Vierge, vache à Dieu.

... Le genre coccinelle est répandu sur tous les points du globe ; près de 120 espèces en font partie. La plus connue chez nous est la *Coccinella septempunctata*, Lin. Le wallon l'appelle encore *Bièsse à Bon Diu, Bièsse di saint J'han, Pipoire et Pipou.*

*Verviers :* Bièsse du Bô Diu, Cépièw, Pavoir.

*Ardenne :* Margaritte, Catherinette.

*Jodoigne :* Biesse de Bon Dieu, Catherinette.

*Nivelles :* Martin.

*Borinage :* Mariée salée.

*Mons :* Biette du Paradis.

*Frameries :* Marraine.

*Tournai :* Popol, Biette à Bon Dieu.

*Fl. :* *Zonnekever, Onze-Lievè-Vrouwe-beesje.*

*Le Soir* a publié la notice suivante sur le même sujet :

« Nous avons signalé récemment qu'un savant suédois avait entrepris une enquête auprès des folkloristes belges afin de recueillir des renseignements sur les vertus que l'on attribue à la bête à bon Dieu.

S'il faut en croire un bulletin de la Croix-Bleue, que nous envoie un lecteur, le nom de « Bête à bon Dieu » fut donné à la coccinelle vers l'an 1013. Un pauvre ouvrier fut accusé d'avoir assassiné un homme. Les juges le condamnèrent à être décapité sur la place publique. Comme le malheureux allait poser sa tête sur le billot, il vit une coccinelle. Craignant de l'écraser, il la prit délicatement entre ses doigts et il la posa sur le sol. Le bourreau, ayant vu ce geste, dit aux juges qu'un homme qui avait peur d'écraser un frêle insecte ne tuerait certainement pas un homme. On en référa au Roi, qui gracia le condamné.

Depuis ce jour, le peuple, convaincu que Dieu avait envoyé la coccinelle pour faire éclater l'innocence du pauvre ouvrier, l'appela « la bête à Bon Dieu ». Ce nom lui est resté ».

Tout ce qui relève de la fantaisie populaire et qui contient souvent des éléments intéressants pour l'étude du mécanisme de l'esprit légendaire, étant utile à retenir, nous n'hésitons pas à donner cette explication.

Nous espérons bien recevoir d'autres renseignements encore et nous renouvelons notre appel à nos lecteurs.

### La Fête des Louches, à Comines.

L'antique *Fête des Louches*, vieille de cinq siècles et qui attire, chaque année, dans la petite cité frontrière, une foule innombrable, vient de retrouver son succès habituel. On sait qu'elle commémore le geste historique — ou légendaire — du premier Seigneur de Comines jetant du haut d'un donjon crénelé, sur la

tête d'un passant, une louche à ses armes, pour faire connaître qu'il était là, prisonnier, et qu'on vienne le délivrer, ce qui fut fait.

La Fête dure en réalité trois jours, étant précédée de deux journées de liesse populaire, mais ce n'est qu'au troisième jour qu'elle prend son véritable caractère historique avec le cortège où figurent Jean de Comines, « le Seigneur à la louche », sa Dame Jeanne de la Clyte et Philippe de Comines, le fameux chroniqueur qui illustra sa ville natale. On y voit encore les géants Cominois « Grand Ghelouté » et « Petite Charchire », ceux-ci d'origine moderne, d'ailleurs.

A l'issue du cortège a lieu, sur la Grand-Place noire de monde le jet traditionnel des louches. Du haut de l'Hôtel de Ville, le maire et les conseillers lancent à la volée au milieu de la foule les fameuses louches en bois, deux grandes d'abord enrubanées et qui vaudront une prime à leur possesseur ; puis un millier de plus petites que les amateurs se disputent avec d'autant plus d'ardeur qu'elles ont, dit-on, des vertus de porte-bonheur.

La bousculade dégénère souvent en quasi bataille et l'on n'en sort pas sans quelques horions. Mais c'est toujours dans la joie que se déroulent ces luttes pour la louche porte-veine. Cette année, les nombreux amateurs cominois s'en donnèrent à cœur-joie mais plus nombreux encore furent les touristes qui vinrent uniquement pour contempler ce spectacle peu banal.

### Erasme et le palio.

Pierre de Nolhac, dans son ouvrage : *Erasme en Italie*, (p. 63) fait le récit du passage d'Erasme à Sienne où il assista aux fêtes du Carnaval. On y courait le taureau, comme en Espagne. de Nolhac suppose que ce combat avait lieu sur la Piazza del Campo où se font aujourd'hui les courses du *palio*, courses pendant lesquelles s'exécute notamment le jeu du drapeau. C'est une des réjouissances qui attirent encore chaque année la foule à Sienne.

Voici le texte d'Erasme :

Cuiusmodi pugnae simulacrum vidimus sub quadragesimam populus christianus, exemplo minime christiano, nimium indulget licentiae, in foro publicitus ex prisco ritu agebantur taurea, veteris paganismi vestigia. Emittebatur taurus ; hunc adoriebantur machinae, trabibus ligneis contextae quarum alia arietis, alia testudinis, aut alterius animantis imaginem prae se ferebat, sed intrinsece latebant complures qui machinam monebant. His per funiculos machinam moderantibus, testudo late diducebat rictum, inhiabat, crepitabat, huc et huc intorquebat ceruicem, dira minitastanro, denoraturae similis.

Erasme eut l'occasion dans la suite de son voyage d'assister également à un combat de taureaux au Vatican et il s'élève contre les cruautés de cette réjouissance.

A. M.

### La promenade infamante sur un âne.

Dans le n° d'avril 1926, du *Folklore Brabançon*, j'ai publié, sur cette ancienne coutume judiciaire, une étude assez fouillée.

Depuis lors, j'ai retrouvé quelques nouveaux cas que je crois utile de signaler ; ils compléteront ma première documentation. Ils prouvent que la promenade sur un animal, dans la position humiliante signalée, était pratiquée non seulement dans les pays que j'ai déjà cités en 1926, mais également en Bohême, à Rome et dans l'Inde.

1. Dans sa jeunesse, le réformateur de Bohême, Jean Huss, prit part à la Fête des Fous. Il en donne les détails suivants : Les joyeux compagnons portaient des masques. Un clerc, grotesquement vêtu, fut intitulé « évêque », installé sur un âne, la figure tournée vers la queue de l'animal, et conduit à la messe dans l'église. On le régala d'une assiettée de bouillon et d'un verre de bière et Huss décrit l'indécente mascarade que eut lieu. On portait des flambeaux en guise de cierges, le clergé avait tourné ses vêtements à l'envers et dansait (1).

2. Au XV<sup>e</sup> siècle, un More espagnol, amoureux d'une femme de joie appelée Cursetta, allait ordinairement chez elle en habits de femme, pour ne pas être reconnu ; sous ce déguisement on l'appelait la barbaresque espagnole. Le pape Alexandre VI, ayant été informé de ce fait, le considéra comme un trop grand crime pour le laisser impuni ; il fit saisir le More et la courtisane et les fit, d'abord, jeter tous deux en prison ; il les fit, ensuite, traîner sur une claie par toutes les rues de Rome, dans un costume dont il régla lui-même les détails : la courtisane fut habillée comme le More, mais avec des vêtements complètement ouverts par devant ; le More en habits de femme, les bras liés par derrière, et la chemise retroussée jusqu'au nombril, les deux infortunés furent exposés de cette manière impudique, à la vue de toute la ville sainte ; après quoi, on rendit la liberté à Cursetta, et le pauvre More fut reconduit en prison. Quelques jours après, il fut ignominieusement amené avec deux voleurs, sur la place appelée *Piazza Giudea*. Ces trois malheureux étaient précédés d'un des sbires ou huissier, monté à rebours sur un âne, et tenant en sa main une longue perche, au bout de laquelle on avait attaché les parties naturelles d'un Juif à qui on les avait coupées pour avoir eu commerce avec une chrétienne. Les deux voleurs furent pendus, et le pauvre More, destiné à être brûlé, fut attaché à un poteau ; on amassa autour de lui, des fagots et autres combustibles, et on s'efforça d'y mettre le feu, mais inutilement, car une pluie excessive, qui survint, empêcha le bois de prendre feu, comme si le ciel eut eu horreur de cette barbarie (2).

(1) James George Frazer, *Le Bouc émissaire* (Paris, 1925), p. 430

(2) Burchard, *Spécimen historique anecdotique*, cité par *Crimes des Papes*, p. 394.

3. La coutume de promener à rebours, sur un âne, le mari qui se laissait battre par sa femme, existait encore, il y a moins de vingt ans, dans certaines communes du Dauphiné, de l'Isère, de la Savoie et dans toute la Valdaine (1).

4. Pilot de Thorey (2) signale la même coutume à Grenoble, mais seulement à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour châtier les femmes de mauvaise vie et les femmes mariées « de mœurs dissolues et scandaleuses ».

5. D'un conte hindou (3), j'extrais ce qui suit :

Dans la mosquée du vieux quartier, dit le nouveau calife, tu trouveras un iman et quatre vieillards. Tu te saisiras d'eux et tu administreras à chacun une bonne volée de cent coups de bambou. Après quoi, tu les mettras à dos de chameau le nez tourné vers la croupe de l'animal, et dans cette posture infamante, tu les promèneras à travers toute la ville, tandis que les hérauts proclameront : « C'est ainsi que le calife, Commandeur des Croyants, punit les méchants qui sèment partout la discorde et désobéissent à la loi du Coran ». Quand cette sentence sera exécutée, tu les banniras du quartier où ils vivent, avec défense d'y jamais remettre les pieds, sous peine de mort.

JULES VANDEREUSE.

### La Chanson du joyeux chaudronnier.



La Marche des Forgerons est en ce moment un air très répandu. Un poste d'émissions radiophoniques en a même fait le thème par lequel il termine toutes ses émissions. Or ce titre est inexactement donné à un air ancien, très vieille chanson même, des chaudronniers en cuivre allemands. C'est un vieux chant d'artisan qui fut il y a bien longtemps déjà répandu dans les pays nordiques et centraux.

La revue *Culture et Lalton* (30-1-1937) en a publié l'air avec une adaptation française des paroles.

(1) Arnold Van Gennep, *Le Folklore du Dauphiné (Isère)*, Paris (1932), pp. 176, 177.

(2) *Usages, fêtes et coutumes existant ou ayant existé en Dauphiné*. Grenoble (1882), pp. 368-369.

(3) *Abou-Hassan. Les plus beaux contes*, 4<sup>e</sup> série. Librairie Hachette, sans date, p. 23.

(D'après un vieux chant d'artisans)

Tempo di marcia

1<sup>er</sup> Couplet

Lors-que je m'trouve en plein bou-lot, mar-te-lant en ca-dence, Quand mon gousset bour-ré, m'in-vite à la bom-ban-cle, Je suis a-lors un gai co-pain qui peut tout en-trai-nor, Aus-si jo-chante en

REFRAIN (coups réguliers jusqu'à la fin)

mar-fe-lant, si fort que j'puis chau-ter. La, la, la...

2.

Et quand ma mie paraît soudain, voyant qu' j' suis un peu là,  
 Ell' m'appelle un costaud, son cœur et cœtera.  
 Sur la cass' rol', son minois mutin vient se refléter  
 J'y frappe alors, pour l'imprimer, l'empêcher d' m'échapper.

La, la, la,

Mais si la guign' me fait l'assaut, je m'en moque beaucoup,  
Je vois encore en rose et bois un petit coup ;  
La gaité ne me quitte pas, j' chant' mon air coutumier  
Et rest', toute ma vie, le joyeux chandronnier.

La, la, la...

### La nuit des feux en Bretagne.

Une des plus vieilles traditions du monde est peut-être celle de fêter le plus long jour de l'année.

Cette antique fête païenne a été adoptée comme tant d'autres par la religion catholique qui l'a transformée en fête de la Saint-Jean en en conservant tous les rites, et notamment le feu de joie.

Ce feu prend une importance particulière en Bretagne, où, comme on le sait, sont entretenues pieusement toutes les traditions, et dans les pages magnifiques de « La nuit des Feux », Anatole LE BRAZ a montré comment s'illuminent le 24 juin les Monts d'Arrée et les montagnes noires où les Feux se répondent de cime en cime.

En Haute-Bretagne où cependant le respect de la tradition est moins grand qu'en Basse-Bretagne, la fête du solstice d'été est rigoureusement observée. A Dinan, elle a toujours eu des particularités qui sont encore scrupuleusement observées. Dans un vieux quartier de la ville érigé en commune libre, la Rue Saint-Malo le feu de la Saint-Jean a toujours été appelé le « ravier ». Les habitants sont fiers de ce que leur feu est le plus beau de la région et ils le préparent avec beaucoup d'art et selon les secrets que l'on ne confie pas à n'importe qui.

Pour faire un beau brasier, il faut choisir avec soin les feuilles, les ajoncs et les souches et surtout les copeaux qui en brûlant feront de longues étincelles s'élevant très haut dans le ciel avant de s'éteindre ; il faut aussi savoir construire le feu de façon à ce qu'il brûle longtemps, clairement sans s'écrouler. Le bûcher est surmonté d'un mannequin grotesque symbolisant certaine personne de la commune libre contre laquelle la population a quelque grief et dont le nom n'est connu que de ceux qui ont édifié le feu d'envoûtement.

Le « ravier » de la rue Saint-Malo est allumé en grande solennité par le Maire de Dinan qui tient tous les ans à s'associer à cette fête du soleil, et tandis que le feu de joie flambe au milieu des chants et des danses, on « tire la chèvre » en faisant vibrer des jongs tendu sur un bassin de cuivre isolé de la terre et contenant une certaine quantité d'eau et on se répond de loin en loin dans la campagne à l'aide de cette musique aigre et sauvage.

Près de Dinan, également, à la Rusais, petit hameau de la commune de Plouer la plus jolie fête champêtre qui soit a lieu le 24 Juin : toute la journée il y a dans les champs une sorte de

Kermesse où l'on se livre aux jeux traditionnels en vidant force pichets du fameux cidre réputé de Plouer, et le soir, sur la route, le feu de joie s'illumine accompagné de rondes et de chansons et chacun s'en retourne chez soi emportant le tison du feu de joie qui assurera le bonheur pour toute l'année.

### Statues qui bougent.

La ferveur fait quelquefois voir aux fidèles remuer une statue représentant un saint personnage. Combien n'y a-t-il pas de statues miraculeuses que l'on dit avoir remué les yeux, tourné la tête, fait des bras un geste, du corps un mouvement ?

Parfois il arrive, bien que le fait soit très rare, qu'un état de ferveur étranger à la religion fasse voir remuer aussi la statue d'un personnage très populaire. Dans les périodes de fièvre politique cela peut-se rencontrer.

On sait combien Bolivar est populaire dans l'Amérique du Sud, où il est considéré comme le libérateur des républiques. A l'époque des luttes pour l'indépendance, il était l'objet d'une adoration qui peut être apparentée à l'extase religieuse.

Dans son ouvrage *America*, l'écrivain cubain José Marti, signale une légende relative à Bolivar. Elle est si touchante que nous la résumons : Un voyageur arrive un soir à Caracas. Il est fourbu, couvert de poussière.

Sans s'inquiéter d'un hôtel, il demande où est la statue de Bolivar. Il se rend sur la place où se trouve l'effigie du grand homme, entourée de grands arbres, il pleure et quand il se retire ayant rendu hommage à celui qu'il vénèrait, prétend qu'il a vu bouger la statue.

L'histoire de ce voyageur ne serait-elle qu'une légende, peu importe. Le fait qu'on la raconte est suffisamment révélateur d'un état d'esprit pour qu'il soit signalé.

A. M.

### A l'instar d'Isabelle.

On se souvient que l'archiduchesse Isabelle s'était engagée à ne pas changer de chemise tant que durerait le siège d'Ostende. Ce siège ayant duré longtemps l'expression : *couleur Isabelle* est devenue couleur de saleté.

Il est toujours intéressant de faire des rapprochements entre faits semblables, surtout quand il est assez vraisemblable qu'il n'y a pas eu imitation de l'un par l'autre. Ces similitudes font apparaître les façons semblables de fonctionner de l'esprit de l'homme dans des circonstances analogues.

Au IX<sup>e</sup> siècle, un petit roitelet de Norvège, Harold, était amoureux de Gyda, fille du roi Eric, du Hordaland. Celle-ci avait refusé sa main, ne voulant l'accorder qu'à celui qui serait parvenu

à devenir seul roi de toute la Norvège. Harold résolut d'en faire la conquête et fit le vœu de ne couper ni de peigner ses cheveux qu'il n'ait conquis tout le territoire et obtenu ainsi la main de Gyda. Il y réussit d'ailleurs.

A. M.

### Rouge comme une pitangue.

Dans *Dom Casmurro*, par Machado des Assis, romancier brésilien (1839-1908) on lit à propos d'une jeune fille intimidée, l'expression : elle devint rouge comme une pitangue.

La pitangue est un petit fruit du Brésil extrêmement rouge. Le lecteur aura tout de suite pensé que cette expression ressemble tout à fait à la notre : elle devint rouge comme une pivoine.

Ce petit trait est une illustration de ce que nous avons écrit maintes fois, c'est-à-dire :

1° Que les menus événements de l'existence sont autant et souvent plus que les grandes manifestations révélateurs des mécanismes de la pensée.

2° Que les hommes ont un cerveau qui fonctionne de même, peu importe les races ou les langues ; mais que ce cerveau étant impressionné par des éléments différents, d'un milieu physique différent, le résultat de son activité diffère dans ce qu'il exprime.

Européens et Brésiliens ont voulu faire une comparaison entre la rougeur et la timidité et un objet naturel d'un rouge éclatant.

Chez nous on a fait la comparaison avec une pivoine, au Brésil avec un fruit.

Si le chercheur se contente d'explorer son propre milieu social il ne sera pas frappé par ces contrastes dans les phénomènes. C'est la raison pour laquelle nous ne cessons d'insister pour que les folkloristes restent en rapport constant les uns avec les autres et acceptent de collaborer à des enquêtes collectives. Qu'ils ne se contentent pas d'engranger des observations locales sinon ils laisseront leur science dans une impasse et tous les essais d'explications qu'ils donneront des faits tomberont comme un château de cartes au moindre souffle du large.

A. M.

### Poème satirique sur Jean Spelleken.

A. De Cock et Is. Teirlinck nous parlent naturellement dans leur « *Brabantsche Sagenboek* » de l'activité machiavélique de Jean Grouwels, surnommé Spelleken, le boureau attitré du Duc d'Albe, pendant la terreur qu'il exerça à Bruxelles. Grouwels avait sa demeure au coin de la rue Royale et de la rue actuellement nommée rue du Gouvernement Provisoire ; on appelait cette maison Spellekenshuis, et la rue allant de la rue de Schaerbeek par la rue

Pachéco vers la rue de Notre-Dame-aux-Neiges : Spellekensstraat. Ce triste personnage a joué le rôle de limier et de mouchard, il fit exécuter à plusieurs reprises des personnages puissants, il se laissait volontier corrompre, de telle façon qu'il envoyait quelquefois à la mort des innocents en lieu et place des condamnés.

A la suite de DE VOGEL : *Légendes bruxelloises* nos auteurs racontent le jeu sinistre auquel Spelleken se livra contre trois batteurs de cuivre Malinois, qui s'étaient rendus à Vilvorde en février 1570 et qu'il mena presque à la potence. Mal lui en pris, et cela lui coûtait la vie. Le duc d'Albe le fit pendre haut et court, à la grande liesse au peuple, qui lui vouait depuis longtemps une haine sourde mais contenue. Enfin la baguette rouge « *rode roede* » périt par la peine rouge. La baguette rouge tomba dans la tombe qu'il avait si souvent creusée pour d'autres. On désignait aussi le personnage par *rode roede* ou baguette rouge attribut de sa charge et qu'il portait toujours (1).

Aussi grande et générale fut la joie pour sa juste peine. Elle s'exprime encore dans une rime populaire qu'un chroniqueur malinois a insérée dans son travail après la date exacte du fait mémorable.

Anno 1570 den 2. dagh van Februari wert te Brussel gehanghen De roode roede die selve menich mensehe hadde doen sterven want hy straff was om die onnoosele (2) menschen te doen sterven die achermen (3) van de gereformeerde (4) verleydt waeren. soo schreef men van hem.

Die was Iusticier over Graven, en Heeren,

Soo was Spelle gedwongen hangen te leeren.

*Traduction* : En l'an 1570 le 2 Février fut pendu à Bruxelles la baguette rouge, qui fit mourir tant de personnes, car il fut sévère pour conduire à la potence les pauvres gens qui avaient été séduits par les réformés ; on disait de lui.

Celui qui fut justicier de Comtes et de Seigneurs

Spelle fut contraint d'apprendre ce que c'est d'être pendu

Nous trouvons cette annotation dans un manuscrit, conservé à la bibliothèque communale de Malines et intitulé :

« De beschryvinghe der gheboortelinie oft geslachtsafcomst van de Edele Heeren Bertouders, met hunlieden stam-huysvoogden. Oock de naemen van de Heeren bisschoppen van Luyck, t'saemen regeerders met de Heeren Berthouders der stadt, jurisdictie ende s'lants van Mechelen, met veele waerachtige geschiedenissen binnen de voern. stadt als elders, vergaert... » (5).

(1) *Brabantsche Sagenboek*, T. III, p. 96 ss.

(2) onschuldig.

(3) Och arme !

(4) protestants.

(5) *Traduction* : Description et généalogie des Berthoud. Renseignants aussi les noms des Princes-Evêques de Liège, co-seigneurs

C'est une sorte de chronique, qui débute à la période romaine et va jusqu'à vers l'an 1665, et qui fut rédigée par le bourgeois Malinois Henricus vanden Coelput (1606-1669).

ROBERT FONCKE.

### *Marguerite d'Autriche.*

Au moment où les archéologues malinois font des fouilles dans l'ancienne église des Franciscains, actuellement magasin à fourrage de l'armée, en face de St-Rombaut, pour rechercher la tombe de Marguerite d'Yorck, il n'est pas sans intérêt de faire connaître son épitaphe :

(Ms. C. II, 95<sup>s</sup> de Baert, Bibl. Royale, p. 151).

Épitaphe de Marguerite de Yorck, troisième femme de Charles le hardi, Duc de Bourgogne et Souverain des Pays-Bas, morte en 1503, inhumée dans l'église des Franciscains à Malines (1).

*Sub lamina ostii hujus chori* : illustrissime Princeps Domina Margareta de Anglâ, Ducisse Burgondiae, pia humilitata corpus suum condi mondavit, serenissimorum Principum Eduardi et Richardi Regum Angliae soror, uxor quondam inclytæ memoriae Caroli, Ducis Burgondiae, Brabantiae, comitis Flandriae, Artesiae, et a Domini Mechliniae, Relijonis reformationis pietati mirum jautrix : obiit Mechliniae oppido suo dotalitio, Novembris die 23 Anno Domini 1503. Orate pro ea (2).

Voici maintenant l'inscription placée *ci-devant* dans l'église paroissiale St-Pierre à Malines à la Mémoire de Marguerite Archiduchesse d'Autriche, fille de Maximilien, archiduc d'Autriche et de Marie de Bourgogne, souveraine des Pays-Bas, morte 15... :

D. O. M.

Illustrissimae Margaritæ Archiducissæ Austriae, invictissimi Maximiliani imperatoris natae, de Principis Hispaniarum primo dein Ducis Gabandiae relicta, harumque inferiorum Regionum Gubernatricis.

Carolus Quintus, Caesar Augustus amita posuit.

(Ms. C. II, 955 de Baert, Bibl. Royale, p. 159).

Voici enfin ce que note Baert dans son Ms. C. II, 95<sup>s</sup>, p. 152)

avec les Berthoud de la ville et du pays de Malines, avec beaucoup d'Histoires véritables de faits s'étant passé dans la dite ville de Malines et ailleurs.

v. Hermans : *Inventaire des Archives de la ville de Malines*, T VIII, p. 238.

(1) Le monument de cette Princesse fut détruit par les Calvinistes, pendant les troubles des Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle.

(2) Van Gestel, pars prima, p. 72 rapporte cette épitaphe avec quelques variantes.

Inscription sur le monument qui renferme le cœur de la Princesse, placé au milieu du chœur de l'abbaye d'Aflighem :

Cy gist le cœur de très haulte, très excellante et très puissante Madame Marguerite d'Autriche Duchesse de Bourgogne de Brabant, etc., qui trépassa en l'an Notre Seigneur 1503.

Extrait d'une note manuscrite intitulée : Epitaphium generali in viros nobiles qui in Afligensiense canobis intumalantur.

En la marge était écrit : transcripta haec sunt de quadam charta missa a Priore monastery Afligensien. A<sup>o</sup> 1618. 4 Augusti ad quendam fratrem Cathurianum Brus (1).

L. STROOBANT.

### *Armoiries..*

Le compte-rendu du Congrès d'Anthropologie de Bruxelles, de 1936, nous renseigne, p. 599 :

Que les hérauts d'armes étaient qualifiés *marchands de merlettes*.

Que les *armes parlantes* rejoignent le rebus et le calembour.

Que les *armes symboliques* seraient des réminiscences totémiques.

Que les meubles du blason rappelant un exploit souvent légendaire d'un ancêtre sont nombreux dans l'armorial Espagnol.

Que l'*Empire Français* inscrit souvent dans les blasons, les charges et le rappel d'un commandement militaire.

Que les blasons des familles bourgeoises sont souvent l'enseigne commerciale.

L. S.

### *Luthistes et Guitaristes de Belgique.*

Un de nos membres, M. Louis Quiévreux, 121, rue Beekman à Uccle, rassemble en ce moment des matériaux pour une étude sur les luthistes et guitaristes des Pays-Bas.

Il serait reconnaissant à ceux qui pourraient lui céder ou lui prêter des tablatures et des documents qui seraient en leur possession. D'avance, merci !

(1) Je crois que ce fut Wallius.

## Bibliographie.

(Belgique).

A. MARINUS. *Le Folklore Belge*. 3 vol. (1000 p. + 1200 illustr. et hors texte en couleurs). Les Éditions Historiques de Belgique, 43, rue de Neuchatel, Bruxelles. Prix 500 frs. Payable 167 fr. le volume ou en 18 mensualités de 30 frs.

L'auteur sort du folklore brabançon et étend ses travaux à l'ensemble du pays. Il quitte aussi ses habituelles études sur des questions de conception ou de méthode pour faire de la large vulgarisation. Ou plutôt il fusionne les deux manières, car avec simplicité et bonhomie, il applique discrètement ses idées à des exemples particuliers.

Evidemment dans un travail d'une semblable envergure convient-il que chaque province ait sa place et que le Brabant y retrouve également la sienne. Aussi y a-t-il dans le premier volume, sorti de presse il y a trois mois, quelques chapitres où l'on retrouve des sujets déjà traités dans cette revue par d'autres auteurs. Mais, les mêmes manifestations y sont présentées avec plus d'ampleur, plus d'érudition et une illustration plus abondante. C'est le cas du pèlerinage d'Hakendover. Le cas aussi des Caves de Folx, mais que de considérations neuves et de belles photos n'y sont pas ajoutées. Dans le Folklore au Village, si nous revoions les illustrations d'une étude parue sur les tisserands d'Op-Heylissen, on peut dire que les considérations qui les accompagnent sont autres. Elles visent à montrer le parti que l'on peut tirer du Folklore dans l'enseignement.

La plupart des autres chapitres sont autant dire inédits : le Doudon, le Folklore Namurois, la longue et pénétrante étude sur les Marches de l'Entre-Sambre et Meuse, la Virga Jesse et le Don Christophe de Hasselt, la Kermesse de la petite ville et les jeux populaires. Le morceau consacré aux Gilles est à certains moments épique et touchant. Si dans le dernier chapitre on reconnaît des idées familières à l'auteur on les trouve appliquées au Sterckshof, ou Musée de Folklore en plein air, qui s'érige à Anvers. Mais pour tous ces chapitres que d'illustrations inédites.

Nous venons d'avoir en mains les bonnes feuilles du deuxième volume, à peu près achevé. Les illustrations sont plus abondantes encore et nous avons vu, en feuilletant hâtivement des pages encore grasses de l'encre d'imprimerie, de copieuses études

sur le jeu de saint Evermard, sur les Craquelins de Grammont, les Apostelbrooden de Rupelmonde, l'Escouvion du Borinage, la Procession des Pénitents de Furnes, etc.

Notre attention s'est portée sur un chapitre très original comme conception : Atmosphère de Tournai, où l'auteur en intégrant le Folklore dans tous les éléments que l'on peut rencontrer dans une ville pour en dégager l'aspect et l'esprit : l'histoire, l'architecture, l'archéologie, etc., écrit des pages vraiment très belles.

Le chapitre sur les grandes collections particulières du pays et la promenade à travers une bonne vingtaine de Musées locaux de Folklore sont accompagnées d'une extraordinaire iconographie ; près de cent clichés pour chacun de ces morceaux.

Quoique l'auteur dans ses deux introductions, celle du premier et du second volume, se défende d'avoir suivi un plan, on sent néanmoins, par les idées qu'il sème discrètement dans chaque notice, qu'il a tout au moins une intention, qu'il veut nous faire constater particulièrement certains phénomènes.

Puis comme le prospectus de l'ouvrage annonce une synthèse finale, nous pensons bien, et le sourire esquissé par l'auteur quand nous lui en avons parlé, nous convainct qu'il en est bien ainsi — que toutes ces idées seront ramassées dans les dernières pages et que d'un apparent désordre dans la suite des chapitres, désordre voulu et nullement contrariant, jaillira *in fine* une muse au point intéressante.

S. V.

*Oudheid en Kunst*, Brecht, 1937, 1-2-3.

Cette vaillante revue folklorique campinoise contient un superbe article de Joseph Cornelissen, *Landbouwgebruiken in de provincie Antwerpen*.

Voilà du vrai folklore étudié sur le vif par un auteur expérimenté et sagace. On sait que M. Cornelissen a publié jadis presque seul une belle revue *Ons volksleven* qui contient de nombreux articles folkloriques campinois. C'est aussi l'auteur d'un *Idioticon* couronné par l'Académie. M. Cornelissen décrit minutieusement dans 74 pages de texte la répartition de l'ancienne ferme campinoise avec ses annexes, en *vitselwerk* (clayonnage) enduite d'argile et blanchi à la chaux. La grange se trouve élevée séparément, tandis que devant l'habitation et l'écurie se trouve une plaine appelée *vorst* dans les *Westerkempen* et *Neerdorpen*, *werft* dans la partie Nord et *messing* dans les *Zuiderkempen*. Il décrit le *börrepul*, la *pulhuif* ou *pulkeef* pourvu d'un *pulmik*, d'un *pul-ligger* et de la *zwikzie* ou *zweemer* ou de la *pulrol* avec sa chaîne. Le *karkot* est la remise aux charettes. Le *voederkot* sert à conserver les coupes vertes servant à l'alimentation du bétail. La tourbe et le bois à brûler sont remisés dans le *schop*. Le *bakhuif* est le four appelé aussi *ovenbuur* accompagné du *asschekot*.

Ce petit échantillon permet de se rendre compte de la richesse de documentation toponymique relevée par M. Cornelissen. Plus loin il détaille le *heerd*, la *ketellat*, le *schouwberd*, la *beste kamer*, le *moos* et son *moosbank*, etc., etc. Ou entre dans le *koestal* par la *bendeur* qui donne accès au *veurstal* ou *ben* plus élevé que le restant de l'étable.

Tous les outils, meubles ruraux, instruments primitifs sont dénommés et décrits avec soin.

L'auteur donne des formules conjuratoires pour le bétail ensorcelé. Les coutumes observées lors du vêlement d'une vache, les prédictions sur le sexe du veau à venir, etc., etc.

D'autres chapitres sont consacrés au *Zuivelbereiding*, fabrication du beurre avec le *boterhond*, chien courant dans une roue servant de moteur, le *draaistand*, het *zwaddervat*, le *stuitjesmelk* (lait battu), *loeter* ou *zwis*, etc.

*De Akkerbouw. De Volksrechterlijke gebruiken* comprenant les diverses phases de la culture terrienne, l'ensemencement, la récolte, etc. les baux, la propreté de la ferme et de l'étable, les déménagements des fermiers, les usages des ventes publiques, les domestiques et les servantes, les ouvriers agricoles, l'alimentation rurale, le couclier, les chats, les prévisions du temps, etc., etc. forment autant de chapitres bien étudiés qui font de l'article de M. Cornelissen une véritable encyclopédie de l'ancienne vie rurale en Campine.

Cet ouvrage est abondamment illustré de planches hors textes représentant des types de fermes à Brecht, Oostmalle, Balen, Meerhout, d'intérieurs photographiés, d'images bénies, d'instruments aratoires des plus primitifs, d'antiques charrues, de herses, de granges pittoresques, de drapelets de pèlerinage.

Nous félicitons M. Cornelissen de cette œuvre définitive que termine une bibliographie abondante.

L. STROOBANT.

GEDENKSCHRIFTEN de l'*Oudheidkundige Kring d'Esschen-Calmphout*. N<sup>os</sup> 2 et 3, 1937.

Contient divisé en 23 chapitres la *Geschiedenis van Esschen* par G. Meeusen. On y trouve les limites du territoire, les possessions de l'abbaye de Tongerlo, le marché de la tourbe, les nombreux passages de troupes de 1648 à 1715, les événements de 1830, etc.

L. S.

TOERISME, orgaan van den Vlaamschen Toeristenbond, 16 November 1937. N<sup>o</sup> 22.

Contient J. van Overstraeten. *De letterkundige kaarten van Vlaanderen*, carte de la Flandre occidentale renseignant l'importance littéraire des localités avec les portraits des littérateurs

flamands : Guido Gezelle, M. Sabbe, K. De Wolf, Renaat Vincke, etc. K. Jonckheere, *Vluchtheuvels in de Zeeuwse en vlaamsche Kustvlakte* signale les tertres de refuge de la Zelande et du littoral Belge avec des photos. D'après l'auteur ces tertres ne remonteraient qu'à l'époque Carolingienne. R. Mullie, *Burchten in Vlaanderen*, relève les anciens *burgs* ou *Castra* ainsi qu'un relevé toponymique les indiquant.

L. S.

HOK. Hoogstraeten, III, 1937.

Fl. Prims, *Hel zesde Kempisch historisch congres. Het congres der historische Littereekens. De Gouden Legende van het Kempisch woud. De Roman van het veld. Wat weten de wegen te zeggen*. Propose une enquête sur les chemins, les champs et les bois de la Campine.

L. S.

*Diestersche Kunstkring*. 9<sup>e</sup> jaarboek, 1937-38.

D<sup>r</sup> Joris Mys, *De archieven te Diest*. Donne un aperçu du contenu des archives de Diest et signale que de nombreux détournements de pièces intéressantes y ont été commis. On a même découpé les signatures de l'*eedboek* de 1500-1525. Pol. Daniels, *Een en ander over Sint-Annakapel* (planche). G. vander Linden, *Evolutie en decadentie in het vervaardigen en beschilderen van glasramen*, perle des superbes vitraux du XVI<sup>e</sup> s. de l'église S. Sulpice. Planche d'une pompe ancienne qui se trouvait au marché aux grains et qui fut démolie vers 1905. Les matériaux en provenant furent remisés en 1927 à la *Roode Poort*. Il s'agit d'une colonne de style Louis XIV qu'il serait désirable de voir réédifier. G. vander Linden, *Oudheidkundige ontdekking in de hoofdkerk*, parle des 27 modèles différents de carreaux de pavement mis à jour dans l'église S. Sulpice. Il s'agirait de faïences anversoises du XVI<sup>e</sup> s. qui sont rarissimes. Ces carreaux polychromés jaune et rouge-brun représentent des chiens courant, des cerfs, des poissons, des cupidons, des têtes d'hommes portant un casque, des armoiries d'Amsterdam, de Cologne et des aigles de l'empire romain.

L. S.

*Le Parchemin*. N<sup>os</sup> 12 et 13. Bulletin héraldique.

André de Streel, *Propos sur la noblesse en France* (suite) contient les règles de transmission des titres — la législation pénale et civile — compétence judiciaire, etc. Quantité de questions et de réponses sur des familles et des blasons, ex-libris, seigneuries. Une revue onomastique (Serweytens de Merex). Jurisprudence d'une rectification d'Etat civil par Niffle-Anciaux de Faveaux

Une notice sur l'association de la noblesse Belge. Une bonne notice sur les Ghysbrechts de Malines par Octave le Maire. Une singularité héraldique par Niffle-Anciaux de Faveaux.

L. S.

*Le Parchemin*, Bulletin héraldique, N° 15. Octobre 1937.

Contient : Baron Snoy d'Oppuers, *Des professions nobles* « la noblesse doit travailler sous peine de déchoir ». Nombreuses questions et réponses. Parmi ces dernières signalons l'article sur la famille *Moucheron*. Le notice sur les *van Eupen*, un bon article rectificatif sur les *Spoelbergh* par Octave le Maire. M. Ch. de Bary, très érudit en matière généalogique a le tort de ne pas toujours citer ses sources. Baron de Ryckman de Betz, *Casques et cimiers en héraldique*. Louis Robyns de Schneidauer publie un intéressant article sur la famille *Bernadotte*. Niffle-Anciaux de Faveaux, *En marge d'un psautier dit de Guy de Dampierre*.

En supplément, le *Parchemin* joint une *Notice sur la famille Cels*, par M. Albert Cels l'artiste-peintre bien connu. Cette étude généalogique hors commerce est imprimée sur papier Pannekoek. L'auteur y a joint des notices biographiques sur Jacques-Martin Cels, membre de l'Institut, François-Martin Cels qui joua un rôle considérable dans la révolution brabançonne, Corneille Cels, qui fut directeur de l'Académie de Tournai, Alphonse Cels archéologue et philosophe né à Lierre en 1845.

L. S.

*Kunst en Oudheidkundige kring van Deinze*, deel IV, 1937.

Contient Cassiman, *Kerkelyke geschiedenis van Deynze*. (planches).

L. S.

LIMBURG, Maaseik, Juli-Augustus 1937. N° 1-2.

N° consacré à Jan Grauls à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire. M. Grauls s'est fait connaître par ses études sur les dialectes flamands. Une liste des écrits du d<sup>r</sup> Jan Grauls dressée chronologiquement termine ce fascicule.

L. S.

LES DIALECTES BELGO-ROMANS, revue trimestrielle publiée par « *Les Amis de nos Dialectes* », Bruxelles, n° 2-3, 1937.

J. Calozet, *Vieux souvenirs*. E. Legros, *A propos des éléments germaniques en wallon liégeois*. M. Fabry, *Les concours de rédaction wallonne à Liège*.

L. S.

FOLKLORE (Malmédy-Saint-Vith). Tome VII, Juin 1937.

Cette vaillante revue donne J. Bastin, *Les plantes dans le parler, l'histoire et les usages de la wallonie malmédienne* (plantes mal famées). F. Toussaint, *Folklore de l'alimentation*, curieuse nomenclature des aliments des gens de Malmédy avant l'introduction des chemins de fer. B. Willems, *Der Sankt Quirinusbrunnen bei oberweywertz* avec carte. Cite la *Dreikweiberhaus*. Dandrifosse, *La joyeuse entrée du prince abbé A. Delmolte*. Deco, *Lu Nut' du May'* avec portrait des Lebierre.

L. S.

CERCLE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE HAL. *Mémoires*, N° 12, 1937. J. van de Weghe, *Hallensia*, 5<sup>e</sup> deel.

Notes sur les brasseries, les familles de Hal, l'ancien moulin de Rodenem, le Père Jacques de Bue, bollandiste, l'invasion française, les familles des baillis de Hal (d'Ombret et Wérimont). Les baillis d'Ombret de Hal sont les ancêtres de notre érudit confrère M. O. le Maire, dont M. van de Weghe publie un fragment généalogique. Une généalogie de la famille Sencie. *Een oud Hallesch Liedeken*, curieux document folklorique de l'époque de Marie-Thérèse. Une note sur l'hôpital de S. Eloy du XIV<sup>e</sup> s. à Hal avec une longue liste des religieuses. Une notice sur le prix de la paille dans le passé.

J. Possoz, *Visites princières à Hal* (Charles de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne). J. Possoz, *La tour de l'église S. Martin à Hal*. J. Possoz, *La terre de Hal* (Toponymie et topographie). F. Sablon, *De Paaschmaandag soldatenprocessie van Lembeek* (S. Veron).

L. S.

*Notre Hainaut*, Charleroi, Avril-Juillet 1937.

Contient un article sur le *Tour de S. Vincent* à Soignies et la *Marche S. Roch* de Thuin. van Elsen y publie un article sur le gouter matrimonial d'Ecaussinnes. A Bois d'Haine le mardi qui suit le 24 Juin a lieu la cérémonie du *Caudia* (château).

*La fête des Mères*. — *Le dimanche de la trinité à Mons* (illustré). — *L'église S. Martin à Marcinelle*. — *Le Caudia de Bois d'Haine*. — *Ath, son château et la Tour Burbant*. — *Au Pays d'Ath*. — *La chapelle de Junet-Heigne et la Marche de la Madeleine* (L. Wattez).

L. S.

EIGENSCHOON EN DE BRABANDER. Opwyk. Nummer 8-9, 1937.

M. Jan Lindemans, commence la publication d'une *Geschiedenis van Opwyk*, histoire d'Opwyk qui remonte à la période pré-historique. L'auteur grâce à sa connaissance approfondie de la toponymie locale a pu dresser des cartes détaillées d'Opwyk pour les diverses périodes. On y voit très clairement la formation du vicus vers *Markedinium* (Merchtem) la naissance successive des *heim* et des *castra* Franks. Les biens de l'église et des pauvres ainsi que les divers fiefs sont décrits avec soin. On y trouve les aspects du village, la liste des curés des mayeurs et des greffiers, etc. L'ouvrage (à suivre) constituera une très bonne monographie du village d'Opwyk.

L. S.

LES ÉTUDES COMBLINOISES, N° 11. Août 1937.

Le Directeur-Fondateur de cette revue, M. Georges Laport donne le *Folklore wallon*, *Les enquêtes de Folklore* dans lesquelles il distingue entre les folkloristes en bibliothèque et ceux qui se livrent à des enquêtes directes. Emile Detaille, *Autrefois à Mont* donne des souvenirs locaux. G. L. (Georges Laport). *Les jours à chauds* nous fait connaître l'importance de cette industrie à Comblain.

L. S.

LE GUETTEUR WALLON, N° 167-168. Namur. Juin-Juillet 1937.

Henri Javaux, *Sambre et Meuse au Congrès de Folklore et des Loisirs du Travailleur à Hambourg*, remercie et félicite les organisateurs de cette magnifique manifestation de collaboration européenne ou les échassiers de Namur, ont obtenu un franc succès. Jean de Boussu, *Les Bastien Maitres d'école à Boussu en Fagne* ou ils créent une école hollandaise. A. Colart, *Survivances et Souvenirs des Frairies Namuroises*, parles du Grand Saint-Elève (S. Eloy). Général Philippe, *Cerfontaine dans le passé* (suite).

L. S.

La Vie Wallonne, N° 1-15. Septembre 1937.

Notices sur Ovide Musin et sur Edmond Jamar. J. Mennier, *Par les chemins d'Ardenne* (folklore du pays de Bastogne). Notice sur Edmond Henvaux. M. Piron, *Joseph Mignolet et la Poésie wallonne*.

L. S.

La Vie Wallonne, N° 2. Liège. Octobre 1937.

Ernest Malvoz, *Le département de l'Ourthe aux Expositions de la première République*. Charles Delchevalerie, *Olivier Duchateau*, artiste liégeois (planches). Maurice Piron, *Joseph Mignolet et la Poésie wallonne* (suite) les thèmes poétiques. Joseph Mennier, *Par les chemins d'Ardenne*, parles des coutumes et des distractions de Bastogne.

L. S.

Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège, N° 44. Août-Septembre 1937.

E. Polain, *Archéologie de la chanson populaire*. R. de Warsage, *Erard de la Marck opportuniste*. Dr Thiry, *Un souvenir inconnu de Laruelle*. J. Herbillon, *Royeté*. J. Rolant, *Comment Gerpinnes devint une franchise*. Boniver, *Contestation entre le Prince-Évêque et le chapitre de Munsterbilsen*. R. de Warsage, *Ce qu'était la joyeuse entrée d'un prince-évêque de Liège*.

L. S.

Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège. N° 45. Octobre-Novembre 1937.

Ernest Piton, *Le surnom « de Landen » convient-il à Pépin, l'illustre maire de Palais ?* Etude bien documentée qui conclut en disant que Pépin de Landen y habita, qu'il y fut inhumé et qu'un temple chrétien y fut bâti sous le vocable de sa fille Gertrude. J. Plomdeur, *Le péron de Liège* parle des représentations du péron sur les monnaies Liégeoises. L'histoire des origines du péron a été traitée par plusieurs archéologues Limbourgeois, par VANDER KINDERE, le comte *Goblet d'Alviella*, etc. Nous pensons que le péron est le *butstein* du *mâl* qui devient le beffroi des villes flamandes. Les échevins y proclamaient la loi comme dans les plaids germaniques.

George Laport, *Les vieux chemins*, dit qu'en Condroz et en Ardenne, les vieux chemins suivent une ligne droite quels que soient les accidents du terrain. L'attelage descendant devait se garer pour l'attelage montant J. Thisse. *Les cavernes du Fond de Forêt* ont livré de belles collections de silex.

L. S.

Oostvlaamsche Zanten. Gand, n° 4. Juli-Augustus 1937.

J. Frère, *Steengroei als animistisch element*. Le regretté juge des enfants de Tongres expose dans un article bien écrit la croyance à la croissance des mégalithes et des simples cailloux.

A Hoesselt, Eigenbilsen, Hoelbeek, Waltwilder, Mopertingen, Gellik et ailleurs dans le Limbourg les habitants croient fermement que les cailloux qui encombrant leurs champs croissent et font des jeunes. Comme croyance analogique M. Frère cite Salomon Reinach qui dit que les menhirs poussent comme des arbres, décroissent, vont boire et se baigner aux rivières, marchent, dansent et parlent.

Sur cette question on consultera utilement Saintyves, *Corpus*, la contribution de M. Georges Laport.

Signalons qu'à Piétrebais existent les *Pierres qui poussent*.

Le professeur Dr Jan Gessler, *Een oratie en devotie uil de 14<sup>e</sup> eeuw* parle de la coutume ancienne de prier en traçant du pouce droit une croix dans la paume gauche et sur le sol en baisant ensuite cette dernière avec componction.

Jos. Vermeulen, *Kerkpatronen en bedevaartplaatsen in Vlaanderen* donne une liste de saints avec les localités où ils sont honorés.

René Ladrière, *Volksbenamingen in de muntkunde*, explique les noms populaires des *Klayskins* du monétaire *Nikolaas Dekin*, les *Vierlander* frappés au XV<sup>e</sup> s. pour la Flandre, le Brabant, la Hollande et le Hainaut. Les *Coppenolen* monnaies battues vers 1482-94 à Gand par le doyen Jan *Coppenole*. Les *Trezekeles* de Marie-Thérèse, etc.

J. Pieters, *De vlaamsche baardheilige Wilgefortis of Ontcommer*, (planches) compare les thèses de Gessler et de Schürer et Ritz.

L. S.

*Mechelsche bijdragen*, Mechelen, 1937, N<sup>o</sup> 11.

Contient la suite de l'étude de M. J. Uytterhoeven, *Mechelen onder de Leenroerigheid*, d'après les chartes des Berthoud. C'est une bonne étude sur la division des fiefs Malinois dont les limites sont exactement déterminées. F. Foncke, *Uit Mechelen in 't verleden* nous entretient des stations (*Zeven-Weeënweg*) qui se trouvent accolées au pourtour extérieur de l'église N. Dame au delà de la Dyle, à Malines. Ces petits bas-reliefs datent de 1628 et furent déjà restaurés en 1865. V. Steurs, *Onze wetgeving betreffende de opdelving van bedolven zaken* critique judicieusement la législation en vigueur concernant les fouilles.

L. S.

*Annales du cercle archéologique du Pays de Waes*, Tome 49. S. Nicolas, 1937.

Contient J. van Vlierberghe, *De Kapellen in Waasland*, 6<sup>e</sup> suite de la nomenclature des chapelles rurales du Pays de Waes. H. Klein, *Rond een hardsteenen Kruis*. Traite d'une croix de pierre (disparue) qui s'élevait jadis dans la rue de Boxelaer rappe-

lant la noyade de Pierre van Gysel en 1761. J. van Kerschaver, *Zwijnrecht's verleden*, 5<sup>e</sup> suite d'une chronique locale du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L. S.

(Etranger).

Dr A. BECKER, *Wilenstein-Von Raum und Geist des urgermanischen hauses*.

Décrit le *castrum* de Wilenstein dans le *Pfälzerwald* qui fut rebâti par l'Empereur Barberousse. Donne le symbolisme des objets antiques en forme de croissant, trouvés à Seckenheim et à Kreuznach, qui aboutissent au quartier de lune représenté sous les pieds de la vierge. H. C. Schöll, *Die herdmutter der germanischen Bauernglaubens*. Cite la coutume Wurtembourgeoise consistant à faire voir la *Liebe Frau* aux enfants dans les flammes du foyer la nuit du solstice. D'autres cherchent à découvrir dans la flamme l'enfant Jésus, la nuit du *Müllernacht* (Noël). M. Panzer, *Wirtschaftliches von Tanz und die Goldene Stunde*. Parle notamment des danses des bergers, ainsi que des coutumes du *Fasnachtszeit* et d'autres danses paysannes. F. Heeger, *Volkshelkundliches aus frankischen hexenpoesazkten*. Médecine populaire d'après les procès de sorcellerie. Conjurations et formules guérissantes ou banissant le diable. M. Riffel, *Zur Trachtenkunde*, avec portrait de l'artiste peintre Tuttiné. K. Kollnig, *Wetchnachtsholz und Wintermaien in elsässischen Weislümen*. Parle des sources des coutumes de droit.

L. STROOBANT.

*Revue anthropologique*. Paris, N<sup>os</sup> 7-9. Juillet-Septembre 1937.

Contient : S. G. de Mortillet, *Les squelettes de l'ossuaire néolithique de Combe Cullier*. Contient les mensurations et hauteurs des crânes, les indices céphaliques, faciaux, etc. ainsi que des reproductions photographiées de crânes et de silex taillés récoltés à Combe.

Dr A. Pons, *Le rite funéraire de la décollation*. Ce rite a joué un rôle important dans la préhistoire. L'auteur traite du décharnement du cadavre par grattage ou par enterrement secondaire. Ce rite est encore connu dans l'Égypte historique. Les corps subissaient une préparation avec des substances aromatiques. Les os embaumés ou non étaient réenterrés, le plus souvent en désordre.

La tête est la partie la plus soigneusement embaumée. Elle l'était par le trou occipital, mis à nu par le décharnement et non par effraction des cellules ethmoïdales.

L'auteur cite des exemples pris aux nécropoles d'El Amra, de Beit Alam, de Naada sud, de Kawamil, du Gebel Gilsilech.

Ces opérations préhistoriques s'accompagnaient de rites magiques perdus, mais qui ont leur équivalent dans les rites de la momification qui devaient avoir pour effet de réveiller la mémoire du sommeil de la mort.

D<sup>r</sup> H. Marchand et J. C. Sallé, *Une intéressante « pierre-figure du caprien inférieur »*. Cette théorie des pierres-figures semble être complètement abandonnée par les préhistoriens sérieux.

Paul Wernert, *Les pétroglyphes de Gavr'inis*. L'auteur reprend les théories de Luquet et de Stockis qui voyent adoptés dans un but décoratif, les dessins papillaires agrandis de la pulpe des doigts et de la paume. C'est une opinion.

L. S.

*Revue de Folklore Français*. Paris, tome VIII, 1937.

E. Vicat et P. Fortier-Beaulieu, *Les saints patrons des laboureurs et les saints protecteurs du bétail en pays de Forez*. Questionnaire établi par M. l'abbé Prajoux avec une carte départementale renseignant la répartition du culte de S. Isidore, S. Blaise et S. Roch. (planches). J. Vézian, *Quelques coutumes funéraires du S. O. de la France*. Les proches parents du défunt restant coiffés à l'église. J. Vendeix, *Magie et sorcellerie chez les noirs d'Afrique*.

L. S.

GROSSHERZOGLICHES INSTITUT, *Vierteljahrsblätter für luxemburgische Sprachwissenschaft, Volks- und Ortsnamenkunde*, 1937. Heft 10 et 11.

J. Comes, *Idiomatik des Echternacher Mundart*. Victor Balter, *Les lieux-dits de la commune de Martelange*. Énumération sans commentaire. N. Thill, *Flurnamen der gemeinde Heffingen*. Max Duchscher, *Wörter und Redensarten aus Wecker und Umgegend*, partie de dictionnaire explicatif. N. Warker, *Wörter und Redensarten aus Arlon und Umgegend*. Expressions populaires d'Arlon et des environs. Même étude du même pour Echternach. P. E. Kiffer, *Warpich-Corrigenda*. Dit que la ruisseau le Conroy = ruisseau de la Coudraie. *Moyeuure = Modover = Moebrium = Mogeto-briga*, nom de la localité où Arioviste battit les Gaulois l'an 61 av. J. C. (Citant d'Arbois de Jubinville).

L. S.

*Officieel orgaan van het Nederlandsch centraal bureau voor volksdansen*, 1937. N<sup>os</sup> 2 et 3.

Contient divers articles illustrés avec musique notées sur des danses folkloriques de divers pays. Nous y relevons les gilles de Binche — le *zwaarddans* de P. Breugel — le *Ros Beiaard* de Malines. Le *zevensprong* hollandais, etc.

L. S.

EIGEN VOLK, *Maandblad voor Folklore en Dialect*, Haarlem, Slachtmaand, 1937.

*Een tocht door de Friesche landen van weleer*, parle de la lutte pour le maintien du langage Frison. D<sup>r</sup> J. F. Steenhuis, *De Groninger beweging*, plaidoyer pour la culture, l'habillement, les usages, le folklore, etc. du Nord. Bellen, *Paardeplaatsnamen*, nous entretient des chevaux (*Hakkeny, hackeney, eakh, egoa, yegna, equus*) qui donnent leur nom à des lieux-dits. Cite des légendes anciennes relatives aux chevaux, les figurations symboliques, les chevaux solaires, etc. Dans la revue bibliographique le *Eigen volk* analyse notamment de *Brabantsche folklore*. In fine une légende du *Dorenberg a Aerschol*. Cette colline fut habitée jadis par les *heihussen de groene kaboulers*, les nutons verts. Ils sont nés des flancs du Dorenberg et ont formé quatre peuplades différentes de nutons. Ils eurent de longues controverses au sujet du soleil dont les *hussen* du Nord niaient l'existence. Ils creusèrent entre temps de profondes galeries sous le Dorenberg et finirent par se rencontrer ce qui fit naître de nouvelles disputes. Un vieux *Heihus* vint demander conseil aux hommes et retourna au *Dorenberg* en conseillant aux *hussen* de vivre en paix à l'exemple des hommes !

L. S.

*Rheinische Vierteljahrsblätter*. Bonn. jahrgang 7.

Contient H. Aubin, *Die Rheinbrücken in altertum und Mittelalter*. W. Vogel, *Gangerolf und Hygelac an der Rheinmündung*. P. E. Hübing, *Oberlithringen, Rhein und Reich im Hochmittelalter*. K. Zimmermann, *Die Schlacht am Morgarten 1315*. L. Gust, *Wie Lothringen dem Reich verlorenging*. P. = entzeke, *Die Aufänge des Reichlaudes Elsass-Lothringen*.

L. S.

FOLK-LORE, Londres. Septembre 1937.

Contient : E. S. Drower, *The ritual meal*, bonne étude sur les repas rituels avec croquis représentant le dispositif des mets et des boissons sur la table. L. V. Grinsell, *Some aspects of the Folklore of Prehistoric monuments*. Traite des légendes de diables qui se racontent aux mégalithes, des propriétés curatives et fécondantes, des pierres tournantes, pierres de minuit, pierres de chantecoq. Cite S. Reinach, *Monuments de Pierre Brute* et P. Saintyves, *Corpus du Folklore Préhistorique*. Collectanea, *The age-limil. Le Perlesvaus. Testing the wife's affection*.

L. S.

*Béaloideas*, revue de la Société de Folklore d'Irlande Meitheamh, 1937.

Reidar Th. Christiansen, *Towards a Printed List of Irish Fairytales*. Una, Bean au Diocsaigh, Sgéilni Aniar, etc.

L. S.

*Archives Suisses des Traditions populaires*. Bâle, 1937, cahier 2.

Numéro entièrement consacré au *Volkstümliche Musikinstrumente der Schweiz* par Hanns in du Gand.

Article bien illustré décrivant les *Schneckenrassel* du musée de Bâle, le *Keltenrassel*, le *Schellenbaum* (le pavillon chinois), le *Blasenrassel*, qui est la vessie gonflée au bout d'un fouet, etc. Le *einhandklapper*, le *Nussklapper*, le *Schlägger*, le *klapperbreill*, die *Pritsche*, le *Reiber*, les carillons avec un dispositif très curieux, etc., etc.

L. S.

BUDKAVLEN, *Organ för brages sektion för Folklivsforskning Helsingfors*, N° 2, 1937.

Contient V. Andersson, *Västsibirisk ringsång och nordisk sangdans* avec des textes en vers de danses nordiques. Irga Sahlberg, *En osterbottnisk gelbgjutare*.

L. S.

*Wiener Zeitschrift für Volkskunde*, Vienne, Octobre, 1937.

Contient : M. Lang-Reitstätter, *Wald und Holz in Villgraten*. A. Schipflinger, *Die Almgeister aus dem Brixental*, parle des esprits qui habitent les montagnes.

L. S.

ACTA ACADEMIAE ABOENSIS, Abo, 1937.

L'institut d'ethnologie nordique publie *Die einleitung der che eine vergleichend ethno-soziologische untersuchung über die vorstufe der ehe in den sitten des schwedischen volkstums* par K. Rob. V. Wikman. Volume de 395 p. p. traitant des développements sociologiques et psychologiques des peuples nordiques. Traite des coutumes de la scandinavie de l'O. et du S. comparativement aux territoires Finnois et Baltes. Parle du développement historique des *grundlagen ethno-sociologiques*, etc.

L. S.

*Hessische Blätter für Volkskunde*, t. XXXV, 1936.

Entre autres études intéressantes nous citerons surtout celles de M. Ohrt sur l'origine des prières ou incantations pour la guérison des malades. Il donne des indications intéressantes au sujet de l'origine probable, mésopotamienne ou égyptienne, de plusieurs de ces formules. C'est un travail bref, mais important.

P. H.

COSTUMES ET COUTUMES, revue de la fédération nationale des costumes Suisses, Olten, Décembre 1937.

Cette charmante petite revue abondamment illustrée contient le compte-rendu de la réunion de Bürgenstock où nous voyons fraterniser les populations de la Suisse aux quatre langues nationales ! Quel bel exemple pour les wallons et flamands. Des groupes suisse-allemands et ceux de la suisse romande, tessinoise et romanche y interprètent — chacun à sa manière — des chants populaires. On y joua la scène des trois suisses de Guillaume Tell de Schiller, l'annonciation d'un mystère de Noël, une comédie « Le premier orage ». M. Cherbuliez donne en abrégé « Pourquoi et comment transcrire les mélodies ». Le même numéro contient la musique de chansons populaires et reproduit une vieille danse exécutée à la fête de Chambéry. Durant les longues soirées d'hiver les habitants se réunissent pour apprendre les danses et les anciennes mélodies.

L. S.

REVUE DE L'AVRANCHIN, bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches (Manche), fascicule 165, de 1937.

M. L. Hulmel, curé de Ponts donne la série des sires des Loges-Marchis. M. A. de la Vienville publie des extraits des anciens registres paroissiaux de Montanel. Dans un article non signé, Pologne, Russie et Normandie nous trouvons une étude ethnographique sur les habitants du Calvados. Ce seraient en partie des pirates scandinaves (Suédois) qui auraient fondé la station d'Al-drigjaborg sur le lac Ladoga et auraient gagné le Pont Euxin et Constantinople. Quelques chapitres de folklore bas-Normand, traitent des fiançailles et du mariage. On y trouve qu'à S. Etienne-en-Conglès, la chatelaine du manoir de Laudécot, mère de deux gâs entreprenants sonnait chaque soir sa cloche en criant,

« Manants, ramassez vos poulettes

Car mes cocqs

Sont dehors ».

Dans le Bocage les jennes gens préfèrent une gaillarde *embraumée* (forte, grosse). Les blondes sont préférées aux brunes dénommées « noireaude ». On dit :

Vieille fille,  
Vieille guenille  
Vieux garçon,  
Vieux croûton.

On ajoute : « Marie-té tu f'ras une bêtise ; n'te marie pé, l'en f'ras une ant' qui s'ra'core pire ».

Des jeunes gens épousent des filles qui ont dix ans de plus qu'eux.

La jeunesse connaît fort bien la *Pierre glissante* située près de la chapelle de N. D. de la délivrance, en Monthault. C'est un énorme bloc granitique, haut de cinq mètres qui offre une face très inclinée. On promet le mariage dans l'année à qui aura le courage de s'y laisser glisser. Le sillon creusé dans la pierre atteste que les candidats furent nombreux.

Une légende attribue le même pouvoir à une « pierre à bassins » sise près de la chapelle S. Eustache en S. Etienne-de-Coglès.

S. Eustache  
De tous maux détache ;  
Les filles qui vont glisser  
Se marient dans l'année.

Le *trou marions* existe à S. Pair-sur-Mer. Les filles y jettent des pierres pour trouver un mari. Les jeunes pèlerins se rendaient dans le même but à la *belle-fontaine* de Lantheuil.

A Villedieu-les-Poêles a lieu en Mai la foire aux jolies filles et aux vilaines vaches.

Le Maire, après la monotone lecture du code, embrasse la mariée, attestation officielle de sa virginité. Dans le cas contraire il s'abstient !

L. S.

SINTE GEERTRUYDTSBRONNE, *tijdschrift van West-Brabant vermeerderd met « Bredaniaux »*. Bergen-op-Zoom, 1937, alev. 2.

Nous y trouvons van Dortmond, *Drie Dongensche Kunstschatten* qui décrit une magnifique monstrance du XV<sup>e</sup> s. provenant de Louvain et actuellement conservée dans la collection du musée diocésain de Breda. Cette œuvre d'art flamande provient du couvent des franciscaines de Dongen. Elle aurait été portée à Dongen en 1801 par les religieuses. Il s'agit en réalité d'une monstrance ayant appartenu à la gilde de S. Georges de Louvain dont la chapelle aurait été démolie au début du XIX<sup>e</sup> s. (?) Elle aurait été donnée aux *witte vrouwen* de Louvain dont le couvent fut supprimé en 1796 et transférée en dépôt aux religieuses de Dongen a moins de voir reconstruire la chapelle de la gilde de S. Georges. C'est un reliquaire en argent doré, contenant plusieurs reliques. En 1844 le doyen de S. Pierre à Louvain écrit que le pensionnat de Dongen peut le conserver. De très bon style on y remarque une

statuette de S. Michel ou de S. Georges sous un dais ouvragé. De chaque côté du reliquaire sont suspendus deux arbalètes. Il serait intéressant de voir relever les marques de l'orfèvre probablement Louvaniste, de cette œuvre d'art.

M. E. A. Boerce, publie *beleg van Bergen-op-Zoom in 1588* avec cartes. M. H. Levelt, *Spokerij bij « Teeke Broos »*, nous entretient des sorcelleries et diableries dont un cabaret près de Steenberg fut le théâtre il y a 70 ans. Au croisement de trois chemins rodaient les *witte wijven* (dames blanches). Ceux de Steenberg se rendaient à cet endroit diabolique comme à la messe pour voir les sorcelleries. Celles-ci auraient été l'œuvre de mauvais plaisants.

L. S.

DE VOLKSDANSMARE voor de vrienden van de Meihof, officieel orgaan van het Nederlandsch centraal bureau voor Volksdansen. Oosterbeek, Herfst, 1937.

Cette jolie revue, bien illustrée s'occupe exclusivement des danses populaires. Un chapitre est consacré aux *chevaux-Baudet* (?) (Stokpaardje), au *Morris ring* anglais et au *wereldjamborée* qui réunit des milliers de *Boy-Scouts* ou *Vogelensang* le 4 août 1937. Les *Lippsche volksdansen*, danseurs populaires de la Lippe exécutèrent le 30 juin 1937 en costume local, de curieuses démonstrations dans la cour du Palais Royal à Soestdijk, devant la famille Royale. De bonnes photos illustrent les danses anglaises (*het rielen, het schoenlapperke, de Schotsche Fjour*).

L. S.

*Wiener Zeitschrift für Volkskunde*, Wien, 1937.

Contient A. Haberlandt, de Vienne, *Die Rauchstube eines alten Einheitshauses im Kitzbüheler Laude*. Avec plans des locaux réservés jadis aux fumeurs. Du même auteur *Der Atlas der deutschen Volkskunde*. Compare les coutumes populaires de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

L. S.

*Oberdeutsche Zeitschrift für Volkskunde*. Baden, 1937. Heft 1-2.

Contient J. Müller-Blattau, *Stand und Aufgaben der Erforschung und Pflege des deutschen Volksliedes*. Défend la nécessité de répandre de bons recueils de chansons pour la jeunesse. R. Wolfram, *Die Julumritze im germanischen Süden und Norden*. Parle de la coutume de conduire les chevaux en pèlerinage autour

de l'autel et de l'église. Cite quantité de localités allemandes où les chevaux sont ornés de rubans la nuit de S. Stephan pour les mener boire à des sources curatives. Cette coutume semble être originaire du Danemarck.

Les fermes étaient ornées d'hommes de pailles, faits de gerbes en chantant des *Sankt-Stephans-Lieder*. Cette fête serait une survivance du culte d'Odin. A. Becker, *Reste germanischen Losens am Oberrhein*. Donne une planche reproduisant les signes numériques et alphabétiques à l'aide desquels on marquait le bétail. Ces signes rappellent les runes.

L. S.

PEETER J. LEFEVER. *Schetsen en Herinneringen*. En vente chez l'auteur, 278, Avenue d'Itterbeek, Anderlecht, Bruxelles. Prix : 20 francs.

M. Lefever chante — par la plume et par le burin — la commune qu'il aime entre toutes, c'est à dire Anderlecht. En de jolis vers et en de poétiques estampes il rappelle les douces émotions qu'ont suscitées en lui, les coins ruraux du beau faubourg, surtout à l'époque où il n'était encore qu'un village lointain. Que de jolis détails folkloriques il nous rappelle avec un beau sentiment très simple et très vrai.

Pendant M. Lefever a quitté sa commune et s'est laissé impressionner par les beautés de la forêt de Soignes et les charmes du Brabant wallon.

P. H.

BARON DE LOË. *Catalogue descriptif et raisonné de la section « Belgique ancienne » des Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles. III<sup>e</sup> partie Période romaine, 372 p. illustrées, Vromant, Bruxelles, 1937.*

C'est avec joie que nous saluons la publication du 3<sup>e</sup> volume de l'œuvre si intéressante et si utile du baron de Loë. Tout en nous guidant dans les salles du musée M. de Loë a écrit une magnifique et attachante monographie sur la Belgique sous la domination romaine. Le vœu que l'on formule en lisant ce beau travail c'est que le service des fouilles des musées puisse continuer activement son œuvre qui fut si féconde et qu'ainsi nos collections, déjà riches, puissent nous apprendre de plus en plus quelle fut la vie de nos provinces durant cette période.

P. H.

## Le Mouvement Folklorique.

### Commission Nationale de Folklore.

Enfin — et ce n'est pas malheureux et l'accouchement en fut bien laborieux — nous avons en Belgique une Commission Nationale de Folklore !

Enfin, l'Etat semble vouloir commencer à s'intéresser à une question où il s'est laissé devancer par l'activité de certaines provinces, de nombreuses communes et de particuliers plus nombreux encore. Puisque l'organisme existe rejoignons-nous et apportons lui notre concours. Tâchons qu'il sorte quelque chose de son activité.

Rappelons toutefois des tentatives antérieurement faites pour grouper les folkloristes belges. Vers 1890 déjà, à l'initiative d'Éugène Monseur une Société Belge de Folklore avait été constituée. Son existence fut éphémère, mais nous pensons bien qu'elle ne fut pas étrangère au développement de l'activité folklorique wallonne dont le centre de concentration était fixé à Liège.

En 1925, à la suite du Congrès archéologique de Bruges, à la suite surtout d'un vœu émis par sa section de Folklore, nous avions avec Emile Van Heurck, essayé de constituer une Société Belge de Folklore. Nous voulions donner à cet organisme un caractère fédératif, afin de respecter l'autonomie des organismes existants, mais la Société aurait entrepris en commun des travaux utiles à tous, comme par exemple une bibliographie du Folklore ; et elle aurait entrepris aussi une action en faveur de l'appui des pouvoirs publics aux sociétés, musées et revues de Folklore. Hélas ces intentions ne furent pas comprises et la société disparut après avoir tenu deux réunions.

Voyant l'impossibilité de réussir en formant une concentration de masse, nous voulumes profiter du Congrès International de Prague pour former une commission de quelques spécialistes. Le ministre des sciences et des arts de cette époque, M. Camille Huysmans, accepta de former une commission préparatoire à ce Congrès. Le Congrès fini nous aurions voulu, et nous l'aurions obtenu de ce ministre, que cette commission demeura permanente et étendit son activité au Folklore. Elle aurait été l'organe belge de relation avec la Commission Internationale des Arts Populaires. Il s'est d'ailleurs créé des Commissions de ce genre dans divers pays après le Congrès de Prague. A cette commission nous voulions donner une organisation semblable à celle de la Commission de Toponymie et de Dialectologie dont la formule a donné satisfaction aux diverses tendances linguistiques. Hélas, il y avait eu un change-

ment de ministre et la commission n'eut plus aucune activité faute des légers crédits nécessaires à son fonctionnement. Aujourd'hui — dix années ayant été perdues — on crée enfin la Commission Nationale de Folklore.

Cette création est suffisamment importante pour que nous publions ici les documents officiels concernant sa fondation.

Ministère de l'Instruction Publique.

—  
30 Septembre 1937. — Arrêté royal.  
Institution d'une commission nationale de folklore.

—  
Leopold III, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Considérant l'intérêt toujours plus grand que suscite tout ce qui se rapporte au folklore ; sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique,

Nous avons arrêté :

Article 1<sup>er</sup>. Il est institué une Commission nationale du Folklore chargée de promouvoir dans le pays la science du folklore, de poursuivre et d'encourager toutes les recherches qui s'y rapportent.

Art. 2. Cette commission, composée de vingt membres au maximum, comprend deux sections : une flamande et une wallonne.

Chaque section se compose d'un nombre égal de membres.

Les membres sont nommés pour un terme de trois ans.

Toute personne nommée en remplacement d'un membre démissionnaire ou décédé achève le mandat de celui-ci.

Art. 3. La commission se réunit en assemblée plénière sous la présidence de Notre Ministre de l'Instruction publique ou de son délégué.

Chaque section est présidée par un vice-président.

Les vœux et suggestions, émis par l'une des deux sections, seront, sur décision du Ministre ou du bureau, transmis à l'autre section. La commission, en assemblée plénière, tranche en dernier ressort. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage égal, la voix du président est prépondérante. Il en est de même pour la voix du vice-président dans les votes de sections.

Les secrétaires ne participent pas au vote.

Art. 4. La commission, ainsi que ses sections, se réunissent sur convocations lancées par Notre Ministre de l'Instruction publique.

La commission peut entendre, pour l'étude d'une question déterminée, des personnalités choisies en raison de leur compétence

spéciale et désignées par Notre Ministre de l'Instruction publique sur la proposition du bureau.

En cas de déplacement, les membres de la commission pourront utiliser des billets forfaitaires ; de plus, ils toucheront les mêmes frais de séjour que les fonctionnaires du grade de directeur.

Il en est de même des personnes convoquées pour être entendues par la commission.

Art. 5. Notre Ministre de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 septembre 1937.

Leopold.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Instruction publique,

Julius Hoste.

Vu l'arrêté royal du 30 septembre 1937 instituant une Commission nationale de folklore.

Arrêté :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont nommés membres de la section wallonne de la dite commission :

- MM. Bertrang, A., président de l'Institut archéologique du Luxembourg, à Arlon ;  
Laport, G., folkloriste, à Fraiture ;  
Marinus, A., directeur du Service des recherches historiques et folkloriques du Brabant ;  
Ravez, W., conservateur du Musée de folklore, à Tournai ;  
Remouchamps, J., directeur du Musée de la vie wallonne, à Liège ;  
Rousseau, F., archiviste aux archives générales du royaume, à Bruxelles ;  
Schoonbroodt, E. (dit : de Warsage, Rod.), président de la Société royale Le Vieux Liège ;  
Smets, G., professeur à l'Université libre de Bruxelles ;  
Xhayet, J., conservateur du Musée de folklore, à Malmédy.

Sont nommés membres de la section flamande :

- MM. Crick, L., conservateur aux Musées royaux d'art et d'histoire, à Bruxelles ;  
De Keyser, P., professeur à l'Université de Gand ;  
Demeyer, M., folkloriste, à Gand ;  
De Meyere, V., homme de lettres, à Anvers ;  
De Vis, H., professeur à l'Université de Louvain ;  
Gessler, J., professeur à l'Université de Louvain ;  
Grauls, J., directeur au Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie royale flamande ;  
Strubbe, E., professeur à l'Université de Gand ;  
Tréfois, C., architecte, à Gand.

Article 2. — Sont nommés vice-présidents de la Commission nationale du folklore, respectivement pour la section wallonne et flamande : MM. Remouchamps, J., et De Keyser, P.

Article 3. — Sont nommés secrétaires, respectivement de la section wallonne et flamande : MM. Wartique, E. et Van Mulders, O., fonctionnaires au Département de l'Instruction publique.

Bruxelles, le 5 novembre 1937.

(Signé) J. Hoste.

### **Commission Internationale des Arts et des Traditions populaires.**

L'Institut de Coopération Intellectuelle vient de lancer les premiers documents relatifs à l'enquête qui va être entreprise sur *les symboles dans le folklore et dans les arts populaires*. Nos lecteurs ont lu (XVI<sup>e</sup> année, nos 93-94) les rapports qui ont servi de base à ce projet d'enquête.

Souhaitons avec satisfaction l'évolution qui se produit en ce moment dans les milieux de la S. D. N. à propos du Folklore.

Quand en 1928 elle a organisé à Prague son premier Congrès sur les Arts Populaires, nous disions que c'était un Congrès du Folklore qu'il fallait organiser, ou bien un congrès d'ethnologie, afin de pouvoir étendre les recherches et les enquêtes aux manifestations de la vie populaire dans lesquelles il est fait appel aux divers arts populaires. Nous disions que les renseignements les plus utiles à récolter étaient de ce côté et que, quoiqu'on fasse, les travaux du Congrès seraient orientés dans cette voie. Mais à cette époque dans les milieux officiels genevois on ne voulait pas entendre parler du Folklore, car on ne savait pas ce que c'était et on ne voyait nul attrait, à cette soi-disant science à l'égard de laquelle les historiens et les archéologues à la mode montraient plutôt du mépris. Quant à l'ethnographie et à l'ethnologie on redoutait jusqu'au mot qu'on bannissait des documents, les considérant comme dangereux, susceptibles d'introduire indirectement dans les débats tous les problèmes politiques imaginables, problème des nationalités, des races, etc.

Le Congrès de Prague montra en effet qu'il était impossible, malgré les organisateurs de s'en tenir strictement à la question de l'art populaire ; mais que cet art était expressif de conceptions religieuses, de coutumes particulières, de traditions et en réalité on fit à Prague plus de folklore et d'ethnologie que d'art populaire.

On se méfia de même de la Commission Internationale des Arts Populaires issue du Congrès. Elle ne prit ce titre qu'à son corps défendant, convaincue que, s'appuyant sur des manifestations d'art populaire, elle ne pourrait s'empêcher de pousser ses investigations jusqu'aux occasions, les fêtes, les cérémonies, etc. ou cet art se manifestait.

La S. D. N. n'eut jamais beaucoup d'égard pour cette commission. Corps politique avant tout, elle voit tout sous l'angle de la politique et il est vraiment regrettable que les activités intellectuelles internationales soient subordonnées à l'approbation d'un organisme politique.

Aujourd'hui un revirement se produit, grace, pensons-nous, à une évolution qui se produit au sein de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle, réunissant des savants, des artistes, des littérateurs auxquels cette tutelle des Assemblées politiques de Genève commence à peser. Et c'est la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle qui vient d'accepter de modifier le titre et le programme de la Commission Internationale des Arts Populaires. Désormais elle s'appellera *Commission Internationale des Arts et des Traditions populaires*. De même le département de l'Institut de Coopération Intellectuelle auquel elle est rattachée s'appellera : Département d'art, d'Archéologie et d'ethnologie. Il aura fallu dix ans d'action lente et persuasive pour arriver à ce résultat. C'est aussi la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle qui a approuvé le projet d'enquête sur *les symboles dans le folklore et dans les arts populaires*.

Nous savons que des ethnologues éminents préalablement consultés et pressentis au sujet de ce projet l'ont approuvé et ont promis leur concours.

A ceux qui, désappointés par les résultats du Congrès de Prague et qui restent, par suite de leur déception, étrangers ou indifférents au mouvement, aux folkloristes pressés de 1928, nous adressons maintenant un appel : puisque lentement votre point de vue de spécialiste que l'on a eu tort de méconnaître, à fini par triompher, apportez votre concours à une œuvre pour laquelle il faudra que des sacrifices soient faits en proportion de ce que votre activité produira.

Mais, sortant du cadre particulier du Folklore, qu'il nous soit permis de faire ici quelques remarques concernant les activités de Genève. Oui ou non faut-il s'efforcer de grouper les intellectuels des différents pays et de leur procurer l'occasion de se rencontrer ? Oui ou non la bonne entente entre les peuples peut-elle s'améliorer par l'action des intellectuels ? N'est-ce peut-être pas faute de cette entente, fruit d'une action concertée des intellectuels que l'opinion publique internationale va à la dérive ? Genève a-t-il fait dans ce domaine ce qu'il devait ?

Si on fait appel à des intellectuels, détachés de l'action politique à l'intérieur de leur pays respectif, il faut leur laisser la liberté d'action la plus grande. A eux de choisir leurs sujets d'enquête, à eux de déterminer leur programme et leurs méthodes et non pas à un corps politique comme l'assemblée générale de Genève composée chaque année au hasard des majorités politiques des divers Parlements, de leur accorder des autorisations et de fixer des limites à leurs travaux. Ne transportons pas sur le terrain international les procédés auxquels nous avons recours sur le

terrain national. A qui la faute s'il n'y a plus d'élites, d'élites agissantes tout au moins et exerçant son influence sur la vie sociale en général ? Aux intellectuels aussi de coordonner leur effort afin de reprendre dans le monde une place dont la politique, les a évincés.

### **L'Exposition de Namur.**

Le Roi vient d'accorder son Haut Patronage à l'Exposition des Métiers et Artisanats et au Congrès International qui auront lieu à Namur en 1938 ; l'exposition du 23 juillet au 1 septembre ; le Congrès du 6 au 12 août.

Membre du Conseil d'Administration de cette Exposition, nous sommes bien placés pour apprécier l'effort considérable qui est fait à Namur pour donner à l'Exposition une grande importance et pour dire l'accueil favorable qui est fait dans le pays mosan à ce projet. Il conviendra que tout le monde se rende à Namur voir cette exposition et que ceux qui organisent des excursions collectives y prévoient une visite. Personne ne regrettera le déplacement et les Folkloristes, les amateurs d'Art Populaire y trouveront beaucoup d'attrait.

Président d'une section du Congrès, nous sommes aussi bien placés pour dire que les décisions que l'on se propose d'y prendre seront importantes pour le développement et surtout pour l'orientation à donner à nos industries d'art.

Nous donnons ci-dessous le programme du Congrès.

Samedi 6 août : à 14 heures, Séance solennelle d'ouverture ; à 16 h. 15, Réception par M. le Gouverneur de la Province ; à 20 heures, Théâtre de Verdure, à la Citadelle, Représentation de « Mireille », de Gounod.

Dimanche 7 août : à 9 heures, Séances de Sections ; à 11 h. 45, Réception par le Conseil Communal ; à 15 heures, Visite du Trésor des Sœurs de Notre-Dame (Œuvres de l'orfèvre namurois, Frère Hugo d'Oignies) et du Musée Archéologique ; à 20 heures, Promenade en bateau sur la Meuse ; exécution de vieilles chansons françaises et wallonnes.

Lundi 8 août : à 9 heures, Séances de Sections ; à 11 heures, Visite guidée de l'Exposition des Artisanats et Métiers d'Art ; à 15 heures, Excursion à Marche-les-Dames et Andenne ; à 15 h. 20, Dépôt d'une gerbe au Rocher de Marche-les-Dames ; à 16 heures, Réception par l'Administration Communale d'Andenne ; visite du Musée et de la Collégiale ; à 18 heures, Retour à Namur ; à 20 heures, Banquet.

Mardi 9 août : à 9 heures, Départ pour Dinant, par Jambes, Lustin, Godinne, Yvoir ; à 10 h. 30, Visite de l'Exposition du Souvenir Dinantais ; à 12 heures, Réception par l'Administration Communale de Dinant ; à 13 heures, Déjeuner ; à 15 h. 20, Départ de Dinant pour Maredsous, par Bouvignes ; à 16 h. 15, Visite de

l'Ecole des Arts et Métiers de l'Abbaye Benedictine de Maredsous ; à 17 h. 15, Retour à Namur par Ermeton, Bioul, Annevoie et la Vallée de la Meuse (Profondeville et Wépion) ; à 20 heures, Dans la cour de l'Exposition (Athénée) : Concert de Musique ancienne.

Mercredi 10 août : à 9 heures, Séances de Sections ; à 11 heures, Séance des Sections réunies ; à 14 heures, Visite du Musée Diocésain et du Musée de Croix ; à 16 h. 30, Séance solennelle de clôture.

Judi 11 août : Excursion facultative aux Grottes de Han.

Namur (départ à 8 h. 15) — Ciney (Réception par l'Administration communale). — Rochefort (déjeuner). — Han (visite des grottes de réputation mondiale). — Ciergnon. — Ardenne (arrêt au Château d'Ardenne). — Celles. — Foy-Notre-Dame (Eglise remarquable). — Yvoir. — Namur.

Vendredi 12 août : Excursion facultative à la Vallée de la Semois.

Namur (départ à 8 h. 45). — Dinant. — Freyr (vue panoramique). — Beauraing. — Gedinne. — Alle-sur-Semois. — Bouillon (déjeuner, visite du château). — Marche (réception par l'Administration Communale). — Namur.

Le prix de la cotisation est fixé à 60 francs. Il est réduit à 30 francs pour les membres de la famille de l'adhérent accompagnant celui-ci.

Le secrétariat est à Namur, 36, rue Pepin, chez M. Emile Dave.

Le comité a édité une brochure illustrée contenant les règlements, le programme etc., que l'on peut se procurer en s'adressant au secrétariat.

Nous recommandons cette manifestation à nos lecteurs et nous les informons que nous organiserons une excursion dans le Namurois pendant l'exposition (v. rubrique Nos excursions).

L'Exposition est autorisée à organiser une loterie. Celle-ci aura un lot gagnant par septante billets. Parmi les lots : Une auto Ford 12 CV. ; Une auto Citroën 11 CV., plus de 700 lots (Moto, Appareils de T. S. F., Appareils photo, 15 Vélos, Bons d'achat de 500 à 50 fr., Lots divers de 500 à 100 fr.) d'une valeur de plus de 153.000 francs.

Le Billet : 5 francs ; le carnet de 11 Billets : 50 francs (10 billets + 1 couverture).

Versez aujourd'hui même au compte chèques postaux n° 3932.73 du Congrès des Artisanats et Métiers d'Art, 26, rue Pepin, à Namur, le montant des billets que vous désirez recevoir. Si l'expédition doit être faite par envoi recommandé, prière de joindre 2.45 francs. Liste des numéros gagnants envoyée gratuitement après tirage.

### **Bond der Oostvlaamsche Folkloristen.**

Le Cercle des Folkloristes de la Flandre Orientale a tenu à Gand les 27 et 28 novembre son deuxième Landdag. Le programme des communications qui y furent présentées en fait apparaître l'intérêt. On peut dire que le thème général fut celui-ci : les rapports du Folklore avec les sciences connexes :

MM. Paul De Keyser : le Folklore comme science et comme science appliquée.

Henri Nowé : Histoire et Folklore.

Eg. I. Strubbe : Droit et Folklore.

A. Van de Velde : Sciences naturelles et Folklore.

Clement Tréfois : Architecture et Folklore.

J. Gessler : Archéologie et Folklore.

Walter Weyler : Musicologie et Folklore.

Karel Peeters : Psychologie et Folklore.

D<sup>r</sup> Van Schevensteen : Médecine et Folklore.

Lucien Crick : Muséographie et Folklore.

Frans Olbrecht : Ethnologie et Folklore.

Maurits Verdonck : L'éducation physique et le Folklore.

Julien Boes : Mécanique et Folklore.

### **A Wavre.**

Un « Comité d'Etudes du Vieux-Wavre » vient de se constituer sous forme d'association sans but lucratif.

Le Comité a élu comme président, M. Fernand de Jaer, et comme membres de son conseil administratif, MM. J. B. Junion, conseiller communal, Abbé Pensis, A. Léo Hulot, ingénieur agronome, et P. Renquin.

Les bureaux du Comité d'Etudes placé sous le patronage officiel de la ville, ont été ouverts à l'Hôtel de Ville de Wavre.

Le Comité s'est donné pour but de travailler à l'établissement de l'histoire de Wavre et des communes du canton. Son action tendra à propager le goût des études historiques et archéologiques par la création d'une bibliothèque et d'un musée d'art et d'histoire.

### **Un Institut d'Histoire et d'Archéologie du Hainaut.**

Le « Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Baudour » vient de prendre une initiative qui mérite d'être signalée et encouragée. Il crée un « Institut d'Histoire et d'Archéologie du Hainaut » dont le siège est établi à Saint-Ghislain.

Cet Institut a pour mission de mettre à la portée de tous, les connaissances historiques, archéologiques, folkloriques et autres se rattachant spécialement à la Province de Hainaut, ainsi que des notions suffisantes de bibliothéconomie, archivéconomie, biblio-

graphie et sciences auxiliaires de l'histoire (paléographie et diplomatique du moyen-âge, héraldique). Pratiquement, il poursuit la formation d'archéologues amateurs, de folkloristes, de guides pour excursions éducatives, de bibliothécaires-archivistes, tous étant spécialisés pour exercer leurs talents ou appliquer leurs connaissances à l'intérieur des frontières du Hainaut.

Deux sections, ayant certains cours communs, conduisent : 1<sup>o</sup> au diplôme de guide des monuments et sites du Hainaut ; 2<sup>o</sup> au diplôme de bibliothécaire-archiviste (Hainaut).

Les diplômes délivrés par l'Institut seront officiellement reconnus par la Province de Hainaut.

L'Institut d'Histoire et d'Archéologie du Hainaut a été placé sous la direction de M. J. Houzeau de Lehaie, président des « Naturalistes de Mons et du Borinage ».

M. Jean Rolland, professeur d'histoire, a été désigné comme directeur-adjoint.

La séance de rentrée à l'Institut a eu lieu le jeudi 18 novembre 1937 à 14 heures ; 33 élèves régulièrement inscrits y assistaient ; c'est un très beau succès !

Les leçons-conférences, instructives et agréables, sont données d'une manière vivante et pratique ; les auditeurs sont initiés au travail historique (recherches, classement, critique...) et à la méthode qui doit y présider. Les professeurs ont à leur disposition un matériel didactique intéressant : belles collections lithiques, nombreux manuscrits et documents authentiques du XIII<sup>o</sup> au XVIII<sup>o</sup> siècles. Dès maintenant, professeurs et auditeurs contribuent à la formation du « Musée d'Histoire et d'Archéologie » qui restera annexé à l'Institut.

Des syllabus des leçons sont délivrés gratuitement aux auditeurs.

Le « Bulletin de l'Institut » paraîtra mensuellement et sera en quelque sorte le compte-rendu fidèle de la vie intérieure de l'institution.

Les cours sont complètement gratuits ; ils sont mis à la portée de tous : membres du personnel enseignant en général, diplômés d'athénée et assimilés, diplômés d'École industrielle supérieure ou des cours normaux provinciaux en général, toute personne de formation intellectuelle équivalente ; les bibliothécaires déjà en fonction.

Des renseignements détaillés peuvent être obtenus sur demande adressée à M. Jean Rolland, directeur-adjoint de l'Institut d'Histoire et d'Archéologie du Hainaut, N<sup>o</sup> 7, rue de l'Abattoir, à Saint-Ghislain.

(D'après la revue *Notre Hainaut*).

### **Le Marche de St. Pierre à Florennes.**

Nous avons signalé que les Syndicats d'Initiative de l'Entre-Sambre-et-Meuse se sont groupés en Confédération et ont élaboré un vaste plan de travaux, visant à la mise en valeur de cette pitto-

resque région. L'an prochain, le septième centenaire de la construction de la chapelle Saint-Pierre, à Florennes, sera marqué par des fêtes grandioses auxquelles participeront toutes les « marches » de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Au début du prochain printemps, un nouveau sentier touristique sera inauguré. Il joindra Charleroi à Couvin en zigzaguant à travers les pittoresques contrées de Walcourt, Philippeville, Fagnolles, Mariembourg et Nismes.

### **Le puits de Philippeville.**

Un projet qui sera réalisé très prochainement, consiste à rétablir au centre de la Grand'Place de Philippeville, le puits monumental qui s'y trouvait jadis.

Ce puits historique avait 17 mètres de hauteur, on pouvait y puiser de grandes quantités d'eau, grâce à un système de poulies qui permettait d'y faire descendre plusieurs seaux à la fois. Il était l'une des curiosités du pays et faisait l'admiration de tous ceux qui traversaient Philippeville. Construit en forme de rotonde, il était surmonté d'un élégant clocheton à horloge. Les plans de reconstitution ont été dressés par le peintre-Architecte Cauchie.

### **Intéressante découverte archéologique à Diest.**

Dans le chœur latéral gauche de l'église Saint-Sulpice, une intéressante découverte vient d'être faite par M. Van der Linden de Diest. Une soixantaine de dalles en terre cuite, ornées de sujets divers, y ont été mises au jour.

Les seuls fragments connus de l'espèce sont en possession des Musées de Bruxelles et de La Haye. Ces pierres portent entre autres, les aigles de l'empire romain. Elles dateraient de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle et seraient l'œuvre d'un artiste italien. A moins qu'elles ne soient une production de la poterie locale, réputée aux siècles derniers. Dans ce cas, il s'agirait de pièces absolument uniques.

Les Musées du Cinquantenaire et certains milieux archéologiques étrangers, ont envoyé des délégués sur place.

(D'après la revue *En Belgique*).

### **L'Eglise de Haren.**

Les Carton de Wiart sont parvenus à sauver deux églises anciennes de l'agglomération Bruxelloise : celle de la Cambre et celle d'Uccle. Pouvons nous solliciter de l'actif et éclairé baron Carton de Wiart, Président de la Commission Royale des Monuments sa haute intervention pour sauver la charmante église de Haren, menacée d'agrandissement, c'est à dire de mutilation.

Ne serait-il pas préférable en présence de l'accroissement de la population de voir bâtir une nouvelle église vers la chaussée de Haecht.

L. S.

### **Commémoration Alphonse Bayot.**

L'Université de Louvain a perdu, en juillet dernier, l'un de ses professeurs les plus réputés : M. Alphonse Bayot.

Son enseignement et ses œuvres laissent un souvenir profond dans l'esprit de ses Collègues et de ses Elèves, auxquels il était si vivement attaché.

Ceux-ci voudraient lui rendre l'hommage de haute estime qu'il mérite, en faisant placer sur sa tombe une reproduction artistique, en pierre sculptée, du Christ connu sous le nom de *Vieux Bon Dieu de Tancremont*. Ils aimeraient, qu'il repose à l'ombre de ce simple et touchant insigne de la piété populaire de notre pays dans une des formes qu'il appréciait particulièrement.

Ses admirateurs sollicitent votre concours pour la réalisation de ce projet, et vous demandent de verser au compte chèque postal n° 3920,11, Souvenir Alphonse Bayot, ou par mandat-poste, la somme de vingt-cinq ou de cinquante francs.

Le Comité est composé de MM. G. Doutrepont, Baron Bethune, l'Abbé P. Groult, Ch. De Trooz, professeurs à l'Université de Louvain, Mlle Anne Tits, licenciée en philologie romane, M. J. Pianet, docteur en philologie romane.

### **Semaine de Propagande de la ville d'Anvers.**

Lors de l'exposition, en Octobre dernier, consacrée au « Volksgezondheid » (Hygiène Publique), un coin réservé au Folklore, attirait spécialement l'attention du public. Les regards s'arrêtaient avec grand intérêt sur quatre vitrines abritant une partie de la collection de M<sup>me</sup> du Caju.

Les Saints invoqués contre la Peste étaient représentés en nombre par divers objets tels qu'images, drapelets de pèlerinages, Egerlander Amulettes, médailles, médaillons, gravures, etc. Egalement Saint Hubert contre la Rage ; quantités de Saints invoqués contre : les maux d'yeux, des dents, la surdité, la Hernie, le Cancer, la Tuberculose, les hémorroïdes et autres maladies. Ste Wilgeforte, pour une heureuse Grossesse.

Ensuite 4 vitrines appartenant au Musée de Folklore d'Anvers contenant quantités de portes-bonheur, ex-votos, amulettes, objets rituels. La Sorcellerie, la Cartomancie, l'Exorcisme, etc. étaient exposés à profusion.

Quelques Médecins avaient réuni des ouvrages, gravures et caricatures traitant de la Peste, l'Histoire de la Lunette, le Charlatanisme la Thaumaturgie et l'Odontologie.

### **Société Savante d'Esthonie.**

La Société Savante d'Esthonie a fête du 29 au 31 Janvier de cette année le centième anniversaire de sa fondation. Il nous a été impossible de répondre à l'aimable invitation qu'elle avait

adressée à notre Service et nous renouvelons ici les témoignages de sympathie que nous lui avons envoyés à cette occasion et les vœux que nous exprimons pour son développement futur.

### **Bureau National Neerlandais d'Anthropologie.**

Le Bureau National Neerlandais d'Anthropologie organise le 26 mars une réunion qui sera consacrée spécialement à l'examen du problème : le folklore comme science de phénomènes vivants.

Il a invité des spécialistes de différents pays qui ont étudié ce problème et en ont été les propagateurs, à exposer leurs idées et à les confronter.

Seront entendus à cette réunion : le professeur van der Leeuw de l'Université de Groningue, le professeur Adolf Spamer, de l'Université de Berlin et M. A. Marinus, de Bruxelles.

## **Nos Excursions.**

Nous tenons à rappeler à nos lecteurs les programmes d'excursions que nous projetons pour l'année 1938 et les invitons à se préparer à y assister. Nous voudrions voir s'étendre quelque peu le nombre des participants. C'est la sixième année que nous organisons ces randonnées à travers le pays. Deux excursions seulement n'ont pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant de participants et ce fut en 1935, pendant l'exposition et en pleine période de vacance. Nous ne faisons pas trop de propagande pour ces excursions parce que nous ne tenons nullement à avoir des effectifs trop nombreux à conduire. Mais il y a en ce moment quelques places à prendre. C'est un peu par cooptation que nous procédons. S'il y a 40 places à l'Académie, il y a environ 25 places dans un auto-car. C'est l'effectif approximatif que nous désirons avoir. Cet effectif n'est plus atteint et nous voudrions voir quelques lecteurs tenter une expérience qu'ils ne regretteront pas.

Voici nos projets.

Le 1<sup>er</sup> mai, nous irons au Russon assister un fameux jeu de Saint Evermard que d'aucuns prétendent, rappelons-le, être une évocation transformée par un bon millier d'ans de l'épisode le plus caractéristique des Nibelungen. On y vient chaque année en masse de Hollande et d'Allemagne pour y assister. A cette occasion nous visiterons aussi Tongres.

En juin, le 12 ou le 19, nous irons à Visé où il y a de très vieilles sociétés caractéristiques, des gildes qui ont conservé d'anciens costumes, de vieux usages, de vieux airs, de vieux pas. Ces gildes commémoreront cette année le 600<sup>e</sup> anniversaire de Saint Hadelin par un cortège magnifique. Rappelons que Visé a la réputation d'un plat spécial : l'oie à la mode de Visé que nous espérons bien pouvoir servir à nos membres. Inutile de rappeler non plus l'aspect pittoresque de la contrée.

Connaissez-vous l'Entre-Sambre-et-Meuse ?

Oui ? Vous vous trompez. Nous disons non. Vous ne connaissez pas la contrée où nous voulons vous conduire en juillet. L'excursion sera non seulement pittoresque par les régions où nous nous rendrons, les curiosités naturelles que nous y verrons mais elle sera folklorique car vous connaissez tellement peu la région que vous ignorez l'existence à Nismes, à la frontière française, d'un Musée de Folklore très intéressant.

En août, nous combinerons dans le Namurois une excursion au cours de laquelle, indépendamment de l'exposition de Namur,

nous tacherons, conformément à notre habitude de montrer de l'inédit, des choses que ne voient pas les touristes standardisés.

A ceux qui l'ignorent rappelons que nos excursions ont lieu le dimanche, qu'elles durent toute la journée, qu'elles se font en auto-car, que les prix sont faits transport et repas et pourboires et entrées partout compris et que personne n'en retire un profit quelconque. Les cōtisations sont calculées au plus juste, parfois même trop juste prix.

Notre numéro d'Avril donnera tous les détails nécessaires. Mais comme la première excursion a lieu le 1<sup>er</sup> Mai, nous insistons sur cette date afin que vous réserviez le jour.

## Nécrologie.

Nous avons deux décès à déplorer. Deux membres bien sympathiques sont morts depuis notre dernier fascicule. A la fin de l'été nous avons appris celui de M. Albert Bovy. C'était un enthousiaste. Il avait à propos de toutes les questions des idées personnelles, originales, souvent paradoxales, mais on sait que le paradoxe ouvre les yeux et oriente l'esprit vers des voies nouvelles et que ce que l'on appelle paradoxe est bien souvent le germe d'un apport nouveau à nos connaissances. Le paradoxe peut nous faire sortir de sentiers battus. Albert Bovy soutenait notre œuvre, à peu près depuis son début et quand en 1931 la crise, le renchérissement des impressions d'un part, la diminution des ressources de nos lecteurs, d'autre part menaça la revue, il s'inscrivit le premier pour mille francs au fonds de résistance que nous créions. Dans notre dernier fascicule, (p. 98) nous publions encore de lui une lettre enthousiaste concernant les vieux chemins du Roman Pays de Brabant qu'il avait parcourus en suivant les indications données dans notre fascicule 93-94.

Nous déplorons aussi la mort de M. Pierre Trappeniers survenue le 25 décembre 1937.

M. Trappeniers était un érudit s'intéressant à tout en amateur et en dilettante. On le rencontrait dans la plupart de nos sociétés scientifiques et avait de l'astronomie, de la géologie, de la botanique, de l'anthropologie des connaissances solides dont il ne faisait pas étalage mais dont il faisait une jouissance personnelle. Il était sympathique à tout le monde, modeste et accueillant. Participant assidu de nos excursions, il y avait l'estime de tous et c'est par ce groupe d'excursionnistes qu'il sera particulièrement regretté. Mais, nul mieux que nous ne sait combien il s'intéressait au Folklore Brabançon et combien nous avons lieu de rendre hommage à sa mémoire.

Aux deux familles en deuil nous exprimons nos sentiments de condoléance.

## FONDS DE RESISTANCE.

Nous avons reçu pour notre Fonds de Résistance les dons suivants :

Anonyme (J. N. Bruxelles)	100.00 fr.
M <sup>me</sup> Nourry-Saintyves (Verrières-lez-Buisson, France)	25.00 fr.
M. Daumers (Bruxelles)	15.00 fr.
M. Schlosser	15.00 fr.
Anonyme (G. L. Bruxelles)	15.00 fr.
	<hr/>
	170.00 fr.

Nos remerciements à ces donateurs.

## Chemins de Fer du Nord-Belge.

Le Réseau Nord-Belge dessert des REGIONS TOURISTIQUES du plus grand intérêt.

### LA VALLÉE DE LA MEUSE

#### Ses Villes historiques :

**LIÈGE**, la Cathédrale et son trésor — Le Palais des Princes Evêques — les églises de style roman, gothique et renaissance — les Musées — Superbes panoramas sur la ville et sur la région industrielle d'Ougrée — Seraing — Tilleur.

**HUY**, la Collégiale, une des plus belles églises du pays — le château-fort, l'ancienne abbaye fondée par Pierre l'Ermite — le vieux pont.

**ANDENNE**, l'église renaissance — tombeau et chässe de Sainte Begge.

**NAMUR**, la Cathédrale et son trésor — le Musée Archéologique — le ravissant circuit de la Citadelle — le Théâtre d'été et le stade de jeux.

**DINANT**, la Ville Martyre — la Collégiale au clocher bulbeux — l'antique Citadelle — les grottes — les rochers.

**Ses Châteaux** qui s'échelonnent le long du fleuve,

**Ses Anciennes Abbayes**, ses Ruines de Bouvignes, de Poilvache,

**Ses Grottes** de Dinant et d'Engihoul, ses cavernes préhistoriques de Montaigle, de Furfooz, de Goyet et Trou-Manto.

**Ses chaînes de rochers** à MARCHE-les-DAMES, Frênes, Profondeville, Lustin, etc.

Pendant la saison d'été, CIRCUIT EN AUTOCAR HAUTE-MEUSE, LESSE, ARDENNES, au départ de DINANT.

#### LA VALLEE DE LA SAMBRE :

Ses vieilles villes de THUIN et de LOBBES — Ruines de la célèbre Abbaye d'Aulne.